



C O M M U N E D E V E R L I N G H E M

C O N S E I L M U N I C I P A L
D U J E U D I 3 A V R I L 2 0 2 5

P R O C E S - V E R B A L

O R D R E D U J O U R

Désignation d'un secrétaire de séance.....	5
Communications de Monsieur le Maire	5
Adoption du procès-verbal de la séance du 19 décembre 2024.	7
Compte-rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.	7
Présentation à l'assemblée délibérante des indemnités perçues par les élus.	8
Question n° 1 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.....	10
Question n° 2 : Affectation du résultat de fonctionnement de fonctionnement de l'exercice 2024.	34
Question n° 3 : Fiscalité – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.....	35
Question n° 4 : Fiscalité – Dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférentes aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs.....	36
Question n° 5 : Fixation des fournitures scolaires, des livres de prix, du budget BCD, du budget langues étrangères et du budget petit matériel de l'école Gutenberg au titre de l'année 2025.....	36
Question n° 6 : Subvention de fonctionnement 2025 à l'OGEC Sainte-Marie/convention de contrat d'association.	37
Question n° 7 : Reconduction pour l'année 2025 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la commune a conclu des accords de réciprocité.....	37
Question n° 8 : Subventions allouées aux associations de droit privé pour 2025.....	38
Question n° 9 : Subvention exceptionnelle allouée au Tennis-Club de Verlinghem.	40
Question n° 10 : Subvention de fonctionnement allouée au CCAS de Verlinghem pour 2025.....	40
Question N° 11 : Subvention exceptionnelle allouée au Secours Populaire Français (Urgence Mayotte après le passage du cyclone Chido).....	41
Question n° 12 : Vote du Budget Primitif 2025.	41
Question n° 13 : Apurement du compte 275 – Dépôts et cautionnements versés.....	56
Question n° 14 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'attribution de subvention d'investissement avec la Métropole Européenne de Lille relative à la production d'énergies renouvelables dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du sport du complexe sportif R. Werquin.....	56
Question n° 15 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'attribution de subvention d'investissement avec la Métropole Européenne de Lille au titre du plan de soutien à l'investissement des équipements sportifs dans le cadre des travaux de rénovation de la salle du sport du complexe sportif R. Werquin.....	57
Question n° 16 : Adoption des tarifs d'inscription aux accueils de loisirs sans hébergement pour les adolescents pour juillet/août 2025.	58
Question n° 17 : Cession d'emprises foncières à la Métropole Européenne de Lille.....	59
Question n° 18 : Frelons asiatiques – Dispositif d'aide financière à la destruction des nids.....	60
Question n° 19 : Adhésion à la centrale d'achat du syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique (Le Fibre Numérique 59-62).	61
Question n° 20 : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.	62
Question n° 21 : Création d'un emploi permanent.....	62
Question n° 22 : Avis du conseil municipal sur le projet de modification du plan local d'urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille.	63

Question n° 23 : Plan Communal de Sauvegarde (PCS).	64
Annexe – Délibérations adoptées.	66

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice :	19
Quorum :	10

Étaient présents		
Prénom – Nom	Fonction	Observations
M. Thierry BONTE	Maire	
M. Benoît BOUREL	1 ^{er} Adjoint au Maire	
Mme Anne GOFFAUX	2 ^{ème} Adjointe au Maire	
M. Damien DELAIRE	3 ^{ème} Adjoint au Maire	
Mme Gaëlle COMBRIS	4 ^{ème} Adjointe au Maire	
M. Philippe BUISINE	5 ^{ème} Adjoint au Maire	
Mme Dominique QUINART	Conseillère Municipale	
M. Bruno POLLEZ	Conseiller Municipal	
Mme Nathalie MASSON	Conseillère Municipale	
Mme Elsa BLANQUART	Conseillère Municipale Déléguée	
Mme Capucine MAYEUR	Conseillère Municipale	
M. Grégoire HAMY	Conseiller Municipal	
Mme Christiane MEURILLON	Conseillère Municipale	
M. Éric FORESTIER	Conseiller Municipal	
M. Antoine CREPIN	Conseiller Municipal	
Mme Virginie HUGBART-DELANNOY	Conseillère Municipale	

Étaient absents		
Prénom – Nom	Fonction	Observations
M. Bernard DECLERCK	Conseiller Municipal	Pouvoir à M.Philippe BUISINE
M. Christophe GAQUIERE	Conseiller Municipal Délégué	Pouvoir à Madame Anne GOFFAUX
Mme Annick GOUSSEN	Conseillère Municipale	Pouvoir à M. Eric FORESTIER

Secrétaire de Séance	M. Antoine CREPIN
-----------------------------	-------------------

Personnes admises à participer à la séance	M. Philippe GOSSELIN, Directeur Général des Services
---	--

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer. Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur Thierry BONTE

On peut y aller ? Bonsoir à toutes et à tous. Il y a quelques absences ce soir. Donc Annick qui a donné pouvoir à Éric, c'est ça ? Magnifique. Bernard qui a donné pouvoir à Philippe. Et Christophe qui a donné pouvoir à Anne. C'est ça ? Eh bien voilà.

DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE.

Monsieur Thierry BONTE

Nous allons désigner un secrétaire de séance. J'ai envie d'innover un peu. J'ai envie de demander à Antoine, ça va nous rappeler des souvenirs. Antoine, peux-tu être secrétaire de séance ? Plus d'enthousiasme. Oui ? Fantastique. C'est bon pour vous ? Bon. Bon, très bien. Alors on va passer d'abord aux communications brèves.

COMMUNICATIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur Thierry BONTE

On va surtout faire un point au niveau des travaux. Vous savez qu'il y a beaucoup de chantiers actuellement à Verlinghem et je vais te laisser la parole, Philippe. On fait un point d'abord sur la salle qui avance bien et sur le quartier des fleurs, c'est toi aussi qui fermes le point.

Monsieur Philippe BUISINE

Alors pour la salle de sport, oui, effectivement, le chantier avance, toute la partie, on va dire, enveloppe a été terminée, la partie bardage, plafonds est terminée, la partie chauffage est en cours et nous allons arrêter le chauffage demain après-midi pour pouvoir couper les canalisations qui alimentent actuellement l'école, et réellement s'occuper de la chaudière et de toute la partie pellet. Donc voilà, on est toujours sur une fin prévue aux alentours de fin mai pour essayer de réussir à évidemment faire les fêtes d'écoles puisque c'est ce que tout le monde souhaite.

Donc voilà, sur le quartier des fleurs, le quartier des fleurs est quasiment terminé. La MEL attend encore quelques concessionnaires, notamment Orange pour enlever la partie des poteaux et pouvoir finir correctement tous ces ouvrages.

On a eu une réunion avec les riverains il y a quelques semaines sur des demandes, des remontées, des insatisfactions, des choses bien aussi. Donc il y a des choses qui ont été demandées par les riverains et on a travaillé avec la MEL pour essayer de satisfaire une grande partie.

Donc on reviendra dans quelques jours vers les riverains pour leur expliquer ce qui sera fait et puis expliquer aussi ce qui ne sera pas fait. Donc on espère qu'Orange va venir assez rapidement puisque Enedis est bien prévu. Dès que ces deux concessionnaires sont venus, on finit la toute la partie on va dire enrobée, et la mairie a pris contact avec un paysagiste, les pépinières de Lompret pour travailler sur la partie végétalisation qui va arriver en deux parties. Une partie assez vite là en mai-juin et une autre un peu plus tard en octobre-novembre, donc le quartier va vraiment changer du tout au tout.

Monsieur Thierry BONTE

Merci Philippe. Bon, concernant la salle, écoutez ça avance bien vous verrez tout à l'heure qu'on a eu d'autres bonnes nouvelles en termes de financement. Donc elles feront l'objet de délibération tout à l'heure. Vous voyez qu'on commence à notamment au niveau extérieur à entr'apercevoir, même à s'apercevoir, que cette salle elle va être très agréable visuellement au niveau de l'extérieur. Elle sera très agréable, alors c'est encore un petit peu en chantier au niveau des vestiaires et au niveau de la salle, mais elle sera très agréable aussi à vivre à l'intérieur.

Concernant le quartier des fleurs, je voudrais réinsister, c'était un quartier qui était très minéral, on a vraiment travaillé avec les habitants dans l'intérêt général.

Monsieur Thierry BONTE

Bien entendu on ne peut pas répondre à toutes les demandes, notamment les demandes des personnes qui ne participent pas aux différentes étapes de concertation, il y a eu une réunion ici, et une réunion sur place un samedi matin et je remercie Philippe et Benoît qui ont animé en fait ce qu'on pourrait appeler une réunion d'ajustement entre les habitants de la commune, la commune et la MEL. Si on se projette un petit peu, vraiment ce quartier, il était déjà agréable à vivre, mais il va être encore plus agréable à vivre notamment parce qu'il sera végétalisé qu'il sera qui sera de toute façon comme je vous disais très agréable. Et puis il y a le bois, mon cher Benoît.

Monsieur Benoît BOUREL

Oui le bois de Verlinghem. Alors, on rappelle que les travaux que réalise en ce moment la MEL depuis janvier, je crois que ça va durer un an. Les travaux, leur objectif c'est à la fois d'ouvrir le bois au public, un bois qui n'était pas entretenu depuis 25 ans donc les chemins étaient complètement embroussaillés et le bois n'était pas entretenu, donc ouvrir ce bois au public, permettre la découverte de ce milieu naturel et préserver ce milieu naturel, voire favoriser encore plus la biodiversité qu'elle ne l'était jusque-là.

Donc depuis janvier les principaux travaux ont été des travaux de préparation, d'ouverture des cheminements, réouverture de la drève centrale, les nouveaux cheminements aussi puisqu'il y aura des sentiers de découverte, des travaux sur quelques lisières. Tout ça, ce sont des travaux de sécurisation, non seulement d'ouverture des chemins, mais de sécurisation parce qu'il n'est pas question que des arbres ou des branches tombent sur les gens qui se promènent ou sur les câbles le long des routes ou des fossés. Donc certes on a abattu des arbres alors c'était beaucoup de peupliers.

Les peupliers ne sont pas des arbres forestiers. Pour ce chantier beaucoup d'arbres seront replantés. Pas tout de suite, puisqu'il y a des périodes de plantation optimale des arbres, et les replantations d'arbres et puis l'éclaircissement aussi de certaines zones pour recréer des clairières, tout ça, ça va favoriser des nouveaux habitats et une biodiversité qui sera plus riche.

Donc on répond bien à ce double objectif d'ouvrir au public pour découvrir. Ça sera un lieu de pédagogie aussi et puis de préservation, de développement de la biodiversité. Donc un an a priori fin d'année 2025. Ça devrait approcher de la fin ou être terminé.

Monsieur Thierry BONTE

Merci beaucoup. Et puis pour compléter, il y a aussi vous avez vu le rond-point de La Phalecque qui avance bien également. Vous savez que le rond-point de La Phalecque, d'abord ça sera une utilité au niveau des habitants de Lompret qui n'auront plus à passer en fait pas Verlinghem pour aller vers la voie rapide urbaine. Et puis ça aura une utilité pour nous parce que ça va nous permettre de sécuriser, de casser un petit peu la vitesse qui était importante et dans un double virage qui quelquefois pouvait être dangereux.

Alors d'abord pour les personnes qui roulaient trop vite en voiture, mais aussi pour les cyclistes, et puis aussi pour les communications entre les deux serres. Entre les deux serres, il y aura également un passage piéton qui sera effectué.

Et puis je vous fais une petite remarque parce que c'est quand même important. On s'aperçoit en fait quand il y a beaucoup de sujets sur une commune comme Verlinghem, on est peu d'élus, on est peu d'agents. J'en profite je remercierai aussi tout à l'heure pour les finances et je remercie Monsieur Gosselin de nous aider, nous élus, à piloter tous ces projets, mais on s'aperçoit en fait que quand il y a le bois, et le quartier des fleurs, et la salle, et le rond-point de La Phalecque, même si la MEL est au pilotage de beaucoup de ces projets, c'est lourd en fait pour nous.

C'est lourd financièrement même si c'est sécurisé financièrement. On s'aperçoit en fait que vous savez on a d'autres projets derrière : la nouvelle garderie, la rénovation et l'agrandissement du dojo, la salle de tennis et les services techniques, et en fait on s'aperçoit en fait que si on était peut-être une plus grande commune on pourrait faire plus de choses, mais là on est véritablement, ça le fait, mais il ne faut pas trop de choses en plus avec bien entendu tout le quotidien.

Voilà donc je voulais le remarquer, mais tout est piloté et tout avance, et dans un an on aura un plaisir à avoir une nouvelle salle de sport, un nouveau rond-point, un bois accessible et un quartier rénové au niveau des fleurs.

Merci Benoît, merci Philippe.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024.

Monsieur Thierry BONTE

Vous avez été destinataires du procès-verbal de notre séance du 19 décembre 2024. Est-ce que vous avez des remarques ? Pas de remarques sur ce procès-verbal, merci, je considère qu'il est approuvé.

COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

Monsieur Thierry BONTE

Quelques comptes rendus des décisions que j'ai prises dans le cadre de mes délégations.

- Décision n° 2025-01 du 14 février 2025 portant renouvellement de l'adhésion au Conseil National des Villes et Villages Fleuris, sis 160 rue Oberkampf – Bâtiment B à Paris (75011) pour l'année 2025 au tarif d'adhésion est fixé à 175 €.
- Décision n° 2025-02 du 4 mars 2025 portant conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux, lot n° 6 Electricité, avec la société Ledieu, 13 rue du Berry à Arras pour un montant de 5 798,00 € Hors Taxes, soit 6 957,60 € TTC.
- Décision n° 2025-03 du 5 mars 2025 portant conclusion d'un contrat d'étude et de conseil en assurances avec la société Protectas, 1 rue du Château, BP 28, 35390 Grand Fougeray, ayant pour objet la définition des besoins, le diagnostic technique des contrats d'assurances en cours, la consultation des assureurs, l'analyse des offres pour l'attribution des marchés et la phase d'assistance à la mise en place des garanties à compter du 1^{er} janvier 2026.
- Décision n° 2025-04 du 4 mars 2025 portant conclusion d'un avenant n° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la salle de sport, des vestiaires du CCA et de la chaufferie des bâtiments communaux :
 - lot n° 10 Carrelage/Carrelage mural, avec la société JV Carrelage, 96 avenue Georges Dupont, 59120 Loos pour un montant de 3 205,39 € Hors Taxes, soit 3 846,47 € TTC.
 - lot n° 11 VRD/Serrurerie, avec la société Société Damien Provolo - SATN SARL, Rue de la Chapelle, Zi de Rieux, BP 90025, 62192 Lillers cédex, pour un montant de 1 580,01 € Hors Taxes, soit 1 896,01 € TTC
- Décision n° 2025-05 du 13 mars 2025 portant conclusion d'un contrat de coordination sécurité et protection de la santé avec la société Alpes Contrôles, Agence CSPS HDF, Bâtiment A, 289 rue du Faubourg des Postes, 59000 Lille, pour le projet d'aménagement d'une garderie périscolaire.
La rémunération de la mission est fixée dans les conditions suivantes :
 - Phase conception : 600,00 € HT
 - Phase réalisation : 2 200,00 € HT
 - Phase réception : 200,00 € HT
 - Total : 3 000,00 € HT, soit 3 600,00 € TTC
- Décision n° 2025-06 du 13 mars 2025 portant conclusion d'un contrat de contrôle technique de la construction avec la société Alpes Contrôles, Bâtiment A, 289 rue du Faubourg des Postes, 59000 Lille, pour le projet d'aménagement d'une garderie périscolaire.
La rémunération de la mission est fixée dans les conditions suivantes :
 - Missions ATHAND + HAND + L + LE + PSE + SEI + TH + VIEL : 3 900,00 € HT
 - Mission LP : 300,00 € HT
 - Total : 4 200,00 € HT, soit 5 040,00 € TTC

Est-ce que vous avez des questions concernant ces décisions ? Merci beaucoup.

PRESENTATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE DES INDEMNITES PERÇUES PAR LES ELUS.

Monsieur Thierry BONTE

J'ai également, comme vous le savez, chaque année, on se doit de présenter à l'assemblée délibérante les indemnités perçues par tous les élus. Ce qui avait initié cette présentation, c'est la loi engagement et proximité de 2019. Et nous devons préciser chaque année, les communes et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre, les EPCI, établissent un état représentant l'ensemble des indemnités de toute nature libéré en euros dont bénéficient les élus siégeant dans leur conseil au titre de tout mandat et de toute fonction exercée en leur sein. C'est obligatoire avant le 15 avril.

Monsieur Thierry BONTE

Donc nous allons le faire aujourd'hui. On est le 3. Donc on est complètement dans les temps. Et ça doit reprendre tous les avantages en nature. Alors, on est un peu tranquille ici puisque les élus de Verlinghem n'ont pas d'avantages en nature. Donc, il n'y a rien à déclarer sur ce sujet-là. Et ça doit être exprimé en euros et en brut par élu, par mandat et fonction. Voilà, donc je vais vous donner pour tout notre conseil le détail des indemnités perçues par ordre alphabétique. Donc ça, je vous précisais, c'est uniquement pour la commune. Il n'y a qu'une exception, moi, j'ai en plus une indemnité concernant le SIVOM de la base de loisirs.

Monsieur Thierry BONTE

Nous pouvons passer aux délibérations. Et comme, je ne sais plus, c'était Bruno qui disait à Anne, quand on est arrivé, c'est le grand soir annuel d'Anne, puisqu'Anne va avoir beaucoup de délibérations. Et on va commencer par l'approbation du compte financier unique 2024. Je te passe la parole.

QUESTION N° 1 : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024.

Monsieur Thierry BONTE

Oui. Ah, il n'y a pas de son. Bon. Ça nous donne l'occasion de saluer, s'ils nous entendent, les personnes qui nous regardent sur Facebook. Voilà, il faut lui envoyer un message, voilà. Anne, on fonce.

Madame Anne GOFFAUX

Bonsoir. Donc, le compte financier unique se substitue au compte administratif, au compte de gestion qu'on vous présentait auparavant, mais en évidence, les informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan, et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents. C'est une procédure entièrement dématérialisée permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordinateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du compte financier unique. Donc, par courrier en date du 22 mars 2024, Monsieur le maire a demandé au service de gestion comptable d'Armentières de mettre en œuvre le compte financier unique dès l'exercice 2024.

Monsieur Thierry BONTE

Oui, on a pris un an d'avance. Enfin, on a pris un an d'avance. C'était obligatoire dans un an.

Madame Anne GOFFAUX

On n'était pas obligé de le faire.

Monsieur Thierry BONTE

Mais bon, on s'est mis tout de suite dans cette dynamique.

Madame Anne GOFFAUX

On a en plus changé de norme comptable. On était sur la norme M14 auparavant et on est maintenant sur la norme M57. Ce sont des normes qui seront imposées par l'administration. Et donc, on verra à certains endroits des classements qui ne sont pas les mêmes. Donc, je vous expliquerai au fur et à mesure.

Donc, comme chaque année, on commence par les dépenses de fonctionnement.

Donc, les charges à caractère général ont augmenté de 10,65 %. Dedans, nous avons l'eau et l'électricité qui sont relativement stables. Le chauffage qui a diminué. On vous en reparlera tout à la fin avec les conclusions. Il y a aussi des problèmes de facturation annuelle qui ne sont pas toujours parfaitement enregistrées à date. Donc, ce qui explique un décalage.

Les fournitures de repas pour la restauration collective sont des dépenses stables aussi. L'entretien de l'éclairage public. Les différents contrats de maintenance. Les centres de loisirs. Alors, il y a une augmentation du nombre de salariés et de la masse salariale en plus des rémunérations.

Les assurances, c'est une augmentation normale par rapport à nos contrats, par rapport aux différents contrats que l'on a. L'éco-pâturage est stable. Les fêtes et cérémonies, une augmentation des coûts des matières et des prestations principalement. Les publications municipales sont stables.

Les taxes foncières. Les accords de réciprocité. Il y a une diminution parce que les effectifs scolaires des Verlinghemois scolarisés hors communes ont diminué.

Et ensuite, on a les autres dépenses.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

	2024	2023	Evolution
Charges à caractère général	710 550,13 €	642 146,34 €	10,65 %
Eau	6 963,62 €	6 782,09 €	2,67 %
Electricité	92 771,15 €	101 589,13 €	- 8,68 %
Chauffage	56 063,04 €	70 854,00 €	- 20,88 %
Fourniture repas restauration collective	172 129,27 €	166 788,77 €	3,20 %
Entretien éclairage public	41 472,85 €	37 828,32 €	9,63 %
Maintenances	34 852,76 €	32 703,12 €	6,57 %
Centres de loisirs	38 638,17 €	22 011,53 €	75,54 %
Assurances	10 563,35 €	9 796,33 €	7,83 %
Eco-pâturage	4 200,00 €	4 199,96 €	0,00 %
Fêtes et cérémonies	21 140,02 €	17 725,80 €	19,26 %
Publications municipales	13 886,00 €	12 903,00 €	7,62 %
Taxes foncières	2 846,00 €	2 754,00 €	3,34 %
Accords de réciprocité	10 500,00 €	12 180,00 €	- 13,79 %
Autres dépenses	204 524,30 €	144 030,29 €	42,00 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 – Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Alors, les charges de personnel et frais assimilés, il y a une augmentation de 5,47 % qui est une augmentation tout à fait normale. Les reversements conventionnels de fiscalité qui concernent les deux SIVOM et qui sont stables. Donc, le SIVOM Lompert-Pérenchies-Verlinghem pour la base de loisirs et SIVOM de l'Alliance Nord-Ouest. Donc, pour 35 051 euros.

Les autres charges de gestion courante pour 300 446 euros. Donc, nous avons les indemnités des élus comme Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure. Les charges sociales sur les indemnités des élus. La formation des élus.

Les subventions aux associations pour 163 938 euros comme ça a été voté lors du budget l'année dernière. La subvention au CCAS. Comme ça avait été voté. Et les autres charges, pour 7 657,07 euros.

Donc, le total de nos dépenses de gestion de services 1 793 757 euros. Donc, une augmentation de 8 %. Les charges financières pour 80 000 euros en forte augmentation, mais ça concerne les intérêts du nouvel emprunt de 2,2 millions que nous avons contracté début 2024 pour financer en partie les travaux de la salle de sport, ou tout au moins l'ensemble de notre plan d'investissement.

Des charges spécifiques, il n'y en a pas cette année. Et nous n'avons pas non plus de dotation aux provisions et de dépréciation. Les 71 euros de l'an dernier concernaient des finances douteuses.

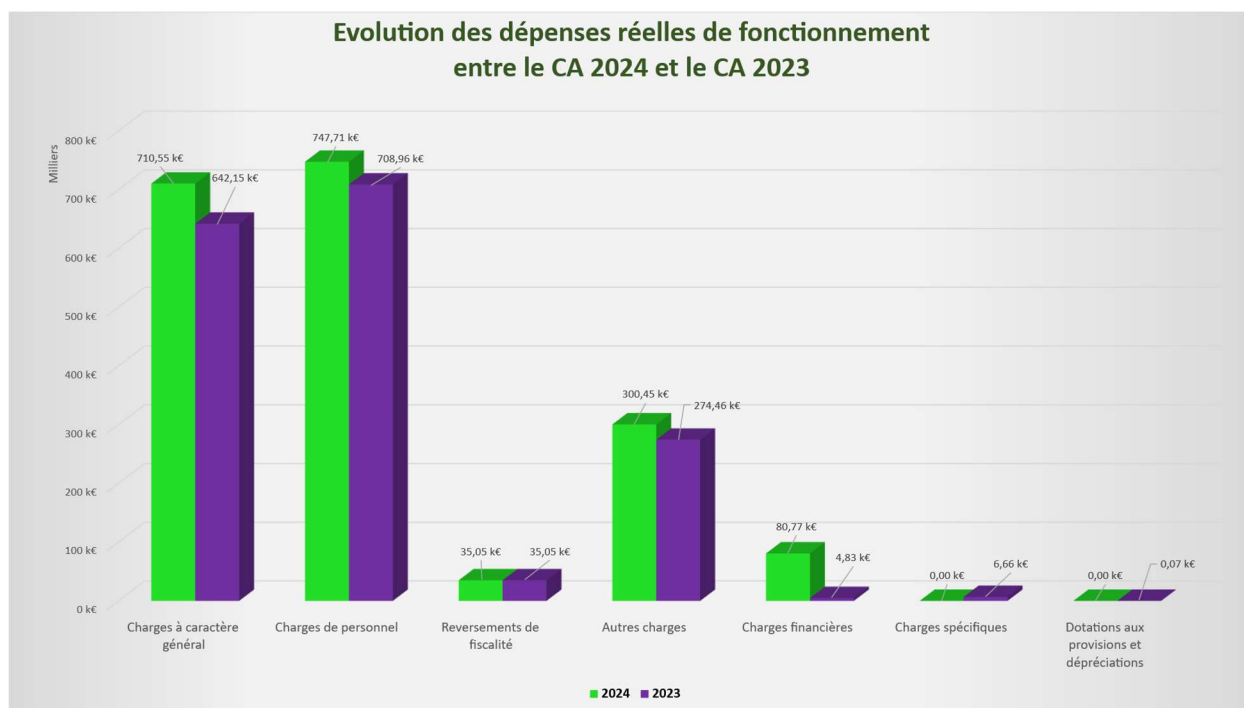
Et les 6 671 que vous avez sur les charges spécifiques l'année dernière, il s'agit d'un reclassement. Ça concernait les bourses, les prix et les subventions exceptionnelles. Et donc, ce qui concerne les charges spécifiques cette année, on le verra par ailleurs. Le reclassement dû au changement de normes comptables dont je vous parlais au début. Donc, le total des dépenses réelles de fonctionnement : 1 874 529 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Charges à caractère général	710 550,13 €	642 146,34 €	10,65 %
Charges de personnel et frais assimilés	747 708,35 €	708 960,74 €	5,47 %
Reversements conventionnels de fiscalité	35 051,85 €	35 051,85 €	0,00 %
Autres charges de gestion courante	300 446,74 €	274 464,76 €	9,47 %
Total des dépenses de gestion des services	1 793 757,07 €	1 660 623,69 €	8,02 %
Charges financières	80 772,06 €	4 830,76 €	1 572,04 %
Charges spécifiques	0,00 €	6 671,71 €	- 100,00 %
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	71,66 €	- 100,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 874 529,13 €	1 672 187,82 €	12,10 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Sur le diagramme, on voit l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement entre 2024 et 2025. On a une augmentation sur les charges à caractère général et sur les charges de personnel. Donc, l'augmentation sur les charges de personnel est tout à fait normale. Et les charges financières, on voit bien le petit bloc de 80 000 euros de charges financières lié aux intérêts d'emprunt.



Madame Anne GOFFAUX

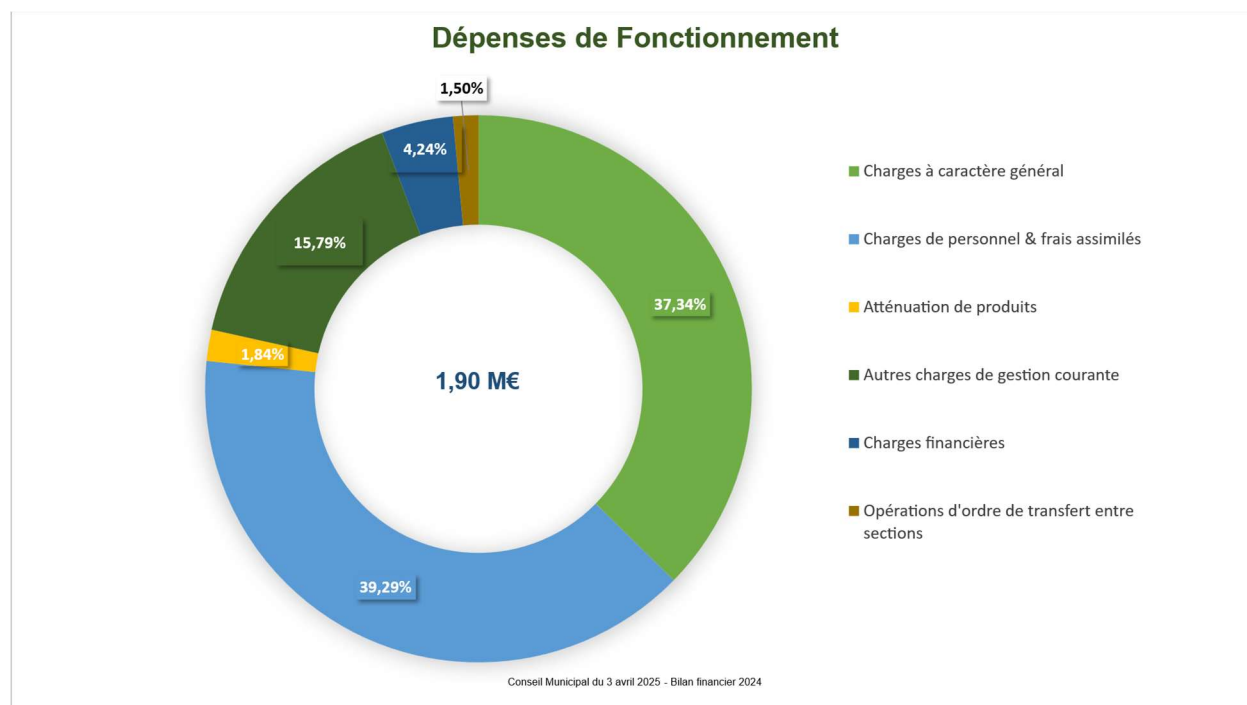
Les opérations d'ordre de transfert entre sections, ça concerne des écritures, on aura le pendant en investissement et en recettes, ça concerne des écritures d'étalement de charges pour les 28 000 euros, ce sont les écritures liées à la cession de la tondeuse et aussi l'étalement de l'assurance dommages ouvrages de l'église. Donc, le total des dépenses de fonctionnement : 1 903 021 euros.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Charges à caractère général	710 550,13 €	642 146,34 €	10,65 %
Charges de personnel et frais assimilés	747 708,35 €	708 960,74 €	5,47 %
Reversements conventionnels de fiscalité	35 051,85 €	35 051,85 €	0,00 %
Autres charges de gestion courante	300 446,74 €	274 464,76 €	9,47 %
Total des dépenses de gestion des services	1 793 757,07 €	1 660 623,69 €	8,02 %
Charges financières	80 772,06 €	4 830,76 €	1 572,04 %
Charges spécifiques	0,00 €	6 671,71 €	- 100,00 %
Dotations aux provisions et dépréciations	0,00 €	71,66 €	- 100,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	1 874 529,13 €	1 672 187,82 €	12,10 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	28 492,22 €	1 829,79 €	1 457,13 %
Total des dépenses de fonctionnement	1 903 021,35 €	1 674 017,61 €	13,68 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

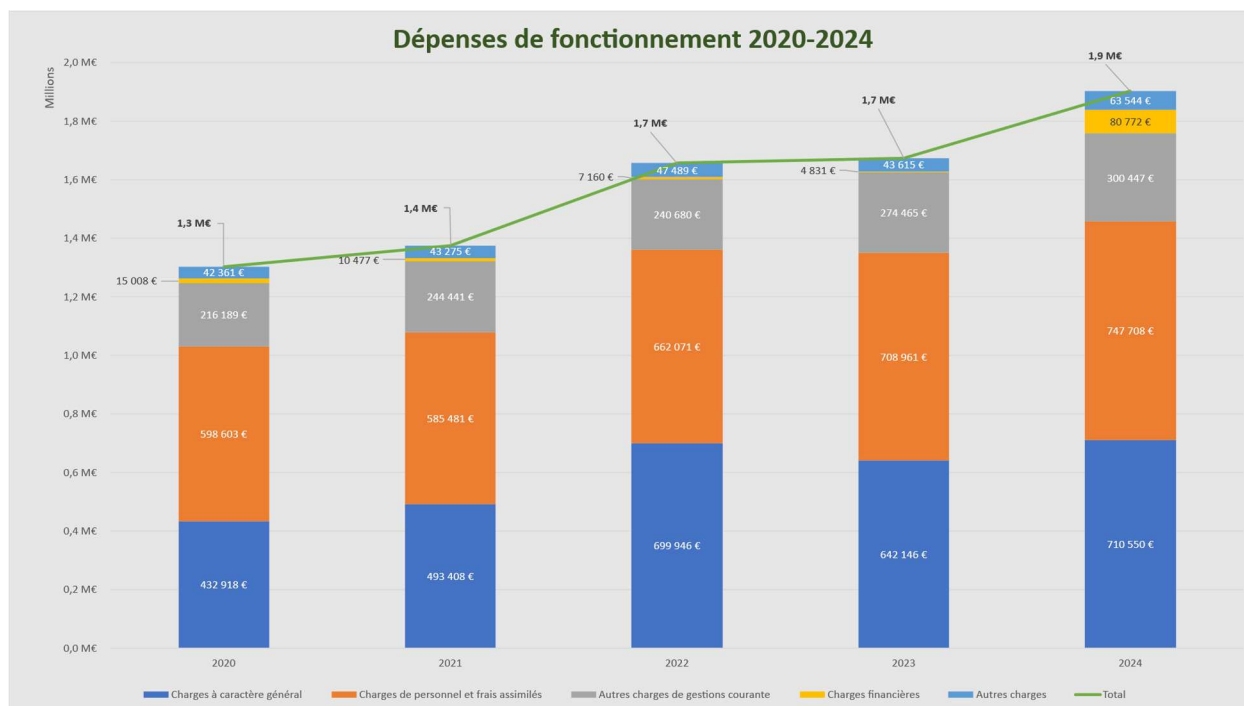
Madame Anne GOFFAUX

Donc, comme je vous l'ai fait remarquer, une augmentation de 13 %, en partie on a quand même près de 80 000 euros d'augmentation liés aux intérêts d'emprunt. Donc, 37 % concernent les charges à caractère général, 39 % les charges de personnel, donc plus de 75 % pour ces deux types de dépenses.



Madame Anne GOFFAUX

L'évolution de nos dépenses de fonctionnement. Depuis 2020, on voit l'apparition des charges financières à 80 000 euros en dernière année. On voit l'évolution de nos charges à caractère général qui sont en bleu, liées à l'augmentation des coûts post-covid principalement. Voilà, les charges de personnel et frais assimilés, les augmentations sont liées à des augmentations normales des charges liées aux salaires.



Madame Anne GOFFAUX

Donc, on va passer aux recettes de fonctionnement.

Atténuation de charges, on appelle atténuation de charges des remboursements de frais de personnel sur leurs assurances. Alors, on a eu un gros remboursement, pour rappel, c'était lié à un décalage entre l'expertise et le remboursement dont on a bénéficié.

Les produits de service du domaine et ventes diverses. Donc, ça concerne les concessions cimetières. Il y a une baisse, mais c'est totalement imprévisible, c'est tout à fait aléatoire.

En 2023, il y a eu la vente d'une concession perpétuelle, ce qui explique le montant en partie.

Donc, les redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement. Il y a une augmentation des tarifs et une augmentation du nombre d'enfants. En ce qui concerne l'étude surveillée, il y a eu deux études mises en place. En plus, à l'école Gutenberg, il y a maintenant trois classes d'études. On a notre garderie périscolaire qui est relativement stable, et la restauration scolaire, pareil, on l'avait vu au niveau des dépenses de fonctionnement, et la stabilité se répercute dans les recettes puisque c'est intimement lié.

La redevance d'occupation du domaine public communal pour 62 euros et le remboursement de la taxe foncière par le locataire de l'immeuble de 5 bis rue du Cheneau. Le 0 euro qu'on voit en 2023 parce que c'était classé ailleurs à l'époque, lié à notre changement de norme.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Atténuations de charges	24 534,81 €	2 968,51 €	726,50 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 480,19 €	201 122,76 €	10,18 %
Concessions cimetière	2 792,66 €	5 242,01 €	- 46,73 %
Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	204 733,41 €	195 823,34 €	4,55 %
❑ Etudes surveillées	8 748,72 €	7 746,74 €	12,93 %
❑ Garderie périscolaire	13 843,14 €	13 528,79 €	2,32 %
❑ Restauration scolaire	182 541,55 €	174 547,81 €	4,35 %
Redevance d'occupation du domaine public communal	62,12 €	57,41 €	8,20 %
Remboursement taxe foncière 5bis rue du Chêneau	1 892,00 €	0,00 €	

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Alors, les impôts et taxes. Avec le changement de norme, on a une nouveauté qui est que les impôts et taxes sont dissociés de la fiscalité locale. Alors que tout était géré dans le même chapitre auparavant. Donc, on a l'attribution de compensation pour 307 483 euros. La dotation de solidarité communautaire de la MEL pour 26 158 euros. Le fonds national de garantie individuelle des ressources pour 124 euros et le fonds de péréquation des recettes fiscales, communales et intercommunales, ça concerne un droit de mutation à titre onéreux, pour 45 761 euros. Il y a le fonds départemental des DMTO pour les communes de moins de 5 000 habitants.

Monsieur Damien DELAIRE

Et pour ceux qui ne connaissent pas DMTO, c'est droit de mutation à titre onéreux.

Madame Anne GOFFAUX

Donc pour 63 000 euros, et là aussi, en 2023, il y avait un montant que l'on retrouvera par ailleurs.

Monsieur Thierry BONTE

Sur la prise de parole de Damien, en fait, je ne lui ai pas donné la parole, mais je savais qu'il allait intervenir. Je pourrai donner cette précision foncièrement technique, mais ô combien précieuse.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Atténuations de charges	24 534,81 €	2 968,51 €	726,50 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 480,19 €	201 122,76 €	10,18 %
Impôts et taxes	442 528,20 €	377 389,00 €	17,26 %
Attribution de compensation	307 483,00 €	307 483,00 €	0,00 %
Dotation Solidarité Communautaire	26 158,00 €	24 675,00 €	6,01 %
FNGIR	124,00 €	124,00 €	0,00 %
Fonds péréquation recettes fiscales communales & intercommunales	45 761,00 €	45 107,00 €	1,45 %
Fonds départemental des DMTO pour les communes de – 5 000 h	63 002,20 €		

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Alors concernant la fiscalité locale. Nous avons d'abord les impôts directs locaux. La base a augmenté, mais pas les taux, donc 1 243 067 euros.

Les autres contributions directes, là aussi, le montant 2023 est classé ailleurs.

La taxe sur les pylônes électriques pour 23 055 euros, et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 61 572 euros. Il y a une diminution, mais qui est liée à un décalage de facturation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Atténuations de charges	24 534,81 €	2 968,51 €	726,50 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 480,19 €	201 122,76 €	10,18 %
Impôts et taxes	442 528,20 €	377 389,00 €	17,26 %
Fiscalité locale	1 329 397,45 €	1 281 438,02 €	3,74 %
Impôts directs locaux	1 243 067,00 €	1 184 661,00 €	4,93 %
Autres contributions directes	1 703,00 €		
Taxe sur les pylônes électriques	23 055,00 €	21 000,00 €	9,79 %
Taxe sur la consommation finale d'électricité	61 572,45 €	75 777,02 €	- 18,75 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Concernant les dotations et participations, alors, nous avons la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale, la dotation nationale de péréquation qui forment la DGF, la dotation globale de fonctionnement.

Donc 78 000 euros pour la dotation forfaitaire, 51 000 euros pour la dotation de solidarité rurale et plus de 11 000 euros pour la dotation nationale de péréquation.

Les dotations aux élus locaux pour 333 euros.

Le FCTVA, qui est seulement récupérable sur certaines dépenses éligibles des dépenses de 2023, donc pour un taux de 16,404 % et pour un montant en 2024 de 10 323,22 euros.

Madame Anne GOFFAUX

Une ligne haute pour 862 euros.

La participation du département sur des spectacles pour 843,59 euros.

La participation des communes pour les accords de réciprocité pour 31 920 euros.

Les accords de la participation GFP de rattachement, il n'y a rien en 2024, ça concernait notamment des CEE versés en 2023.

La compensation pour la perte de taxes additionnelles aux droits de mutation, donc cette année, on n'a rien puisque ça a été reclassé dans la partie qu'on a vue auparavant. En 2023, on avait plus de 80 000 euros.

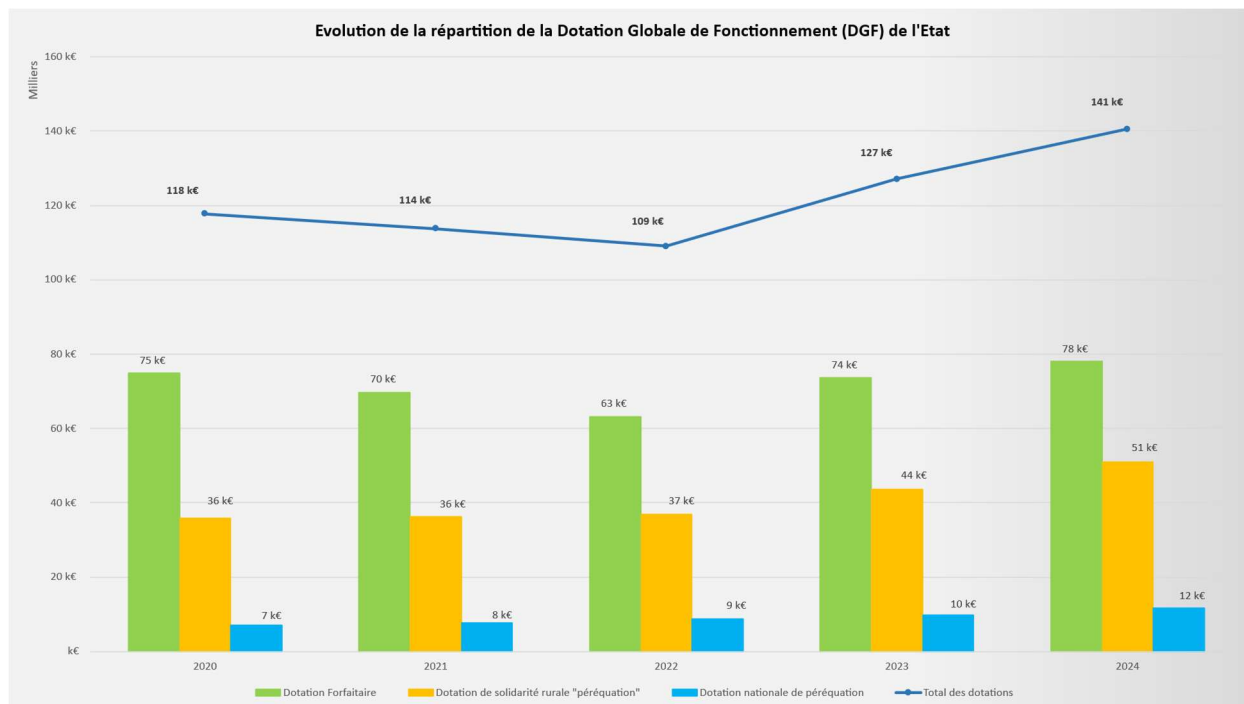
L'État, la compensation au titre des exonérations des taxes financières pour 5 483 euros. C'est notifié chaque année par les services de l'État cette somme. Et la dotation de recensement qu'on a touché l'an dernier puisqu'on a organisé le recensement pour 4 849 euros. Pour un total de 195 228 euros.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	2024	2023	Evolution
Dotation forfaitaire	78 015,00 €	73 710,00 €	5,84 %
Dotation solidarité rurale DGF	50 904,00 €	43 637,00 €	16,65 %
Dotation nationale de péréquation	11 683,00 €	9 736,00 €	20,00 %
Dotations aux élus locaux	333,00 €	333,00 €	
FCTVA	10 323,22 €	8 930,13 €	15,60 %
Autres	862,68 €		
Départements	843,59 €		
Participations communes membres du GFP	31 920,00 €	34 020,00 €	- 6,17 %
Participation GFP de rattachement	0,00 €	2 025,00 €	- 100,00 %
Compensation pour perte de taxe additionnelle aux droits de mutation (Département) (<i>voir impôts et taxes</i>)	0,00 €	80 540,37 €	- 100,00 %
Etat - compensation au titre des exonérations des taxes foncières (Etat)	5 495,00 €	5 469,00 €	0,95 %
Dotation de recensement	4 849,00 €		
Total	195 228,49 €	258 400,50 €	- 24,45 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Donc là, c'est l'évolution de la répartition de la DGF qui comporte la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation. Vous avez le total sur la ligne en haut et vous avez les trois dotations différentes représentées avec un code couleur.



Madame Anne GOFFAUX

Dans les autres produits de gestion courante pour 58 608,74 euros, on a les revenus des immeubles pour 40 842 euros, qui comportent le loyer du 5 bis rue du Cheneau pour 13 310 euros et les locations de salles pour 27 532 euros. On a eu plus de locations en 2024.

Et les autres produits de gestion courante pour 9 766 euros, qui comportent les remboursements de sinistres et des indemnités journalières et la taxe foncière que nous reverse le locataire du 5 bis rue du Cheneau.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Atténuations de charges	24 534,81 €	2 968,51 €	726,50 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 480,19 €	201 122,76 €	10,18 %
Impôts et taxes	442 528,20 €	377 389,00 €	17,26 %
Fiscalité locale	1 329 397,45 €	1 281 438,02 €	3,74 %
Dotations et participations	195 228,49 €	258 400,50 €	- 24,45 %
Autres produits de gestion courante	50 608,74 €	38 521,65 €	31,38 %
Revenus des immeubles	40 842,62 €	36 678,50 €	11,35 %
❑ Loyers 5bis rue du Chêneau	13 310,62 €	12 860,50 €	3,50 %
❑ Locations de salles	27 532,00 €	23 818,00 €	15,59 %
Autres produits de gestion courante	9 766,12 €	1 843,15 €	429,86 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Le total des recettes de gestion des services pour 2 251 777,88 euros. Les produits spécifiques pour 7 500 euros en 2024, il s'agit de la vente de notre ancienne tondeuse, vous verrez dans les investissements qu'on en a racheté une nouvelle. Les reprises sur amortissement et dépréciation, on l'a vu dans les dépenses de fonctionnement en 2023, il s'agissait de créances douteuses devenues complètement irrécouvrables.

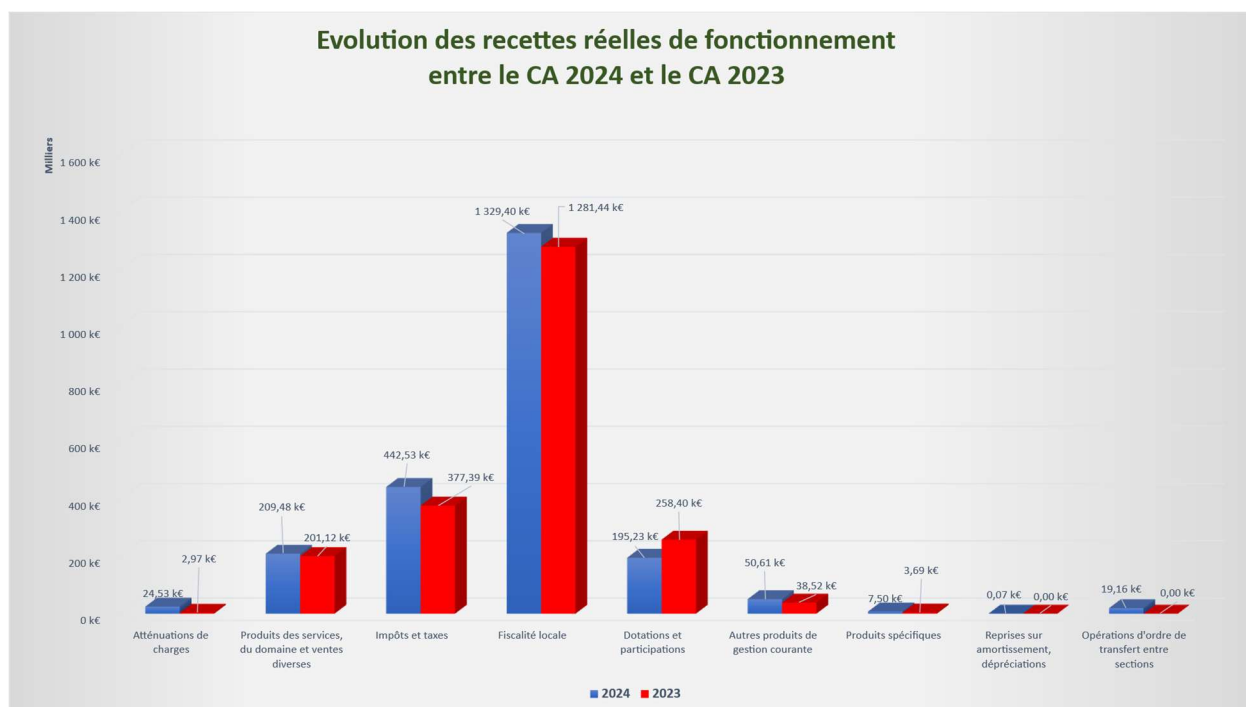
Donc, on a un total des recettes réelles de fonctionnement de 2 259 349,54 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Atténuations de charges	24 534,81 €	2 968,51 €	726,50 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 480,19 €	201 122,76 €	10,18 %
Impôts et taxes	442 528,20 €	377 389,00 €	17,26 %
Fiscalité locale	1 329 397,45 €	1 281 438,02 €	3,74 %
Dotations et participations	195 228,49 €	258 400,50 €	- 24,45 %
Autres produits de gestion courante	50 608,74 €	38 521,65 €	31,38 %
Total des recettes de gestion des services	2 251 777,88 €	2 159 840,44 €	4,26 %
Produits spécifiques	7 500,00 €	3 690,53 €	103,22 %
Reprises sur amortissements, dépréciations	71,66 €	0,00 €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 259 349,54 €	2 163 530,97 €	4,43 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

L'évolution des recettes réelles de fonctionnement entre le compte administratif 2024 et le compte administratif 2023, vous voyez l'augmentation de la fiscalité locale en raison de l'augmentation des bases, l'augmentation des impôts et taxes et la diminution des dotations et participations.



Madame Anne GOFFAUX

Donc, des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 19 162,43 euros. Le montant 2023, on l'a vu auparavant, dans les 19 000 euros, on les retrouve dans les dépenses de fonctionnement et on en a parlé auparavant. Ce sont des écritures internes.

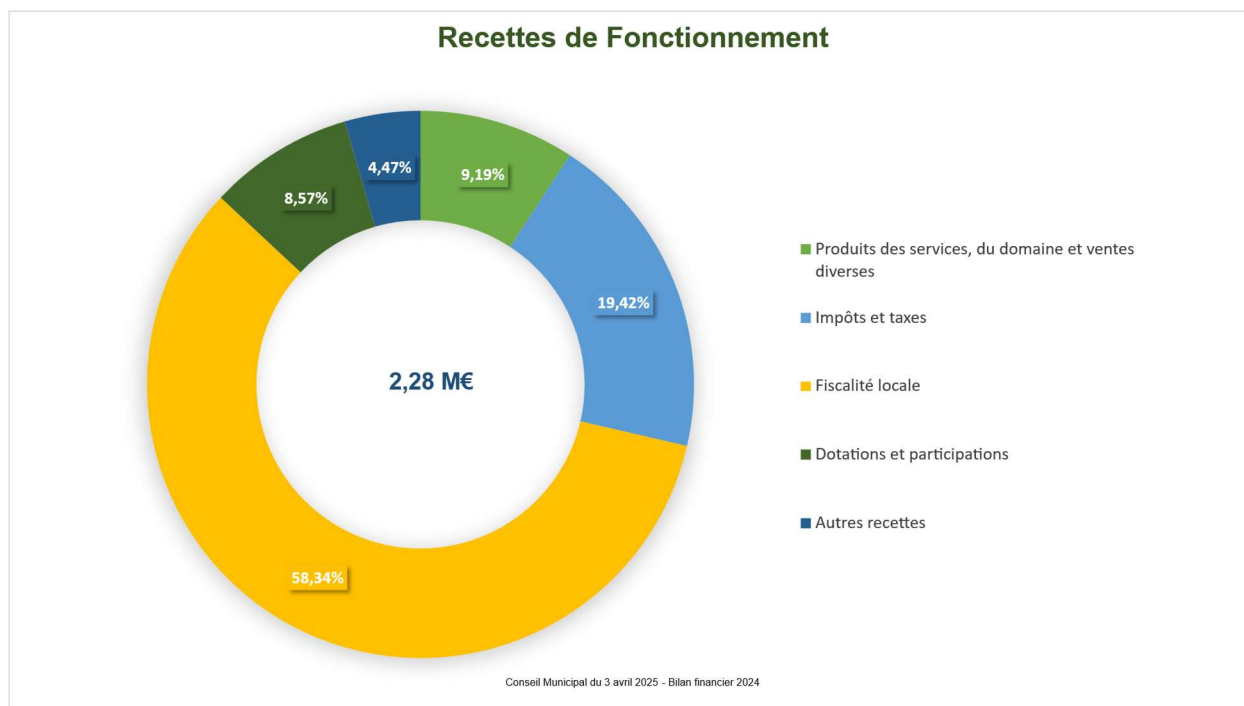
Donc, le total des recettes de l'exercice 2 278 511,97 euros.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2024	2023	Evolution
Atténuations de charges	24 534,81 €	2 968,51 €	726,50 %
Produits des services, du domaine et ventes diverses	209 480,19 €	201 122,76 €	10,18 %
Impôts et taxes	442 528,20 €	377 389,00 €	17,26 %
Fiscalité locale	1 329 397,45 €	1 281 438,02 €	3,74 %
Dotations et participations	195 228,49 €	258 400,50 €	- 24,45 %
Autres produits de gestion courante	50 608,74 €	38 521,65 €	31,38 %
Total des recettes de gestion des services	2 251 777,88 €	2 159 840,44 €	4,26 %
Produits spécifiques	7 500,00 €	3 690,53 €	103,22 %
Reprises sur amortissements, dépréciations	71,66 €	0,00 €	
Total des recettes réelles	2 259 349,54 €	2 163 530,97 €	4,43 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 162,43 €	0,00 €	
Total des recettes de l'exercice	2 278 511,97 €	2 163 530,97 €	5,31 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

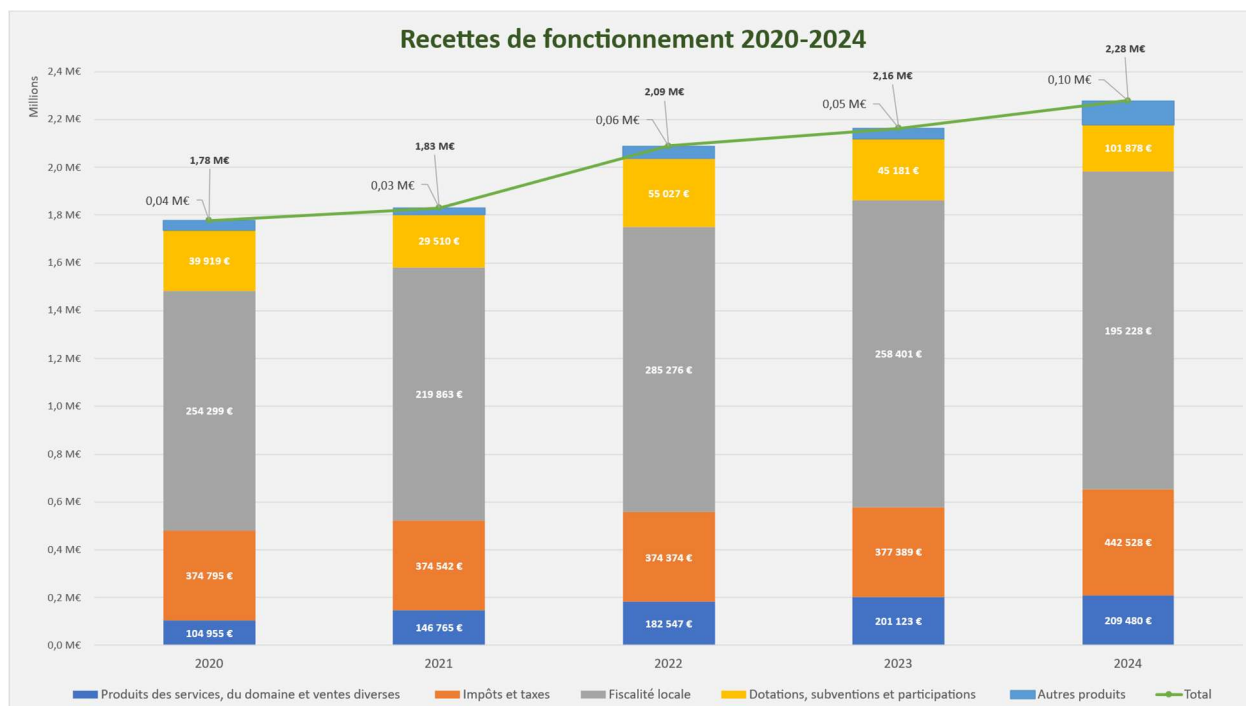
Madame Anne GOFFAUX

La fiscalité locale représente plus de la moitié de nos recettes de fonctionnement et les impôts et taxes, 20 %. Et on dépasse les 75 % avec ces deux montants, et 75 % de nos recettes de fonctionnement.



Madame Anne GOFFAUX

L'évolution des recettes de fonctionnement depuis le début de notre mandat, avec la fiscalité locale en gris. Vous voyez l'augmentation d'année en année. Les dotations, subventions et participations sont plutôt en diminution. Et les impôts et taxes aussi en légère augmentation.



Madame Anne GOFFAUX

On passe à la section investissements, avec tout d'abord les dépenses. Alors, les dépenses d'investissement au niveau des immobilisations incorporelles hors opérations. On appelle opérations les investissements qui durent dans le temps comme la salle, la salle de sport, par exemple, ou comme l'existe à une époque.

Donc, la mission MOE des travaux d'éclairage du restaurant scolaire, du gaz pour la salle du Tournebride et les frais d'insertion du marché de l'éclairage public pour 6 334,29 euros.

Les droits d'utilisation des applications informatiques pour les services administratifs pour 8 197,20 euros. Le total de nos immobilisations incorporelles hors opération : 14 531,49 euros.

Ensuite, on va parler des immobilisations corporelles hors opérations. Donc, l'achat d'un arbre pour la rue Alix Ghestem, 73 euros, ce n'est pas le plus important.

Les travaux d'amélioration de la qualité environnementale du terrain de football synthétique pour 110 000 euros.

Les travaux de remplacement partiel de la membrane de la toiture de l'école Gutenberg pour 19 000 euros.

On a changé le carrelage de l'escalier de la mairie pour éviter de glisser quand il pleut.

L'acquisition de matériel de voirie.

Des travaux d'amélioration de qualité de vie pour le quartier des fleurs. Alors, il y a eu un transfert de maîtrise ouvrage à la MEL, donc la dépense qui nous incombe est de 32 584 euros.

Les travaux de modernisation de l'éclairage public, comme on le fait depuis plusieurs années, 47 325 euros.

Des acquisitions d'illuminations festives, un défibrillateur pour la mairie. Alors, on a dû racheter une nouvelle tondeuse, une tondeuse autoportée pour les services techniques, 52 000 euros. L'ancienne avait été vendue pour 7 500 euros. L'acquisition de matériel et outillage pour les services techniques, le remplacement des blocs de secours de l'école Gutenberg, l'installation d'un système de téléalarme pour l'élève de l'espace Fauquenoy, et le remplacement de deux caméras de vidéoprotection pour 3 347 euros.

On a dû remplacer du matériel vétuste à l'école Gutenberg, deux tableaux interactifs pour 8 286 euros, des armoires de rangement pour les services périscolaires. Ces armoires sont installées à l'école Sainte-Marie. Des chaises maternelles pour le restaurant municipal, du mobilier pour l'organisation des élections, du mobilier pour l'école Gutenberg pour 3 711 euros. Un système audio et micro sans fil pour pupitres pour les conférences à la mairie, 4 000 euros, 4 tonnelles pour les manifestations pour 7 000 euros, du matériel de cuisson pour la cuisine de la salle du Tournebride en remplacement du matériel qui était vétuste, 3 179 euros. Une autolaveuse pour notre salle d'honneur dans laquelle on se trouve ce soir pour 1 691 euros, un aspirateur pour le restaurant municipal, deux chariots de ménage pour l'école Gutenberg, un coffret mural pour le défibrillateur de la mairie en remplacement de ce qui a été vandalisé pour 825 euros, et l'acquisition d'un abri de jardin pour l'école Gutenberg pour 649 euros. Un total des Immos corporelles hors opérations de 318 240 euros.

Madame Anne GOFFAUX

Donc, concernant le total des opérations d'équipement, on a la mission des travaux d'électricité de la salle du Tournebride, c'est l'opération 116 pour 1 080 euros.

La mission AMO, MOE, CSPS et CT des travaux de la salle de sport et de la chaufferie, qui est l'opération 114 pour 95 430 euros.

Les travaux de la salle de sport et de la chaufferie, l'opération 114 pour 522 251,27 euros. L'étude de faisabilité du dojo et de la garderie, l'opération 120 pour 7 200 euros. L'étude de faisabilité et de la réhabilitation de la salle de tennis, l'opération 121 pour 9 600 euros. Donc, un total d'opérations d'équipement de 635 561,48 euros.

Le total des dépenses d'équipement pour 968 332,97 euros.

Le remboursement de l'emprunt en capital, c'est notre emprunt, entre autres, de 2,2 millions. Il y a aussi un ancien emprunt pour 98 790 euros, qui représente des dépenses financières, mais ce ne sont pas les intérêts, ce n'est vraiment que le capital.

Donc, le total des dépenses réelles pour 1 067 123 euros.

On a aussi des dépenses d'ordre pour 237 358 euros. Ce sont des frais d'études concernant la salle de sport, ce sont des écritures d'intégration qui nous permettent ensuite de pouvoir récupérer la TVA. Sinon, dans le cas où les travaux ne sont pas réalisés, on les amortit sur 5 ans, mais dans le cas où ils sont réalisés, on les passe en dépenses d'ordre, ça nous permet de récupérer la TVA sous forme de FCTVA l'année prochaine, en 2025.

Voilà, donc, ces dépenses d'ordre, c'est la session de l'ancienne tondeuse et l'intégration des frais d'études et d'insertion.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024
Mission MOE travaux éclairage restaurant municipal/gaz salle du Tournebride/frais insertion marché éclairage public	6 334,29 €
Droits utilisation applications informatiques services administratifs	8 197,20 €
Total immobilisations incorporelles hors opérations	14 531,49 €
Achat 1 arbre rue A. Ghestem	73,92 €
Travaux amélioration qualité environnementale terrain football synthétique	110 311,02 €
Travaux remplacement partiel membrane toiture école Gutenberg	19 085,94 €
Pose nouveau carrelage escalier entrée mairie	7 916,83 €
Acquisition matériel de voirie	861,02 €
Travaux amélioration qualité de vie quartier des fleurs (transfert MO à la MEL)	32 584,00 €
Travaux modernisation éclairage public	47 325,16 €
Acquisition illuminations festives	4 090,82 €
Acquisition 1 défibrillateur pour mairie	1 103,28 €
Acquisition 1 tondeuse autoportée pour services techniques	52 068,00 €
Acquisition matériel et outillage pour services techniques	4 138,26 €
Remplacement blocs de secours école Gutenberg	956,35 €
Installation système téléalarme élévateur Espace culturel G. Fauquenoy	1 512,87 €
Remplacement 2 caméras de vidéoprotection	3 347,35 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024
Acquisition 2 tableaux interactif pour école Gutenberg (remplacement matériel vétuste)	8 286,00 €
Acquisition 2 armoires de rangement pour service périscolaire	930,36 €
Acquisition chaises maternelles pour restaurant municipal	1 531,20 €
Acquisition mobilier pour organisation élections	235,58 €
Acquisition mobilier pour école Gutenberg	3 711,43 €
Acquisition système audio et micros sans fil pour pupitre conférence mairie	4 035,20 €
Acquisition 4 tonnelles pour manifestations	7 087,20 €
Acquisition matériel de cuisson pour cuisine salle du Tournebride (remplacement)	3 179,64 €
Acquisition 1 autolaveuse pour salle d'honneur mairie	1 691,57 €
Acquisition 1 aspirateur pour restaurant municipal	289,55 €
Acquisition 2 chariots de ménage pour école Gutenberg	412,73 €
Acquisition 1 coffret mural pour défibrillateur mairie (remplacement suite vandalisme)	825,72 €
Acquisition 1 abri de jardin pour école Gutenberg	649,00 €
Total immobilisations corporelles hors opérations	318 240,00 €

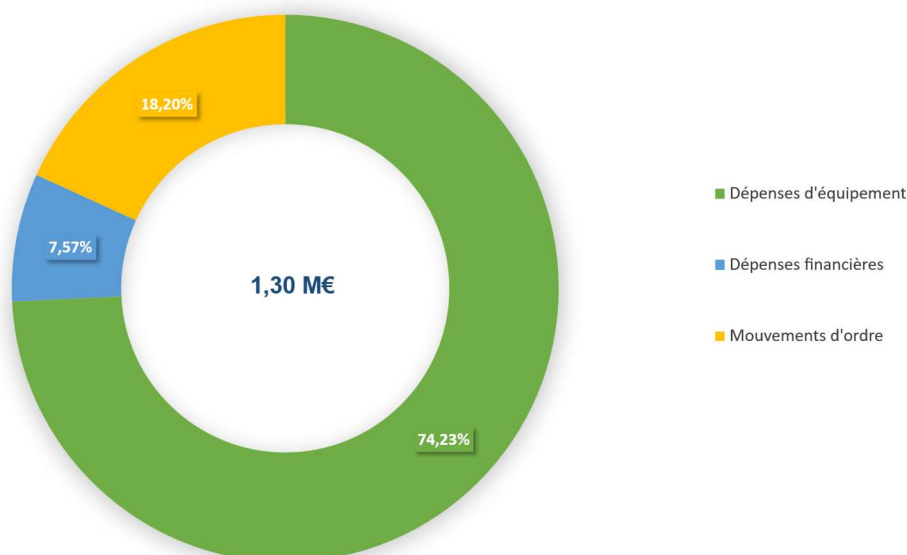
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2024
Mission MOE travaux électricité salle du Tournebride (op. 116)	1 080,00 €
Missions AMO/MOE/CSPS/CT travaux salle de sport/chaufferie (op. 114)	95 430,21 €
Travaux salle de sport/chaufferie (op. 114)	522 251,27 €
Etude faisabilité dojo/garderie (op. 120)	7 200,00 €
Etude faisabilité réhabilitation salle de tennis (op. 121)	9 600,00 €
Total opérations d'équipement	635 561,48 €
Total dépenses d'équipement	968 332,97 €
Remboursement emprunts en capital	98 790,17 €
Total dépenses financières	98 790,17 €
Total des dépenses réelles	1 067 123,14 €
Dépenses d'ordre	237 358,52 €
Total dépenses d'ordre	237 358,52 €
Total des dépenses d'investissement	1 304 481,66 €

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Donc, nos dépenses d'investissement sont principalement des dépenses d'équipement et les mouvements d'ordre que l'on vient de voir.

Dépenses d'Investissement



Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Là, on vous présente la répartition des dépenses d'investissement pour 2024. Alors, la ligne la plus longue est celle concernant la salle de sport pour 617 681 euros. Ça a un peu pris la place de l'église il y a quelques années.

On a aussi les opérations d'ordre que l'on vient de voir en première ligne. Les espaces verts et les espaces publics pour 36 866 euros. Le stade René Werquin pour 110 311 euros. L'éclairage public pour 52 600 euros. L'école Gutenberg pour 33 101 euros. Les services techniques pour 56 206 euros, sachant qu'il y a 52 000 de tondeuses et 4 000 de matériel, et l'emprunt, le capital de l'emprunt pour 98 790 euros. Les 8 432 euros des services administratifs concernent les mises à jour des logiciels. Les dépenses d'investissement. Les dépenses d'équipement sont en bleu, en orange, on voit les remboursements d'emprunt, en gris, les autres dépenses. Donc, les remboursements d'emprunt avaient fortement baissé et suite au nouvel emprunt, le capital remboursé augmente cette année.

Répartition des dépenses d'investissement 2024



Madame Anne GOFFAUX

Alors, notre reste à réaliser des dépenses d'investissement, c'est-à-dire ce qui avait été engagé sur 2024, mais qui n'a pas été réalisé. Alors, les frais d'études des travaux d'éclairage du restaurant municipal et le déplacement de la cuve de gaz du Tournebride pour 9 399 euros.

Madame Anne GOFFAUX

Les missions AMO, MOE, CSPS et CT des travaux de la salle de sport et de la chaufferie pour 92 209 euros. Les travaux de la salle de sport et de la chaufferie pour 1 842 748 euros. La mission MOE d'aménagement de la garderie pour le périscolaire 47 500 euros. L'aménagement de caves urnes et la pose d'un nouveau columbarium au cimetière pour 20 000 euros, les travaux ont été réalisés il y a quelque temps. Le remplacement de l'alarme incendie de l'école Gutenberg, 2 000 euros. L'acquisition de poubelles de tri pour les bâtiments communaux, 1 500 euros. Et la restauration des statues et des vitraux de l'église Saint-Chrysole pour 38 720 euros. Et l'acquisition d'une tablette numérique pour les services périscolaires 450 euros, pour un total de 2 054 526 euros.

RESTES A REALISER DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Frais d'études travaux éclairage restaurant municipal/gaz salle du Tournebride	9 399,00 €
Missions AMO/MOE/CSPS/CT travaux salle de sport/chaufferie (op. 114)	92 209,00 €
Travaux salle de sport/chaufferie (op. 114)	1 842 748,00 €
Mission MOE aménagement garderie périscolaire (op. 122)	47 500,00 €
Aménagement de cavurnes et pose d'un nouveau columbarium au cimetière	20 000,00 €
Remplacement alarme incendie école Gutenberg	2 000,00 €
Acquisition poubelles de tri pour bâtiments communaux	1 500,00 €
Restauration statues et vitraux église Saint-Chrysole	38 720,00 €
Acquisition 1 tablette numérique pour service périscolaire	450,00 €
Total	2 054 526,00 €

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Les recettes d'investissement. Tout d'abord, les subventions d'équipement. On a le reversement de la redevance R2 par la MEL. C'est lié aux investissements pour les éclairages publics en 2022 pour 4 546,65 euros. Et un morceau de la subvention d'aide aux villages et bourgs pour les travaux de la salle de sport et de la chaufferie, il s'agit d'un acompte de 150 000 euros que nous avons demandé pour une subvention de 345 000 euros au total. Donc là, on a un total de recettes de 154 546,75 euros.

Les emprunts et dettes assimilés. Il s'agit de l'emprunt de 2,2 millions qui a été souscrit en 2023 et qui a été versé en janvier 2024.

Le FCTVA que l'on a perçu sur les dépenses d'investissement de 2023 pour 46 720,23 euros.

La taxe d'aménagement, c'est le reversement de la MEL au titre des permis de construire, c'est l'ancienne taxe locale d'équipement pour 5 254, 89 euros.

Les excédents de fonctionnement capitalisés, nous l'avons voté au conseil municipal du premier trimestre 2023 et c'est le transfert de la session de fonctionnement vers la session d'investissement pour nous permettre de financer en partie nos investissements, pour 400 000 euros.

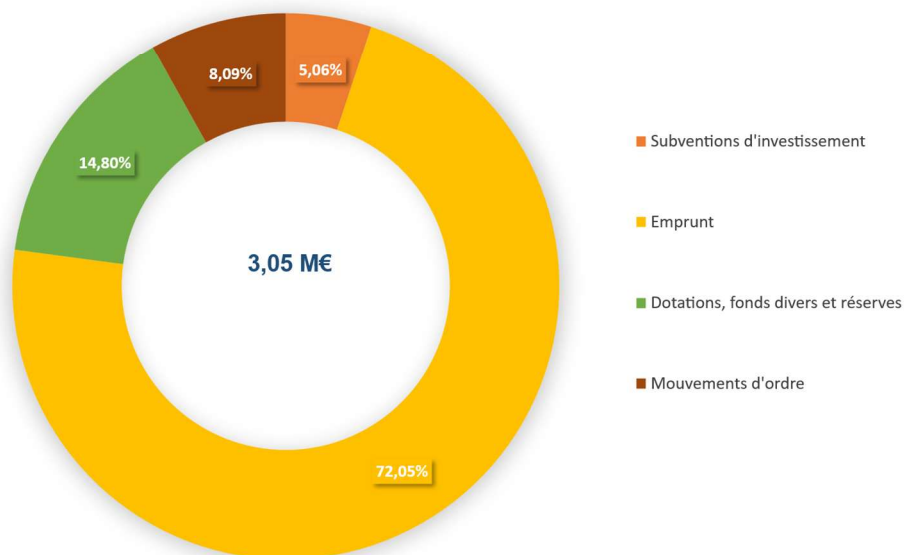
Le total des recettes réelles d'investissement : 2 806 521 euros. Les recettes d'ordre pour 246 688,31 euros. On les a retrouvées en section de fonctionnement auparavant, donc en section de fonctionnement, c'étaient des dépenses et ici, en investissement, ce sont des recettes.

Alors, ça provient des dépenses d'investissement et des dépenses de fonctionnement. Donc, l'ancienne tondeuse autoportée, sa session, l'amortissement des frais d'assurance dommages ouvrages pour les travaux de l'église, les écritures d'intégration des frais d'études et d'insertion qui, eux, sont des suivis de réalisation. Le total des recettes d'investissement pour 3 053,10 euros. Donc, les recettes d'investissement à 72 %, il s'agit de l'emprunt de 2,2 millions. Et on a les dotations fonds divers et réserve pour près de 15 % et des subventions d'investissement pour 8 %.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2024
Subventions d'équipement	154 546,65 €
Emprunts et dettes assimilées	2 200 000,00 €
FCTVA	46 720,23 €
Taxe d'aménagement	5 254,89 €
Excédents de fonctionnement capitalisés	400 000,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	2 806 521,77 €
Recettes d'ordre	246 688,31 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	246 688,31 €
Total des recettes d'investissement	3 053 210,08 €

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

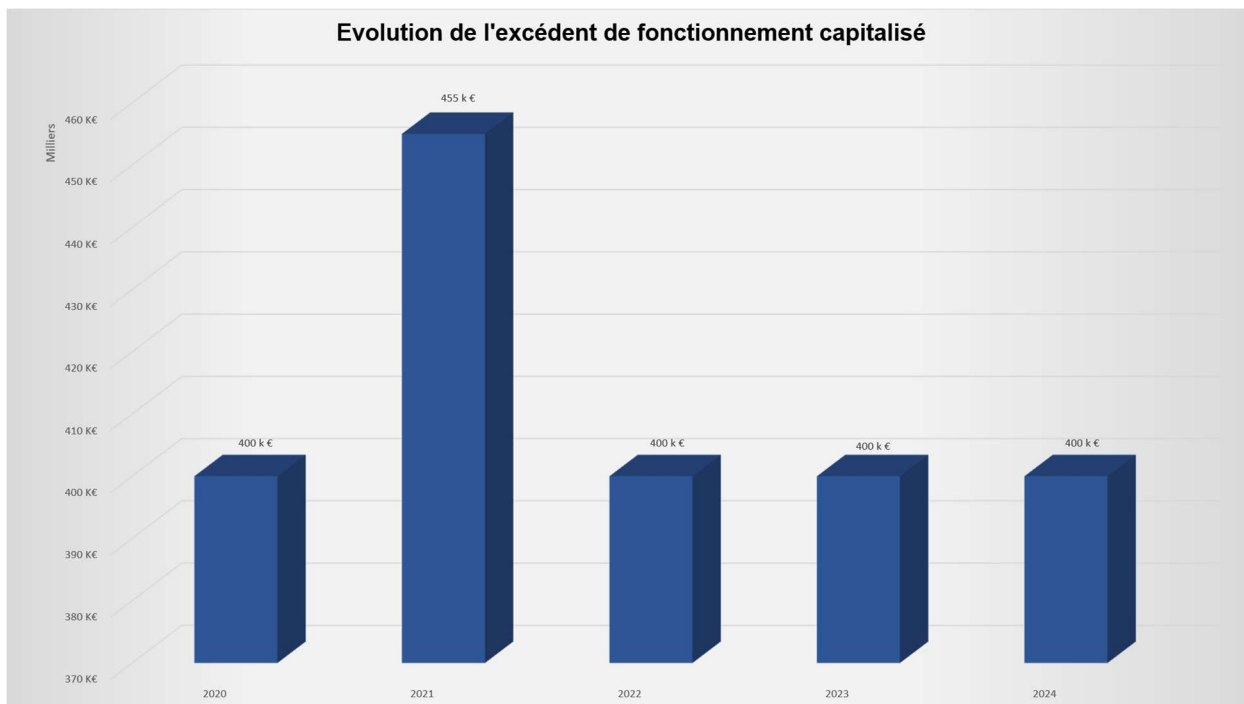
Recettes d'Investissement



Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

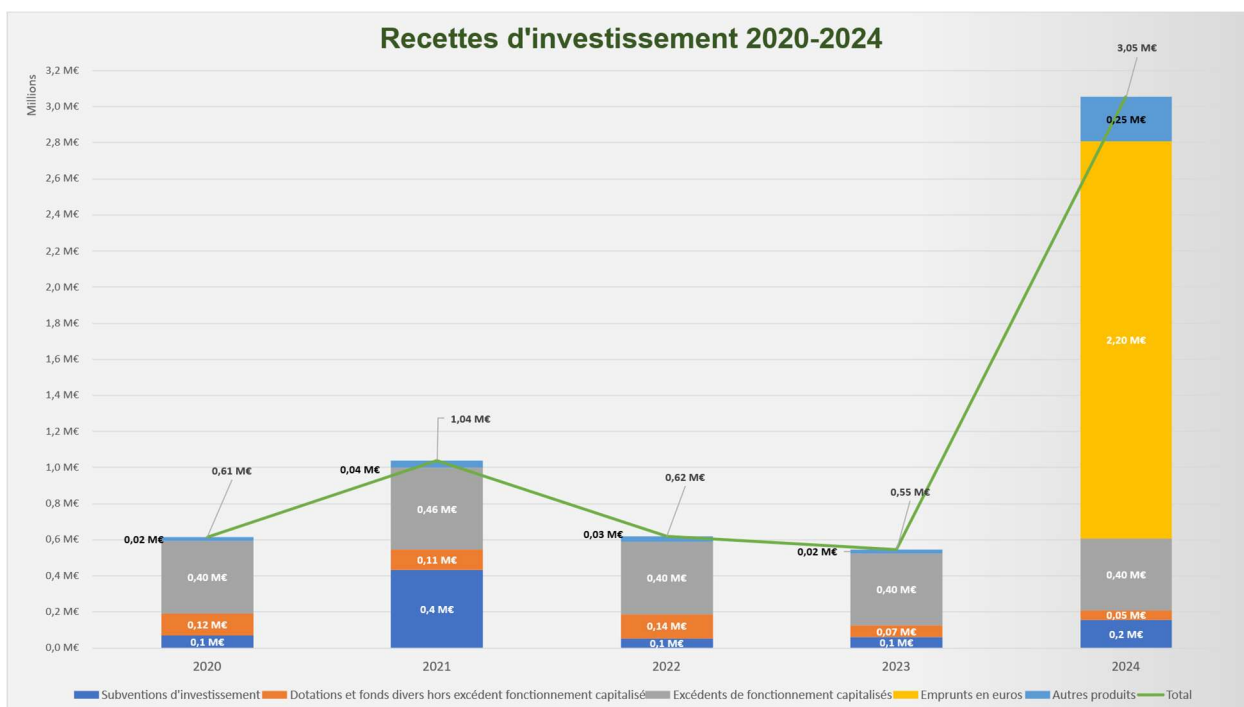
Madame Anne GOFFAUX

Alors, notre excédent de fonctionnement capitalisé, c'est la ligne à 400 000 euros que l'on vient de voir. En 2020, on avait pu sortir 400 000 euros. En 2021, 455 000 euros. Et 2022, 2023, 2024, 400 000 euros.



Madame Anne GOFFAUX

La reprise de nos recettes d'investissement sur les cinq dernières années. Donc, en jaune, c'est toujours l'emprunt, le nouvel emprunt réalisé. Notre excédent de fonctionnement capitalisé, à part en 2021, il est stable à 400 000 euros. Des subventions d'investissement en bleu.



Madame Anne GOFFAUX

On a aussi des restes à réaliser dans les recettes d'investissement. Donc, une subvention de l'aide du département aux villages et bourgs pour les travaux d'éclairage public 2024 pour 15 955 euros. L'autre morceau de la subvention dont on avait demandé l'acompte de 150 000 euros qu'on a vu tout à l'heure, donc une subvention du département pour l'aide aux villages et bourgs pour les travaux de la salle de sport et de la chaufferie pour 195 000 euros. Et la subvention du contrat de chaleur renouvelable de la MEL pour les travaux de la salle de sport et de la chaufferie pour 120 900 euros. Pour un total de 330 855 euros donc, les 14 955 euros, on les a perçus début 2025. Et pour les 120 900, on ne les a pas encore perçus, mais la notification a été reçue.

RESTES A REALISER RECETTES D'INVESTISSEMENT

Subvention Aide Départementale Villages et Bourgs travaux éclairage public 2024	14 955,00 €
Subvention Aide Départementale Villages et Bourgs travaux salle de sport/chaufferie (op. 114)	195 000,00 €
Subvention contrat de chaleur renouvelable MEL travaux salle de sport/chaufferie (op. 114)	120 900,00 €
Total	330 855,00 €

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Donc, notre résultat pour l'exercice 2024. Nous avons 3 053 210 euros de recettes en investissement, 2 278 511 euros de recettes en fonctionnement. Ça fait donc un total de 5 331 722 euros de recettes. En dépenses d'investissement, nous avons 1 304 481,66 euros et en dépenses de fonctionnement, 1 903 021,35 euros pour un total cumulé de 3 207 503,01 centime. Donc, le solde des réalisations de l'exercice en investissement 1 748 728,42, en fonctionnement, 375 490,62 euros et en total cumulé 2 124 219,40.

On rajoute les résultats antérieurs reportés qui sont de 1 180 458,89 en section d'investissement et 309 493,10 en section de fonctionnement, pour un total cumulé de 1 489 951,99. Le solde de l'investissement et le résultat de clôture de fonctionnement, en investissement pour 2 929 187,31, en fonctionnement 684 983,72 et pour un total cumulé de 3 614 171,03. On a vu qu'on avait des restes à réaliser en investissement. Donc, en recette 330 855 euros, en dépenses 2 554 526 euros. Un solde des restes à réaliser de -1 723 661,11 euros. En fonctionnement il n'y a pas de reste à réaliser donc notre total est de -1 723 671 euros.

Donc, notre résultat cumulé de 1 205 516,31 euros en investissement, en fonctionnement 684 983,72 euros et un total cumulé de 1 890 500,03. C'est ce résultat cumulé de fonctionnement où on vous proposera de passer une partie en investissement pour financer nos investissements de l'année prochaine et laisser l'autre partie en fonctionnement.

RESULTAT DE L'EXERCICE 2024

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	3 053 210,08 €	2 278 511,97 €	5 331 722,05 €
Dépenses	1 304 481,66 €	1 903 021,35 €	3 207 503,01 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	1 748 728,42 €	375 490,62 €	2 124 219,04 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)	1 180 458,89 €	309 493,10 €	1 489 951,99 €
Solde d'investissement et résultat de clôture de fonctionnement	2 929 187,31 €	684 983,72 €	3 614 171,03 €
Restes à réaliser en recettes	330 855,00 €		330 855,00 €
Restes à réaliser en dépenses	2 054 526,00 €		2 054 526,00 €
Solde des restes à réaliser (+/-)	-1 723 671,00 €		-1 723 671,00 €
Résultat cumulé - Excédent (+) / Déficit (-)	1 205 516,31 €	684 983,72 €	1 890 500,03 €

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Dans ce qu'il faut retenir, l'inflation est nettement ralentie après 2 années marquées par une inflation soutenue, notamment en raison de la guerre en Ukraine. Le coût du chauffage connaît une évolution à la baisse, on l'a vu dans nos chiffres, dans les premiers tableaux, ce qui est principalement dû au coefficient de révision qui a baissé entre 2023 et 2024.

Il y a une consommation de gaz relativement stable pour nos bâtiments. Outre les augmentations liées à l'inflation et les augmentations contractuelles des différents contrats souscrits par la commune, notamment en assurance et pour les maintenances, les dépenses de fonctionnement ont connu un rebond lié à des dépenses telles que le démarrage du remboursement des intérêts du nouvel emprunt qui a été contracté fin 2023. Les travaux d'abattage d'arbres au chemin de La Phalecque à la remise en état d'un chemin communal, la réalisation d'un diagnostic du préau de l'école Gutenberg, la réalisation de deux missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre du renouvellement des marchés d'exploitation des installations de chauffage et d'éclairage public, la réalisation du géoréférencement des installations d'éclairage public, la réalisation de façon plus récurrente de prestations de nettoyage des locaux pour pallier à l'absence d'agents indisponibles, le coût plus important des prestations de gestion, direction et encadrement des centres de loisirs, l'augmentation des charges sociales sans salaire et indemnité et l'augmentation du coût par élève de l'école publique, ce coût qui se répercute sur la subvention qu'on verse à l'école privée.

Nos soldes intermédiaires de gestion. Alors là, on vous reprend l'explication que l'on vous donne chaque année. Notre analyse financière, l'analyse financière d'une façon générale, obéit à une double logique, une analyse rétrospective. Que s'est-il passé dans le passé ? Une analyse prospective sur quels scénarii pouvons-nous construire nos hypothèses budgétaires pour les années à venir ? Donc, on a là notre compte de résultat, en quelque sorte, avec le total des produits de gestion et des charges de gestion sur les cinq dernières années et la moyenne sur les cinq ans.

La dernière ligne correspond à l'épargne de gestion qui est l'excédent des produits courants, moins les charges courantes de fonctionnement hors opération financière exceptionnelle d'amortissement et de provision. Ici, on voit apparaître notre épargne brute à laquelle on retire le remboursement de la dette en capital pour obtenir notre épargne nette. À nouveau, l'épargne nette, on a nos dotations, le FCTVA, l'ensemble des recettes d'investissement hors emprunt, les dépenses d'équipement, ça nous donne un résultat global de l'exercice auquel on ajoute les emprunts des nouveaux de l'exercice et ça nous donne la variation du fonds de roulement qui est de 1 724 219 euros cette année.

SIG	2020	2021	2022	2023	2024	MOY 2020-2024
Atténuations de charges (rembt frais personnel)	12 680,09 €	642,11 €	3 011,31 €	2 968,51 €	24 534,81 €	8 767,37 €
Produits des services	104 954,92 €	146 765,06 €	171 223,29 €	195 119,02 €	209 480,19 €	165 508,50 €
Impôts et taxes	1 377 452,87 €	1 433 600,56 €	1 566 754,91 €	1 658 827,02 €	1 771 925,65 €	1 561 712,20 €
Dotations subventions et participations	254 298,62 €	219 863,33 €	285 275,90 €	258 400,50 €	195 228,49 €	242 613,37 €
Autres produits de gestion courante	12 837,68 €	25 982,29 €	39 731,32 €	38 521,65 €	50 608,74 €	33 536,34 €
Total produits de gestion	1 762 224,18 €	1 826 853,35 €	2 065 996,73 €	2 153 836,70 €	2 251 777,88 €	2 012 137,77 €
Charges à caractère général	432 918,04 €	493 408,44 €	699 945,58 €	642 146,34 €	710 550,13 €	595 793,71 €
Charges de personnel	598 602,99 €	585 480,98 €	662 070,59 €	708 960,74 €	747 708,35 €	660 564,73 €
Subventions de fonct versées associations	111 853,00 €	123 522,00 €	129 707,00 €	148 715,00 €	163 938,00 €	135 547,00 €
Reversement de fiscalité	35 051,85 €	35 051,85 €	35 051,85 €	35 051,85 €	35 051,85 €	35 051,85 €
Autres charges de gestion courante	104 335,80 €	120 918,71 €	110 973,05 €	125 749,76 €	136 508,74 €	119 697,21 €
Total charges de gestion	1 282 761,68 €	1 358 381,98 €	1 637 748,07 €	1 660 623,69 €	1 793 757,07 €	1 546 654,50 €
Epargne de gestion	479 462,50 €	468 471,37 €	428 248,66 €	493 213,01 €	458 020,81 €	465 483,27 €

Définition

L'épargne de gestion (ou excédent brut de fonctionnement) est l'excédent des produits courants moins les charges courantes de fonctionnement hors opérations financières, exceptionnelles, d'amortissement et de provision.

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges financières : intérêts des emprunts	15 007,72 €	10 477,11 €	7 160,14 €	4 830,76 €	80 772,06 €	23 649,56 €
Produits exceptionnels	14 401,26 €	2 885,13 €	3 641,84 €	3 690,53 €	7 571,66 €	6 438,08 €
Charges exceptionnelles	669,70 €	1 588,70 €	10 607,24 €	6 661,71 €	0,00 €	3 905,47 €
Epargne Brute	478 186,34 €	459 290,69 €	414 123,12 €	485 411,07 €	384 820,41 €	444 366,33 €
Remboursement Dette en capital	144 823,68 €	123 476,59 €	100 915,57 €	32 319,00 €	98 790,17 €	100 065,00 €
Epargne nette	333 362,66 €	335 814,10 €	313 207,55 €	453 092,07 €	286 030,24 €	339 232,90 €

Définition

L'épargne brute est un des soldes intermédiaires de gestion permettant d'apprécier la santé financière d'une collectivité locale. Il correspond au solde des opérations réelles de la section de fonctionnement (recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement y compris les intérêts de la dette). L'épargne brute constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer ses investissements de l'exercice. Elle s'assimile à la Capacité d'autofinancement (CAF) utilisée en comptabilité privée.

Elle constitue un double indicateur :

- un indicateur de l'« aisance » de la section de fonctionnement, dans la mesure où son niveau correspond à un « excédent » de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Cet excédent est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.
- un indicateur de la capacité de la collectivité à investir ou à couvrir le remboursement des emprunts existants.

Epargne nette = Epargne brute – Remboursement en capital de l'annuité d'emprunt

L'épargne nette tient compte des amortissements en capital de la dette. C'est un indicateur qui permet de connaître les réserves qui sont disponibles pour pouvoir financer les dépenses d'équipement souhaitées par la collectivité.

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

SIG	2020	2021	2022	2023	2024	TOTAL 2020-2024
Epargne Brute	478 186,34 €	459 290,69 €	414 123,12 €	485 411,07 €	384 820,41 €	2 221 831,63 €
Remboursement Dette en capital	144 823,68 €	123 476,59 €	100 915,57 €	32 319,00 €	98 790,17 €	500 325,01 €
Epargne nette	333 362,66 €	335 814,10 €	313 207,55 €	453 092,07 €	286 030,24 €	1 721 506,62 €
Dotations, FCTVA	123 679,30 €	110 236,02 €	135 188,67 €	65 934,86 €	51 975,12 €	487 013,97 €
Subventions d'investissement reçues	68 057,24 €	433 060,52 €	51 773,23 €	58 448,00 €	154 546,65 €	765 885,64 €
Autres (cessions d'actifs...)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Recettes d'investissement (hors emprunts)	191 736,54 €	543 296,54 €	186 961,90 €	124 382,86 €	206 521,77 €	1 252 899,61 €
Dépenses d'équipement	629 907,37 €	823 628,17 €	377 775,47 €	438 697,53 €	968 332,97 €	3 238 341,51 €
Résultat global de l'exercice (signe + excédent ou - besoin de financement)	-104 808,17 €	55 482,47 €	122 393,98 €	138 777,40 €	-475 780,96 €	-263 935,28 €
Emprunts nouveaux de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 200 000,00 €	2 200 000,00 €
Variation du fonds de roulement	-104 808,17 €	55 482,47 €	122 393,98 €	138 777,40 €	1 724 219,04 €	1 936 064,72 €

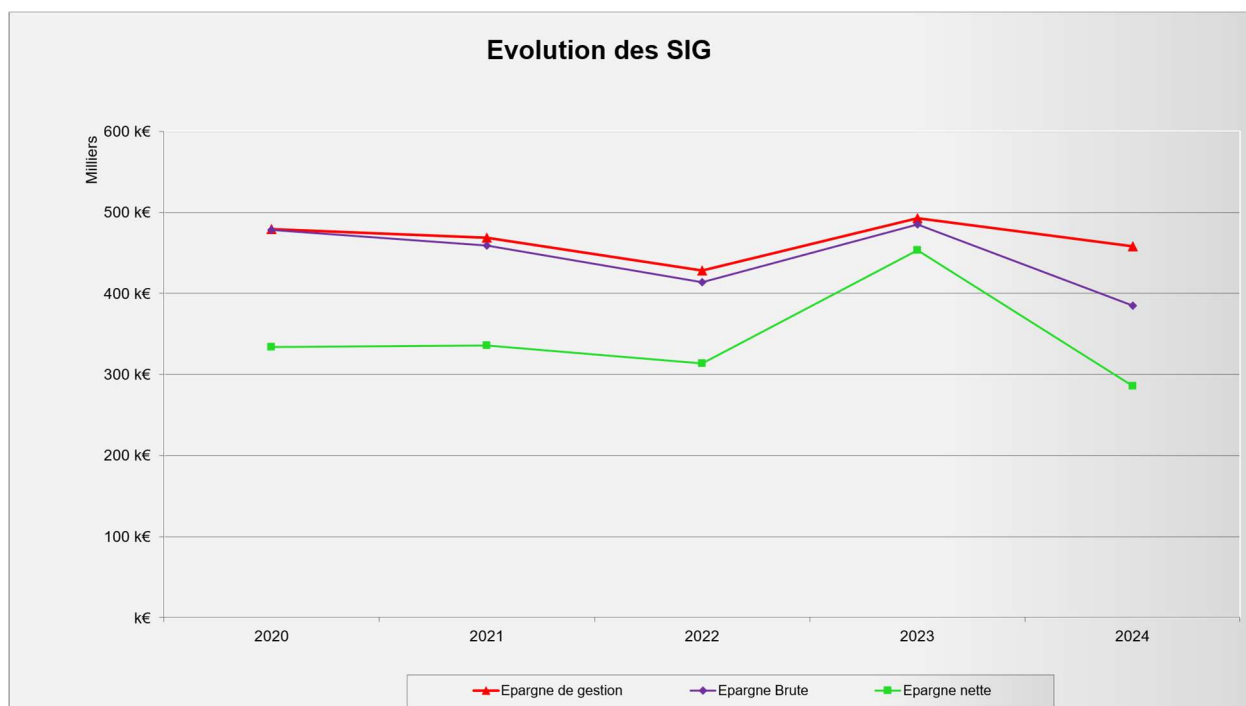
Définition

Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut). Abordée par le haut du bilan, l'analyse du fonds de roulement éclaire les modalités de financement des investissements. Abordée par le bas du bilan, l'analyse du fonds de roulement permet d'apprécier les conditions d'équilibre financier. La variation du fonds de roulement est négative sur certaines années, cela est dû au rythme des dépenses d'équipement qui ne sont pas toujours équivalentes chaque année.

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Bilan financier 2024

Madame Anne GOFFAUX

Alors, l'évolution de nos SIG sur les cinq dernières années, donc l'épargne de gestion, l'épargne brute et l'épargne nette. Et un point sur l'état de la dette.



Madame Anne GOFFAUX

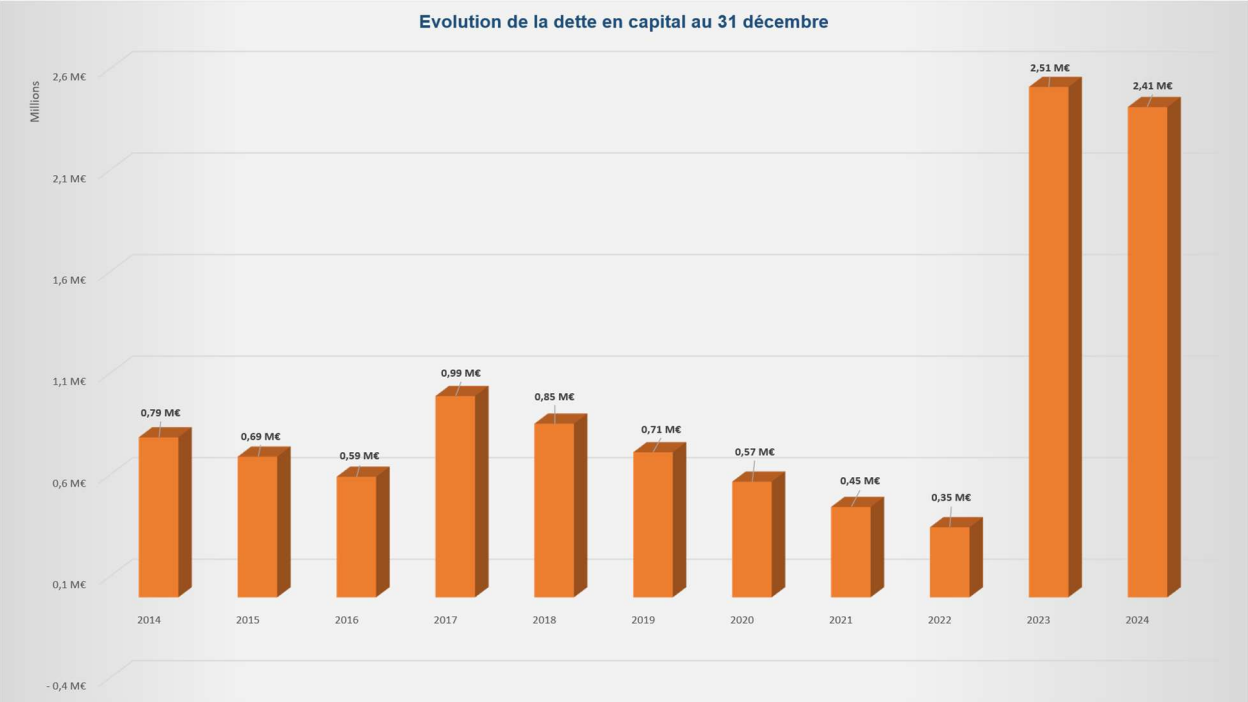
Alors notre capital restant dû au 1^{er} janvier 2024 était de 312 920 euros. On a un nouvel emprunt pour 2 millions de qui nous a été versé en janvier 2024.

Les remboursements en capital des emprunts pour 98 790,17 euros. On a donc un emprunt restant dû au 31 décembre 2024 de 2 millions 414 129,94 euros, ça nous fait par habitant 884 euros, sachant qu'au 1^{er} janvier 2024, nous étions 2 732 habitants à Verlinghem. On a une capacité de désendettement de 6,27 ans et une épargne brute 2024 qu'on vous rappelle ici, de 384 820,41 euros.

Je vous rappelle que KPMG nous avait alertés sur le fait qu'une capacité de désendettement de moins de 10 ans, voire moins de 12 ans était très bonne. Donc on est largement en deçà encore, même si on a augmenté du fait du nouvel emprunt. Là, on vous explique le calcul du restant dû par habitant.

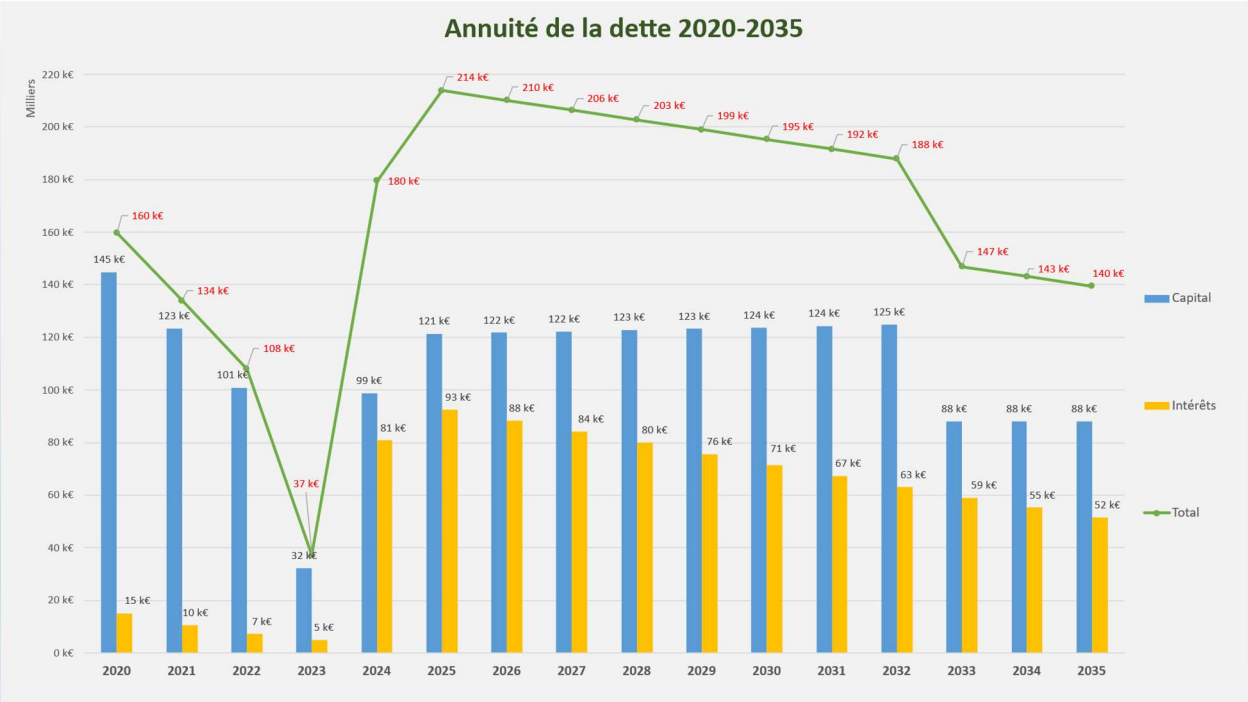
Madame Anne GOFFAUX

Alors, l'évolution de la dette en capital au 31 décembre depuis 2014, soit sur les 11 dernières années. On a un pic et effectivement en 2023, puisqu'on a une nouvelle empreinte de 2,2 millions. On a deux emprunts qui restent, un emprunt contracté en septembre 2017 pour 500 000 euros, dont la dernière échéance est en octobre 2032 pour financer les travaux de la mairie ; et l'emprunt contracté en octobre 2023, dont le remboursement a débuté en mai 2024 pour un montant de 2,2 millions, et la dernière échéance est en février 2049 pour financer les travaux de la salle de sport, de la chaufferie et des bâtiments communaux, l'ensemble de notre plan d'investissement.



Madame Anne GOFFAUX

Alors, l'évolution de la dette en capital au 1er janvier sur la durée du mandat et l'annuité de la dette sur 2020 à 2035, où on voit qu'en 2023, elle avait fortement baissé puisqu'on avait 2 emprunts qui s'arrêtaient, on n'en avait plus qu'un en cours, celui effectué en 2017 pour les travaux de la mairie. Et donc, il y a le nouvel emprunt de 2,2 millions qui arrive en 2024. En bleu, vous avez les remboursements en capital, en jaune en intérêts, et la ligne verte en haut, c'est le total, c'est-à-dire les sorties de trésorerie. Donc, on voit qu'il y a un pic en 2025 et que ça décroît régulièrement avec une cassure en 2032-2033. Parce que là, il y a la fin de l'emprunt des travaux de la mairie. Et donc, en 2033, on retrouvera un niveau inférieur à celui qu'on avait en 2020.



Monsieur Thierry BONTE

Il est vachement important ce tableau. Vous l'avez déjà vu, on l'a vu l'année dernière. Mais ça indique véritablement qu'en 2032, avec tout ce qu'on prévoit de faire et tout ce qui sera fait par la commune, on maîtrise parfaitement cette partie de la dette. Et je pense que tu l'as précisé tout à l'heure, on est sur un remboursement, un capital constant. Tu l'as dit ?

Madame Anne GOFFAUX

Non, je n'ai pas rappelé.

Monsieur Thierry BONTE

Mais c'est super important. Ça veut dire qu'on a fait un choix tous ensemble de ne pas trop charger les futures équipes, et notamment ceux qui arriveront après 2032. Et c'est vachement important. Je vous rappelle qu'en prenant cette formule, on économisait 200 000 euros d'intérêts. Une charge plus importante dans les premières années, mais 200 000 euros d'intérêts en cumulé sur tout l'emprunt. Donc ça, c'est vraiment quelque chose de très important. Et ce qui nous permet d'arriver avec toutes les réalisations qu'on va faire en 2033. Voyez un niveau de la dette qui sera inférieur à celle qu'on avait en 2020. Ça permet de mettre vraiment au-delà d'un seul mandat une perspective de dette maîtrisée.

Madame Anne GOFFAUX

Je voulais vous indiquer que vous avez dû recevoir la synthèse budgétaire et financière. C'est très intéressant parce que comme son nom l'indique, c'est une synthèse, il y a aussi des commentaires. Et à la dernière page, vous avez des ratios, les ratios essentiels. Sur la DGF par rapport à la population, sur les dépenses de personnel par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement qui sont à moins de 40 %.

Les dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de la dette en capital par rapport aux recettes réelles de fonctionnement qui sont de 87 %. Les dépenses d'équipes en brut par rapport aux recettes réelles de fonctionnement qui sont de moins de 43 %. Et l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement est près de 107 %. Je vous invite à le lire parce que vraiment, c'est intéressant. Et pour ceux qui n'aiment pas les chiffres, il y a même de la rédaction, et de la couleur, pour ceux qui ne sont pas daltoniens.

Monsieur Thierry BONTE

Contrairement aux documents officiels du compte financier unique que vous avez également, qui est un peu plus aride à lire, mais encore plus complet. C'est bon pour toi, Anne ?

Madame Anne GOFFAUX

Oui.

Monsieur Thierry BONTE

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette rétrospective de l'année 2024 au niveau financier ?

Donc, vous voyez, on a quand même un enjeu, c'est de maîtriser les dépenses. On s'aperçoit quand même qu'il y a des dépenses qui ont augmenté. Il y a des dépenses qui ont moins augmenté que ce qu'on avait prévu, notamment au niveau de l'énergie.

Donc, en fait, tout ça veut dire que déjà, depuis maintenant quelques mois, voire quelques années, on est rentré dans une période qui est un peu chaotique, et qui va être ponctuée de soubresauts. Pour l'instant, la DGF tient, pour l'instant, le FCTVA tient, ensuite, combien de temps tiendra-t-il ? On ne sait pas. Mais ce qui est important et vous le verrez, c'est aussi valable pour les subventions et les fonds de concours, il faut prendre en fait les possibilités qu'on a quand elles se présentent à nous.

Et donc, réjouissons-nous des possibilités qu'on a, l'année prochaine, on aura une partie, vous le verrez notamment dans la prévision budgétaire, une partie FCTVA qui sera très importante.

Donc, c'est maîtriser les recettes, on va le voir dans quelques instants, il faudra célébrer le fait qu'on n'ait pas augmenté les taux d'imposition. Parce que franchement, quand on se remémore 2020, on ne savait pas qu'on allait vivre tout ça dans les 5 ans qui viennent de se passer. Et donc, franchement, il faut célébrer le fait qu'on ait réussi à maintenir à un niveau équivalent des taux d'imposition.

Voilà, mais c'est maîtrisé, il y a quelquefois des choses qui n'étaient pas prévues, mais ça, c'est la vie qui est comme ça. Au niveau investissement, ce qu'on a construit avec l'emprunt de 2,2 millions, bien entendu, ça, vous l'avez vu au niveau des intérêts dans le budget de fonctionnement, ça pèse.

Monsieur Thierry BONTE

Vous avez forcément une partie d'intérêt qui est arrivée de façon assez importante. Mais tout ça avait été anticipé, comme je vous l'ai dit tout à l'heure.

Vous allez voir, c'est déjà dans le budget 2024, mais on avait prévu, notamment pour la salle des sports – je ne sais pas si vous rappelez du tableau KPMG, qu'on fera vivre d'ailleurs, ça sera vu en commission, on avait construit avec KPMG, « voilà ce qu'on veut faire, voilà globalement, combien ça va coûter, on se met sur une perspective temporelle, on prévoit d'avoir ça comme un excédent de fonctionnement, ça comme FCTVA, ça comme subventions » – on avait prévu d'avoir beaucoup moins de subventions et de fonds de concours qu'on avait prévu dans ce tableau. Alors, il faut le célébrer parce que tout ce qui est en supplément nous permet d'enclencher de façon encore plus sereine les projets qui suivent. Et notamment, vous le verrez tout à l'heure, cette année, ça sera la nouvelle garderie. Donc, c'est maîtrisé parce que c'est suivi.

Alors, vous savez que chaque année, je félicite Monsieur GOSSELIN et Céline, parce que c'est maîtrisé, mais ce n'est pas parce que c'est le cas chaque année qu'il ne faut pas le répéter, c'est quand même un travail de tous les jours. Et Monsieur GOSSELIN ne se prive jamais de m'alerter, même sur des toutes petites sommes qui viendraient en supplément. Mais c'est son rôle et je l'en remercie.

Je ne sais pas si vous avez d'autres questions ou d'autres remarques ? Alors, nous pouvons être heureux en tant qu'élus d'avoir un budget compte financier unique. Et vous verrez le budget 2025 qu'on va voir après, il est construit aussi avec cette même rigueur, mais cette même ambition.

Si vous n'avez pas de questions, je dois partir, moi, je vais aller visiter pour la deuxième fois cette magnifique cuisine, je te laisse la parole et la présidence, Benoît.

Monsieur Benoît BOUREL

On va passer au vote de ce compte financier unique 2024 qu'Anne GOFFAUX vous a présenté dans tous les détails. Vous avez le tableau récapitulatif sur la note de synthèse.

Donc, je vous le rappelle rapidement, en termes d'investissement, on a un solde des réalisations de l'exercice de 1 748 728,42 euros, un solde de fonctionnement de 375 490,62 euros. On reporte là-dessus des résultats antérieurs de 1 180 458,89 euros d'investissement de 309 480,10 euros de fonctionnement. Et on ajoute, ou on retranche selon si ce sont des recettes ou des dépenses, des restes à réaliser. Le solde des restes à réaliser s'élève en négatif à moins 1 723 671 euros en investissement, il n'y en a pas en fonctionnement. Et donc, lorsqu'on fait le compte de tout cela. On a un résultat cumulé en investissement qui est de 1 205 516,31 euros. On a un résultat de fonctionnement qui est positif à 684 983,72 euros. Ce qui fait un total cumulé de +1 890 500,03 euros.

Le conseil municipal va maintenant se prononcer sur ce compte financier unique 2024.

Qui vote pour ? Merci à tous. Il est adopté à l'unanimité. Et on peut faire rentrer monsieur le maire qui va reprendre la présidence du conseil.

Monsieur Thierry BONTE

Bon, je vous remercie. Je m'en doutais un petit peu, mais il faut le dire.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 2 : AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024.

Monsieur Thierry BONTE

Donc, bon, je vous remercie beaucoup. Vous avez vu qu'on a réalisé au niveau du fonctionnement, un excédent, un résultat positif et qu'on va affecter maintenant, et je te redonne la parole.

Madame Anne GOFFAUX

L'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024. Donc, je vous rappelle que l'an dernier et la plupart des années, à part en 2021, on avait affecté 400 000 euros et en 2021, 455 000 euros.

Alors, on a un résultat de l'exercice, en résultat de fonctionnement de 375 490 euros.

Madame Anne GOFFAUX

Les résultats antérieurs reportés de 309 483 euros. Donc, un total de résultats à affecter de 684 983,72 euros. Le solde d'exécution de la section d'investissement. Pour 2 929 187,31 euros. Et le solde des restes à réaliser d'investissement, 1 205 516,31 euros.

Madame Anne GOFFAUX

On n'a pas de besoin de financement, mais on a une affectation pour 684 983,72 euros, et ça, c'est notre résultat à affecter, notre résultat de fonctionnement. On vous propose d'en affecter une partie en réserve. C'est à dire dans la future section investissement, pour 370 000 euros. Et un report en fonctionnement pour le solde 314 983,72 euros. Donc, on vous propose d'affecter en excédent de fonctionnement capitalisé pour 2025 la somme de 370 000 euros.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Anne. Alors, ce n'est plus 400 000, mais ce n'est pas loin. Ensuite, il faut aussi prévoir d'affecter au fonctionnement quand même une somme conséquente. Voilà, c'est plus en prévisionnel, enfin en précaution. Il faut être attentif quand même à cet excédent de fonctionnement parce qu'il pourrait y avoir des dépenses qui continuent, ensuite, les recettes. On ne peut pas compter bien entendu sur la DGF. Les bases fiscales, vous savez, elles sont un peu basées sur l'inflation. Il y a moins d'inflation donc les bases fiscales ne vont pas augmenter. Comme on vous proposera dans la prochaine délibération, on continue à ne pas augmenter les taux. Il faut être véritablement attentif. On l'était déjà, mais il va falloir continuer à l'être pour pouvoir justement nourrir notre section d'investissement avec notre excédent de fonctionnement. Est-ce que vous avez des questions ? C'est bon, on peut passer au vote pour cette répartition ?

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité ? Merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 3 : FISCALITE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Je vous parlais des taux d'imposition, on va en parler dans la délibération numéro 3.

Madame Anne GOFFAUX

Donc, les taux d'imposition des taxes directes locales étaient fixés, pour l'année 2024, pour les taxes foncières sur les propriétés bâties, 34,58 %. Et pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, 36,39 %. Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la taxe d'habitation sur les résidences principales, et cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties. Donc, on a repris l'explication du nouveau calcul, et à compter de 2023, la taxe d'habitation est renommée « Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », et son taux doit être voté annuellement.

Donc, le taux de la taxe d'habitation de Verlinghem est de 25,37 %. Par conséquent, il vous est demandé de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire pour 2025 dans les conditions suivantes :

- Pour les propriétés bâties, 34,58 %.
- La taxe foncière pour les propriétés non bâties, 36,39 %.
- La taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, 25,37 %.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Anne. Donc, pas de changement. Des questions ? Pas de changement, pas de question. On peut passer au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité pour stabiliser le taux d'imposition.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 4 : FISCALITE – DEGREVEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES AFFERENTES AUX PARCELLES EXPLOITEES PAR DE JEUNES AGRICULTEURS.

Monsieur Thierry BONTE

On passe à la délibération numéro 4 qui concerne l'installation des jeunes agriculteurs dans la commune.

Madame Anne GOFFAUX

On vous propose de voter le dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs.

Donc, l'article 1647-00 bis du code général des impôts permet au conseil municipal d'accorder un dégrèvement de 50 % pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnée par l'article D-343-3 du code rural et de la pêche maritime. Alors, ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'État, ce qui fait que ça permettrait un dégrèvement de 100 %.

Par conséquent, il vous est demandé d'accorder le dégrèvement de 50 % de la taxe foncière sur les propriétés non bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs et d'accorder ce dégrèvement pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur.

Monsieur Thierry BONTE

Bon, c'est un petit coup de pouce, il n'y a pas d'installation, enfin à ma connaissance, proche au niveau des jeunes agriculteurs. Ensuite, c'est une délibération qui nous a été proposée par les jeunes agriculteurs, le syndicat des jeunes agriculteurs, et on avait trouvé que c'était une bonne idée.

Alors, on l'avait reçue je ne sais plus quand, il y a un an ou un an et demi, cette proposition de dégrèvement, et dans les difficultés actuelles de l'agriculture de manière générale, ça nous avait semblé être une bonne idée. Même s'il n'y a pas de prévision proche d'installation de jeunes agriculteurs, on va aussi rentrer dans une période de succession, donc il y aura peut-être dans les années qui viennent, parce qu'il y a certains agriculteurs qui vont partir en retraite, qui vont céder.

Donc, voilà, ça nous semblait important, même si peut-être qu'elle ne sera pas activée immédiatement, de donner ce message positif sur l'installation des jeunes exploitants. Est-ce que vous avez des questions ? Est-ce que vous trouvez que c'est une bonne idée ? On peut passer au vote.

Qui est pour cette délibération ?

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 5 : FIXATION DES FOURNITURES SCOLAIRES, DES LIVRES DE PRIX, DU BUDGET BCD, DU BUDGET LANGUES ETRANGERES ET DU BUDGET PETIT MATERIEL DE L'ECOLE GUTENBERG AU TITRE DE L'ANNEE 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Merci beaucoup. On va laisser souffler un peu Anne, et on va demander à Gaëlle de nous parler de tout ce qui est fixation des fournitures scolaires, de prix, etc. pour notre école publique pour l'année 2025.

Madame Gaëlle COMBRIS

Oui, il s'agit de fixer le montant des fournitures scolaires, des livres de prix, de la Bibliothèque Centre de Documentation, du budget langue étrangère et du petit matériel de l'école Gutenberg pour l'année 2024, ce qu'on fait tous les ans.

Là, la commission vous propose une petite augmentation de 2,5 % par rapport à l'année dernière, qui correspond à peu près à une moyenne de l'inflation entre le début de l'année et la fin de l'année. C'est comme ça qu'on avait calculé. Voilà. Et par conséquent, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions. Si vous voulez, je répète les prix :

- 47,58 euros pour les fournitures scolaires par élève.
- Le livre de prix, c'est 8,03 euros par élève.

- Le budget BCD 430 euros
- Le budget langue étrangère 108 euros
- Le budget petit matériel 323 euros.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Gaëlle. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette délibération ? On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 6 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2025 A L'OGEC SAINTE-MARIE/CONVENTION DE CONTRAT D'ASSOCIATION.

Monsieur Thierry BONTE

On reste avec toi, Gaëlle, sur la subvention 2025 à l'organisme de gestion de Sainte-Marie.

Madame Gaëlle COMBRIS

L'école privée Sainte-Marie a signé un contrat d'association, comme vous le savez, avec l'État, avec effet au 1er septembre 2007 pour une durée de 9 ans renouvelable par tacite reconduction. Et la convention y est afférente entre le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, le président de l'OGEC et nous, la commune. Aussi, au 1er octobre 2007. La participation est donc basée sur le coût d'un élève de l'école publique Gutenberg qui, cette année, a augmenté comme on l'a vu dans le budget de 882,30 euros pour le coût d'un élève de l'école publique. Et du coup, on multiplie ça par le nombre d'élèves verlinghemois à l'école Sainte-Marie qui est de 146 euros, ce qui représente un montant de 128 816 euros.

Voilà, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de cette subvention à l'OGEC Sainte-Marie.

Monsieur Thierry BONTE

Est-ce que vous avez des questions ? Voilà, donc c'est un effort, c'est quelque chose qu'on fait bien volontiers. Alors c'est vrai que c'est une somme qui augmente parce qu'en fait, j'ai toujours du mal à dire le coût d'un élève. Les coûts liés à un élève au niveau de Gutenberg augmentent, donc forcément, la subvention au niveau de l'OGEC augmente et on le fait bien volontiers. Est-ce que vous avez des questions ?

On peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 7 : RECONDUCTION POUR L'ANNEE 2025 DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE SAINTE-MARIE PAR ELEVE DOMICILIE DANS LES COMMUNES AVEC LESQUELLES LA COMMUNE A CONCU DES ACCORDS DE RECIPROCITE.

Monsieur Thierry BONTE

Il y a des Verlinghemmoises, mais aussi des élèves qui viennent de communes avec des accords de réciprocité à Sainte-Marie.

Madame Gaëlle COMBRIS

Tout à fait. Par convention, depuis le 1^{er} octobre 2007, la commune participe aussi annuellement aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie, moyennant une participation de 335 euros par élève domicilié dans les communes avec lesquelles on a un accord de réciprocité. Sur les communes de Lompret, de Lambersart, de Pérenchies, de Marquette-lez-Lilles, Saint-André et Wambrechies.

Madame Gaëlle COMBRIS

La délibération du conseil municipal du 20 juin 2024 fixe le montant des accords de réciprocité avec les communes de Lambersart, Marquette-lez-Lilles, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies et Lompret. Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de reconduire cette convention susvisée avec l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2025 et de fixer le montant par élève à 335 euros annuels par élève pour les élèves domiciliés dans les communes que je viens de citer. Ce qui représente 17 085 euros pour 51 élèves qui sont dans ces communes.

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents, conventions et actes relatifs à cette affaire.

Monsieur Thierry BONTE

Merci Gaëlle. Alors une petite subtilité, c'est que vous voyez encore Lambersart, vous savez que Lambersart, a souhaité sortir des accords de réciprocité. On cite encore Lambersart parce que ce n'était pas rétroactif, ce qui était normal. Donc en fait, il y a encore des Lambersartois qui étaient rentrés dans leur cycle de scolarité avant que Lambersart ne dise qu'ils souhaitaient arrêter. Donc je pense que l'année prochaine ou de toute façon les années suivantes, Lambersart ne sera plus cité parce qu'il n'est plus dans les accords de réciprocité. Mais vous le voyez encore là.

Monsieur Bruno POLLEZ

Justement, c'est ce qui m'avait surpris dans le vote qui va nous être proposé. La commune de Lambersart n'est plus citée dans le texte en gras.

Madame Gaëlle COMBRIS

En gras, elle n'est pas citée, c'est vrai, pour les élèves domiciliés. C'est la dernière ligne à 335 euros.

Monsieur Thierry BONTE

C'est une bonne remarque. La somme est bonne, mais on n'a peut-être plus de Lambersartois à Sainte-Marie.

Madame Gaëlle COMBRIS

Donc à vérifier.

Monsieur Thierry BONTE

Mais la somme est bonne. Donc ça s'est peut-être déjà éteint. Alors, pour Sainte-Marie, d'autres questions, remarques ? On peut passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 8 : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS DE DROIT PRIVE POUR 2025.

Monsieur Thierry BONTE

On ne reste pas avec Gaëlle puisqu'on va passer sur une partie importante, qui est la subvention allouée aux associations de droits privés, et c'est Damien qui va nous présenter cette délibération.

Monsieur Damien DELAIRE

Bien, donc je vous présente les subventions allouées aux associations de droits privés pour cette année 2025, qui ont été étudiées dans deux commissions, donc la commission animation, sport, culture, et commission des finances. L'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget. Il sera proposé l'attribution des subventions pour l'exercice 2025 aux associations de droits privés dans les conditions suivantes :

Associations	Montant
Jogging des Fraises	1 000,00 €
Verlinghem Foot	2 400,00 €
Judo Club Verlinghem	1 900,00 €

Tennis Club Verlinghem	1 800,00 €
Verlinghem Loisirs	3 000,00 €
Association Développement Musique Lompret-Verlinghem	4 870,00 €
Les Arts Gusses	800,00 €
Ver-Moto-Ghem	160,00 €
Association des Familles de Verlinghem	1 400,00 €
Chorale Paroissiale de Verlinghem	160,00 €
Mémoire & Patrimoine vivant du Val de Deûle	160,00 €
Association Anciens Combattants UNC/AFN	800,00 €
Syndicat Agricole	500,00 €
Don du Sang	200,00 €
Amicale des Anciens Élèves Catholiques	160,00 €
Psychologue scolaire	215,00 €
Coopérative Scolaire - École Gutenberg - Transports Scolaires pour sorties éveil	1 978,00 €
APE (Association des Parents d'Élèves) école Gutenberg	1 111,00 €
OGE (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) école Sainte-Marie (cf. Délibération n° 2025-06 et n° 2025-07 du 3 avril 2025)	145 901,00 €
OGE (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) école Sainte Marie - Transports Scolaires pour sorties éveil	3 168,00 €
OGE (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) école Sainte-Marie-Prise en charges livres de prix accordés aux élèves	1 581,00 €
APEL (Association des Parents d'Élèves de l'enseignement Libre) école Sainte Marie	1 779,00 €
Total ⁽¹⁾	175 043,00 €
Divers à répartir ⁽²⁾	1 400,00 €
Total général ⁽¹⁺²⁾	176 443,00 €

Par conséquent, il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le versement de ces subventions.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Damien. Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette délibération ? Donc, comme tu l'as précisé, qui ont été vues dans deux commissions et notamment celle liée à l'animation. Donc, une aide qui est stable au niveau de toutes nos associations, si elles ont bien fait leur dossier de subvention, mais elles le font dans leur immense majorité. Des questions ? On peut passer au vote ? Qui est pour cette répartition des subventions ?

Madame Dominique QUINART

Je ne prends pas part au vote parce que je fais partie de l'association des familles.

Monsieur Thierry BONTE

D'accord. Donc, je recommence. Qui vote pour cette délibération ? À la quasi-unanimité, sans Dominique, qui ne participe pas au vote.

Monsieur Thierry BONTE

Merci beaucoup pour nos associations. C'est important. Vous le savez, il y a des associations avec des buts différents, il y a des associations aussi qui ont des contraintes différentes. Quand vous avez des salariés, ce n'est pas la même façon de gérer ça. On a l'association musique qui est gérée par une convention qui est sur nos deux communes de Lompret et Verlinghem. Et ensuite, on est toujours attentif par rapport aux projets et puis aussi au niveau de trésorerie des associations. Parce que ce sont des éléments qui sont importants, qui sont pris en compte. Merci pour nos associations.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 9 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AU TENNIS-CLUB DE VERLINGHEM.

Monsieur Thierry BONTE

Anne, je te redonne la parole pour une décision que nous prenons chaque année et qui concerne le tennis club.

Madame Anne GOFFAUX

Une subvention exceptionnelle allouée à l'association du tennis club de Verlinghem qui sollicite une subvention exceptionnelle pour sa participation à l'enseignement du tennis aux élèves de l'école publique Gutenberg. Donc, on vous propose de donner une suite favorable à cette demande en leur attribuant 650 euros de subvention exceptionnelle, en sachant que le tennis club garde à sa charge la même somme. Donc, c'est un coût de 1 300 euros, la moitié pour la commune, l'autre pour le tennis club. Des cours de tennis aux enfants de l'école Gutenberg.

Monsieur Thierry BONTE

Oui, c'est une délibération régulière. Des questions par rapport à ça ? Pas de questions ? On peut passer au vote. Il y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup. En espérant que nous aurons de futurs champions à Gutenberg en tennis.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 10 : SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT ALLOUEE AU CCAS DE VERLINGHEM POUR 2025.

Monsieur Thierry BONTE

Délibération suivante, qui est une délibération importante puisqu'elle concerne notre action sociale en tant que commune via notre centre communal d'action sociale. C'est la subvention que nous allons allouer au CCAS pour l'année 2025.

Madame Anne GOFFAUX

Le CCAS gère les dispositifs liés à l'action sociale en général. Il convient d'apporter une subvention d'équilibre pour cet établissement. Et au titre de l'année 2025, il vous est proposé de verser une subvention de 48 600 euros.

Monsieur Thierry BONTE

D'accord. Alors, des petites précisions. Le budget du CCAS a été voté mardi. Alors, cette subvention est plus importante que l'année dernière. Et vous savez aussi que le CCAS développe des services à nos habitants qui sont plus importants via la sauvegarde du Nord.

Je vous donne un exemple : là, je pense que la convention que nous avons votée de mémoire est d'un petit peu plus de 11 000 euros. Ces 11 000 euros, il y a deux ans, on ne les avait pas. Ensuite, ce qui est stable, parce que je vous donne aussi quelques informations par rapport à ce qui s'est passé en 2024. C'était une interrogation qu'on avait. C'est-à-dire que si les gens sont plus accueillis, est-ce que par exemple les aides, notamment les aides financières, allaient s'envoler ? Ce n'est pas du tout le cas, c'est assez stable.

Ça veut dire qu'en fait, certains de nos habitants ont besoin d'une aide qui n'est pas forcément une aide financière. Une aide d'accompagnement à la création, au remplissage de dossiers et quelques fois d'avoir des idées. Donc c'est vraiment quelque chose qui est très précieux. Et puis il y a quelque chose qui augmente aussi sur tout ce qui est animations au niveau de nos aînés. Il est clair que comme tout coût, un voyage des aînés, ça coûte plus cher et un repas des aînés, ça coûte plus cher. Et ça, c'est l'augmentation des coûts de manière générale.

Et puis il y a aussi un frémissement qui est positif et notamment au niveau du repas des aînés, c'est qu'on a plus de participants. Donc on est content, il y a des nouveaux aînés. Donc je pense que c'est à 66 ans, c'est 66 ans à Verlinghem. Donc on a des nouveaux aînés. Et puis je pense que comme les animations et les voyages et le loto, tout est positif, il y a un petit peu plus de participants.

Monsieur Thierry BONTE

Mais c'est vrai que l'augmentation des dépenses de fonctionnement au niveau du CCAS, c'est lié au niveau de la sauvegarde du Nord. Mais finalement, vous savez, c'est la réflexion qu'on s'est faite au niveau du CCAS. Avoir notre action sociale et d'aider les personnes qui sont en difficulté, parce qu'il y en a partout et il y en a à Verlinghem, y consacrer 11 000 euros par an, c'est important. Mais finalement, par rapport à notre budget général, c'est quelque chose qui est nécessaire et qu'on doit faire.

Est-ce que vous avez des questions par rapport à cette subvention ? Non, on peut passer au vote. Qui vote pour ? À l'unanimité. Merci beaucoup, c'est important. Et Anne, je te laisse la parole pour une autre subvention dont je vous avais parlé à notre dernier conseil suite aux difficultés qu'ont eues nos amis mahorais, je te laisse parler.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 11 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AU SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS (URGENCE MAYOTTE APRES LE PASSAGE DU CYCLONE CHIDO).

Madame Anne GOFFAUX

Une subvention exceptionnelle pour le secours populaire français pour Mayotte. Le cyclone tropical Chido a balayé Mayotte le 14 décembre 2024 en causant d'immenses dégâts humains et matériels. Monsieur le maire vous propose de répondre à l'appel à la solidarité, au soutien financier aux victimes lancées par le secours populaire français, en octroyant une aide exceptionnelle de 2 700 euros, toujours selon le même mode de calcul, 1 euro par habitant.

Monsieur Thierry BONTE

Bon, vous savez qu'on ne parle plus tout de Mayotte, les problèmes restent totalement entiers et énormes. Alors c'est vrai qu'il s'est passé tellement de choses depuis cette catastrophe climatique, on est passé à autre chose. Mais ça, c'est le jeu des actualités qui veut ça. Par cette décision, on continue à penser à nos compatriotes qui sont toujours dans une immense difficulté, et je pense pour encore pour quelque temps. C'est une modeste participation à la reconstruction, mais à l'aide de manière générale qu'on peut apporter à nos compatriotes lointains. Vous avez des questions ?

Pour cette délibération, qui vote pour ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 12 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025.

Monsieur Thierry BONTE

On va passer à la deuxième délibération importante, c'est-à-dire la présentation de notre budget primitif pour 2025. Et c'est Anne qui va bien entendu nous présenter ça.

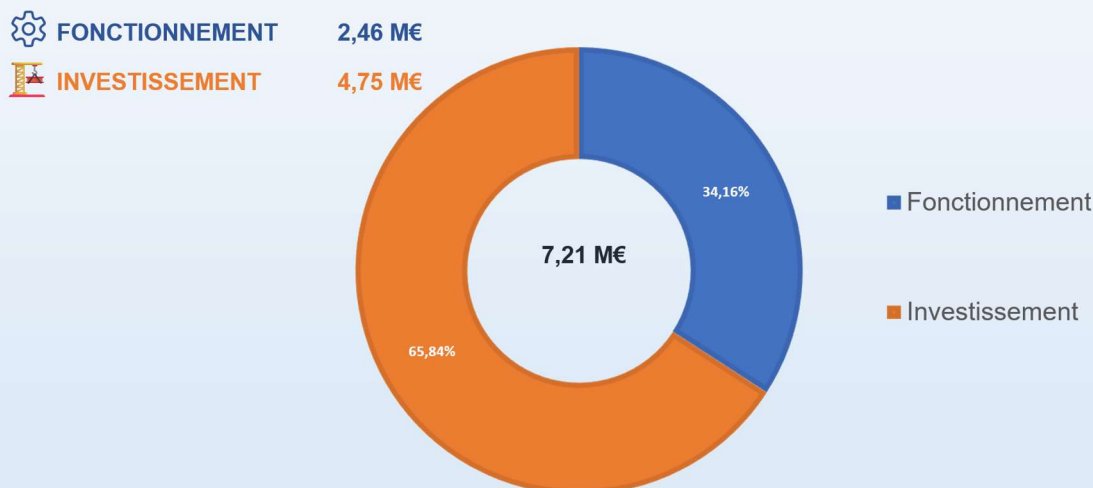
Madame Anne GOFFAUX

Alors. Sur la fongibilité des crédits, l'organe délibérant peut déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre. Une même section dans la ligne de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Toutefois, ces mouvements ne peuvent conduire à abonder ou redéployer les crédits relatifs aux dépenses de personnel. L'exécutif est ensuite chargé de transmettre la décision aux représentants de l'État, aux comptables publics et d'informer l'organe délibérant.

Donc, notre volume budgétaire en fonctionnement est de 2 460 000 euros, et en investissement 4 750 000 euros. Donc, pour un total de 7 210 000 euros.

VOLUME BUDGÉTAIRE



Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Budget Primitif 2025

Madame Anne GOFFAUX

Tout d'abord, je vous propose de regarder les dépenses de fonctionnement prévues pour 2025 :

- Les charges à caractère général pour un montant de 1 024 560 euros. Le - 4,96 %, c'est la comparaison entre le budget primitif 2025 et ce qui était prévu en 2024, et le + 44,19 %, c'est la comparaison entre le réalisé 2024 et le budget primitif 2025.
- Donc, en charge à caractère général des achats de prestations de services pour le prestataire de la restauration collective pour 180 300 euros.
- Des consommations d'eau, d'électricité et de chauffage des bâtiments communaux. En sachant que les 150 000 euros d'électricité et de chauffage, c'est un principe de prudence qui nous anime en indiquant ces sommes.
- Un petit équipement pour 22 000 euros des fournitures scolaires. L'entretien des terrains pour 24 000 euros.
- L'entretien des bâtiments communaux et des voiries pour 55 700 euros.
- Le contrat satellite de maintenance, d'éclairage public et des réseaux divers pour 49 000 euros. La maintenance des équipements et matériels pour 41 000 euros.
- Les assurances pour 54 500 euros.
- Les publications relations publiques pour les publications municipales, les fêtes et cérémonies pour 46 000 euros. Le détail, vous l'avez dans la maquette budgétaire qui vous a été remise.
- Le détail des 46 000 euros et les autres dépenses pour 237 000 euros.

Donc, pour un total de 1 024 560 euros.

CHARGES A CARACTERE GENERAL

	BP 2025
Achats de prestations de services (prestataire restauration collective)	180 300,00 €
Consommations d'eau	8 300,00 €
Consommations d'électricité	150 000,00 €
Chauffage des bâtiments communaux	150 000,00 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	22 000,00 €
Fournitures scolaires	5 960,00 €
Entretien des terrains	24 000,00 €
Entretien des bâtiments communaux et voiries	55 700,00 €
Maintenance éclairage public et réseaux divers	49 000,00 €
Maintenance des équipements et matériels	41 000,00 €
Assurances	54 500,00 €
Publications, relations publiques (publications municipales, fêtes et cérémonies...)	46 000,00 €
Autres dépenses	237 800,00 €
Total	1 024 560,00 €

Madame Anne GOFFAUX

- Ensuite, les charges de personnel et frais assimilés pour 869 031 euros. Il y a une forte augmentation des cotisations patronales pour les agents titulaires au niveau des caisses de retraite qui est prévue là en 2025 et les années qui vont suivre. Ça, c'est quelque chose qui nous est imposé par l'État. Il n'y a pas de choix là-dedans. Et comme disait un à l'instant, c'est une augmentation qu'il y a eu cette année, on en aura une année prochaine, je pense.
- Les atténuations de produits pour 35 052 euros. Il s'agit des versements conventionnels de fiscalité aux SIVOM de la base et aux SIVOM de l'Alliance Nord-Ouest.
- Les autres charges de gestion courante pour 339 839 euros. Alors, il s'agit des indemnités et des charges sociales des élus pour 88 000 euros, Les formations des élus, la subvention du CCAS que l'on vient de voter pour 48 600 euros, les subventions aux associations que l'on vient de voter aussi pour 179 793 euros, pour 20 520 euros, pour un total de 339 839 euros. Donc, le total des dépenses de gestion courante pour 2 268 482 euros.
- Les charges financières qui concernent les intérêts d'emprunt, donc 92 544 euros en 2025. Là, ça augmente encore par rapport à 2024. Et après, ça baissera. C'est vraiment le pic et ensuite, on a une diminution.
- On a une ligne de charges spécifiques pour 700 euros, qui est vraiment une ligne au cas où.
- Les dotations ou provisions pour 900 euros, on est obligé de les prévoir. Ça concerne les créances douteuses. On n'avait rien l'an dernier, on avait 61 euros en 2023.

Total des dépenses réelles de fonctionnement de 2 362 626 euros.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Prévu 2024	%	Réalisé 2024	%
Charges à caractère général	1 024 560,00 €	1 078 071,00 €	- 4,96 %	710 550,13 €	44,19 %
Charges de personnel et frais assimilés	869 031,00 €	837 590,00 €	3,75 %	747 708,35 €	16,23 %
Atténuation de produits	35 052,00 €	35 052,00 €	0,00 %	35 051,85 €	0,00 %
Autres charges de gestion courante	339 839,00 €	315 084,00 €	7,86 %	300 446,74 €	13,11 %
Total des dépenses de gestion courante	2 268 482,00 €	2 265 797,00 €	0,12 %	1 793 757,07 €	26,47 %
Charges financières	92 544,00 €	80 773,00 €	14,57 %	80 772,06 €	14,57 %
Charges spécifiques	700,00 €	700,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Dotations aux provisions	900,00 €	900,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 362 626,00 €	2 348 170,00 €	0,62 %	1 874 529 13 €	26,04 %

Madame Anne GOFFAUX

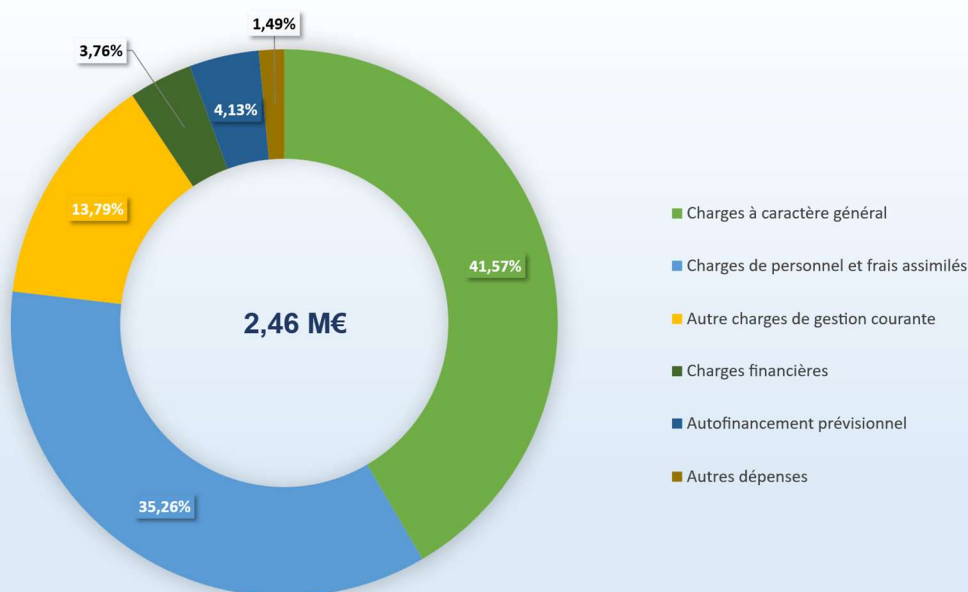
- On a un virement à la section d'investissement pour 100 000 euros qui est dans notre budget. Le pendant des 400 000 ou des 370 000 euros que l'on a dans notre compte financier. Donc, à ces 100 000 euros, il faut ajouter les opérations d'ordre pour 1 830 euros. Et ça forme notre auto-financement. Donc, le total des dépenses d'ordre de fonctionnement est de 101 830 euros. On les retrouvera en recettes d'investissement. C'est la prévision que l'on fait du transfert de la section de fonctionnement, la section investissement. Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice : 2 464 456 euros.

DEPENSES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Prévu 2024	%	Réalisé 2024	%
Charges à caractère général	1 024 560,00 €	1 078 071,00 €	- 4,96 %	710 550,13 €	44,19 %
Charges de personnel et frais assimilés	869 031,00 €	837 590,00 €	3,75 %	747 708,35 €	16,23 %
Atténuation de produits	35 052,00 €	35 052,00 €	0,00 %	35 051,85 €	0,00 %
Autres charges de gestion courante	339 839,00 €	315 084,00 €	7,86 %	300 446,74 €	13,11 %
Total des dépenses de gestion courante	2 268 482,00 €	2 265 797,00 €	0,12 %	1 793 757,07 €	26,47 %
Charges financières	92 544,00 €	80 773,00 €	14,57 %	80 772,06 €	14,57 %
Charges spécifiques	700,00 €	700,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Dotations aux provisions	900,00 €	900,00 €	0,00 %	0,00 €	0,00 %
Total des dépenses réelles de fonctionnement	2 362 626,00 €	2 348 170,00 €	0,62 %	1 874 529 13 €	26,04 %
Virement à la section d'investissement	100 000,00 €	100 000,00 €	0,00 %		
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 830,00 €	28 492,43 €	- 93,58 %	28 492,22 €	- 93,58 %
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	101 830,00 €	128 492,43 €	- 20,75 %	24 492,22 €	257,40 %
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice	2 464 456,00 €	2 476 662,43 €	- 0,49 %	1 903 021,35 €	29,50 %

Madame Anne GOFFAUX

Donc, nous avons plus de 41 % de charges à caractère général et plus de 35 % de charges de personnel et frais assimilés. Là encore, il y a plus de 75 % uniquement sur ces deux chapitres.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT



Madame Anne GOFFAUX

Donc, nos recettes de fonctionnement prévisibles :

- Tout d'abord, les atténuations de charges. Donc, encore une fois, c'est un remboursement de sécu pour les agents relevant du régime général.
- Les produits des services pour 189 060 euros. Donc, il s'agit des concessions dans les cimetières, des redevances et droits de restauration municipale pour 170 000 euros. Des redevances et droits de garderie périscolaire pour 11 000 euros. Des redevances et droits d'études surveillées pour 5 000 euros, et une ligne haute pour 60 euros. Ça nous fait 189 060 euros de produits des services, et c'est une prévision extrêmement prudente.

PRODUITS DES SERVICES

	BP 2025
Concessions dans les cimetières	3 000,00 €
Redevances et droits restauration municipale	170 000,00 €
Redevances et droits garderie périscolaire	11 000,00 €
Redevances et droits études surveillées	5 000,00 €
Autres	60,00 €
Total	189 060,00 €

Madame Anne GOFFAUX

- Ensuite, on a les impôts et taxes hors fiscalité locale, comme je vous ai expliqué tout à l'heure, pour 416 765 euros. Il s'agit de l'attribution de compensation de la MEL pour 307 483 euros, la dotation de solidarité communautaire de la MEL pour 26 158 euros et le FNGIR pour 124 euros. Ces trois éléments sont notifiés par la MEL. Il y a aussi les fonds de péréquation des recettes fiscales communales et intercommunales pour 38 000 euros. Ça a été estimé à la baisse par rapport à 2024, cette somme. Pareil pour le fonds départemental des droits de mutation à titre onéreux pour les communes de moins de 5 000 habitants, 45 000 euros, donc pour un total de 416 765 euros.

IMPOTS ET TAXES

	BP 2025
Attribution de compensation MEL	307 483,00 €
Dotation de solidarité communautaire MEL	26 158,00 €
FNGIR	124,00 €
Fonds péréquation recettes fiscales communales et intercommunales	38 000,00 €
Fonds départemental des DMTO pour communes de – 5 000 habitants	45 000,00 €
Total	416 765,00 €

Madame Anne GOFFAUX

- Au niveau de la fiscalité locale, 1 353 265 euros, donc les impôts directs locaux pour 1 268 203 euros. Les autres contributions directes pour 1 800 euros, la taxe sur les pylônes électriques pour 24 262 euros et la taxe sur la consommation finale d'électricité pour 59 000 euros. La première ligne, c'est une estimation qui est faite sur des bases fiscales qui sont fournies par l'État, et la deuxième ligne, il s'agit de produits complémentaires aux impôts directs locaux sur les impôts directs locaux.

FISCALITE LOCALE

	BP 2025
Impôts directs locaux	1 268 203,00 €
Autres contributions directes	1 800,00 €
Taxe sur les pylônes électriques	24 262,00 €
Taxe sur consommation finale d'électricité	59 000,00 €
Total	1 353 265,00 €

Madame Anne GOFFAUX

- Les dotations et participations. Donc, on a la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité rurale et la dotation nationale de péréquation qui forment la DGF pour 72 000 euros, 40 000 euros et 8 000 euros ; la dotation d'élú local pour 333 euros ; la FCTVA sur les dépenses éligibles de fonctionnement pour 9 900 euros ; la participation du département pour 100 euros. Ça concerne des spectacles homologués, donc on est subventionné. Les participations des communes membres des accords de réciprocité pour 26 900 euros, et les allocations de compensation d'exonération des taxes financières pour ça aussi, c'est notifié par les services de l'État pour 5 485 euros. Un total de 162 718 euros.

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS		BP 2025
Dotation forfaitaire	DGF	72 000,00 €
Dotation solidarité rurale		40 000,00 €
Dotation nationale de péréquation		8 000,00 €
Dotation élu local		333,00 €
FCTVA sur dépenses de fonctionnement		9 900,00 €
Participation Département		100,00 €
Participations communes membres du GFP (accords de réciprocité)		26 900,00 €
Allocations de compensation exonération taxes foncières (Etat)		5 485,00 €
Total		162 718,00 €

Madame Anne GOFFAUX

- Les autres produits de gestion courante : les revenus des immeubles, c'est-à-dire les locations de salles et l'immeuble de 5 bis rue du Cheneau pour 24 000 euros ; et les autres produits de gestion courante pour 3 000 euros. Je vous rappelle qu'on a voté une diminution du loyer de notre locataire de 5 bis rue du Cheneau jusqu'aux prochaines élections, en 2026. Et on pense à une baisse des locations de salles à cause des travaux du bois et des difficultés avec le parking. Donc, on a des estimations extrêmement prudentes, là aussi.

AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	BP 2025
Revenus des immeubles (locations de salles, location immeuble 5bis rue du Chêneau)	24 000,00 €
Autres produits divers de gestion courante	3 010,00 €
Total	27 010,00 €

Madame Anne GOFFAUX

- Le total des recettes de gestion courante pour 2 149 372 euros. Donc, une très légère augmentation.
- Les produits spécifiques pour 100 euros, ça, c'est pour avoir une ligne que vous retrouvez les 7 500 euros de réalisé en 2024, c'est la session de l'ancienne tondeuse.
- Une reprise sur amortissement, dépréciation et provision. On ne prévoit rien comme on n'avait rien prévu en 2024, quoiqu'on a eu un peu de réalisé, puisque c'était la reprise des dotations concernant les pertes, les créances irretrouvables en 2023. Le total des recettes réelles de fonctionnement pour 2 149 372 euros.

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Prévu 2024	%	Réalisé 2024	%
Atténuation de charges	554,28 €	23 306,90 €	- 97,62 %	24 534,81 €	- 97,74 %
Produits des services	189 060,00 €	178 560,00 €	5,88 %	209 480,19 €	- 9,75 %
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	416 765,00 €	368 765,00 €	13,02 %	442 528,20 €	- 5,82 %
Fiscalité locale	1 353 265,00 €	1 312 767,00 €	3,08 %	1 329 397,45 €	1,80 %
Dotations et participations	162 718,00 €	224 048,00 €	- 27,37 %	195 228,49 €	- 16,65 %
Autres produits de gestion courante	27 010,00 €	32 960,00 €	- 18,05 %	50 608,74 €	- 46,63 %
Total des recettes de gestion courante	2 149 372,28 €	2 140 406,90 €	0,42 %	2 251 777,88 €	- 4,55 %

Madame Anne GOFFAUX

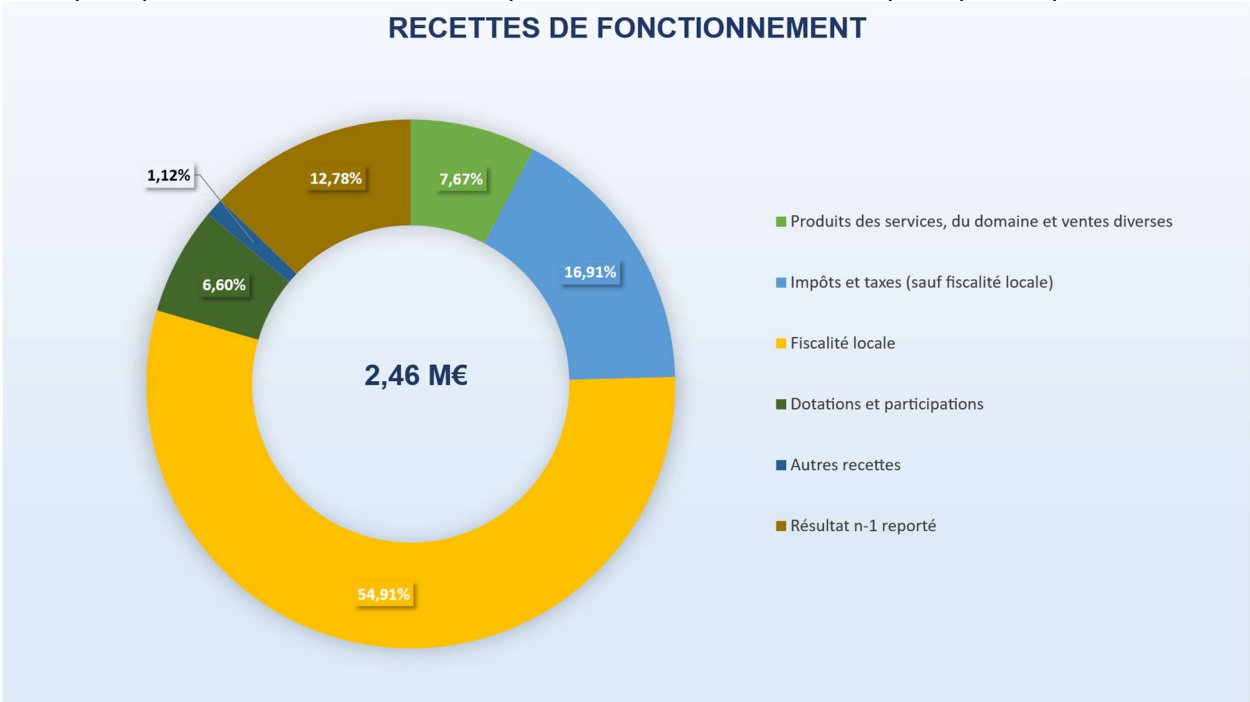
- Des opérations d'ordre de transfert entre sections pour 0 et les 19 162 euros, c'est la cession de la tondeuse. Donc, ce sont les écritures de session l'an dernier. Le total des recettes d'ordre pour 0 euro et l'excédent de fonctionnement reporté N-1, c'est-à-dire ce que l'on a voté tout à l'heure sur notre résultat 2024.
- On a un excédent de fonctionnement de 314 983,72 euros, qui restent donc en fonctionnement en 2025, et on a 370 000 qui seront affectés en investissement.
- Donc, le total des recettes cumulées avec le résultat N-1, 2 464 456 euros.

RECETTES FONCTIONNEMENT	BP 2025	Prévu 2024	%	Réalisé 2024	%
Atténuation de charges	554,28 €	23 306,90 €	- 97,62 %	24 534,81 €	- 97,74 %
Produits des services	189 060,00 €	178 560,00 €	5,88 %	209 480,19 €	- 9,75 %
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	416 765,00 €	368 765,00 €	13,02 %	442 528,20 €	- 5,82 %
Fiscalité locale	1 353 265,00 €	1 312 767,00 €	3,08 %	1 329 397,45 €	1,80 %
Dotations et participations	162 718,00 €	224 048,00 €	- 27,37 %	195 228,49 €	- 16,65 %
Autres produits de gestion courante	27 010,00 €	32 960,00 €	- 18,05 %	50 608,74 €	- 46,63 %
Total des recettes de gestion courante	2 149 372,28 €	2 140 406,90 €	0,42 %	2 251 777,88 €	- 4,55 %
Produits spécifiques	100,00 €	7 600,00 €	- 98,68 %	7 500,00 €	- 98,67 %
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 %	71,66 €	- 100,00 %
Total des recettes réelles de fonctionnement	2 149 472,28 €	2 148 006,90 €	0,07 %	2 259 349,54 €	- 4,86 %
Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00 €	19 162,43 €	0,00 %	19 162,43 €	- 100,00 €
Total des recettes d'ordre	0,00 €	19 162,43 €	0,00 %	19 162,43 €	- 100,00 %
Excédent de fonctionnement reporté n-1	314 983,72 €	309 493,10 €	1,77 %	309 493,10 €	1,77 %
Total recettes cumulées avec le résultat n-1	2 464 456,00 €	2 476 662,43 €	- 0,49 %	2 588 005,07 €	- 4,77 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Budget Primitif 2025

Madame Anne GOFFAUX

- Donc, près de 55 % de nos recettes de fonctionnement sont liées à la fiscalité locale ; 17 % aux impôts et taxes ; 8 % aux produits des services du domaine et ventes directes : notre résultat N-1 reporté pour 13 % ; les autres recettes pour 1,12 % ; et les dotations et participations pour 6,60 %.



Madame Anne GOFFAUX

Donc, dans la section d'investissement, les dépenses.

Donc, tout d'abord, les immobilisations incorporelles pour 460 808 euros. Alors, on a trois colonnes : report 2024, c'est ce qu'on a vu dans le compte administratif 2024. Ensuite, on a notre nouvelle proposition pour le budget, et notre budget primitif 2025 correspond à la troisième colonne.

- Donc, des frais d'études, des travaux de déplacement de la cuve de gaz à la salle du Tournebride, 6 548 euros qui sont à report 2024.
- Les frais d'études, les travaux d'électricité de la cantine en éclairage intérieur, 2 850 euros qui sont à report 2024.
- Les frais d'insertion de marché public, 5 000 euros qui sont une nouvelle proposition des frais d'études.
- Des travaux de la salle de sport et de la chaufferie, l'opération 114, pour 92 209 euros de report 2024, et une nouvelle proposition de 18 000 euros pour un total de 110 209 euros.
- Les frais d'études, de réaménagement et de réhabilitation du centre technique municipal pour 12 000 euros.
- Une nouvelle proposition des frais d'études d'aménagement d'un dojo pour 60 000 euros.
- Des frais d'études de réhabilitation de la salle de tennis, des vestiaires et la création d'un espace de stockage pour 162 000 euros.
- Les frais d'études d'aménagement d'une garderie supérieure scolaire pour 47 500, et 46 500 de nouvelles propositions, soit 14 000 euros.
- Des droits d'utilisation des applications informatiques de la mairie pour 8 200 euros de nouvelles propositions. Donc ça nous fait un total de 460 808 euros au budget primitif 2025.
- Des subventions d'équipements versés au groupe GFP de rattachement pour 38 000 euros. Il s'agit du groupement de la fonction publique, le GFP et ça concerne le quartier des fleurs. C'est versé par la MEL. Groupement de fiscalité propre pour 38 000 euros. C'est ce qui reste à verser à la MEL dans le cadre de la réhabilitation du marché des fleurs. On a vu qu'on en avait passé une partie en 2024 et là, sur 2025, il nous restera à verser ce montant-là.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Report 2024	Nouvelle proposition	BP 2025
Frais d'études travaux déplacement cuve gaz salle du Tournebride	6 548,00 €	0,00 €	6 548,00 €
Frais d'études travaux électricité restaurant municipal (éclairage intérieur)	2 851,00 €	0,00 €	2 851,00 €
Frais insertion marchés publics	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Frais d'études travaux salle de sport/chaufferie (op.114)	92 209,00 €	18 000,00 €	110 209,00 €
Frais d'études réaménagement et réhabilitation centre technique municipal (op.119)	0,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €
Frais d'études aménagement d'un dojo (op.120)	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Frais d'études réhabilitation salle tennis, vestiaires, & création espace stockage (op.121)	0,00 €	162 000,00 €	162 000,00 €
Frais d'études aménagement d'une garderie périscolaire	47 500,00 €	46 500,00 €	94 000,00 €
Droits utilisation applications informatiques mairie	0,00 €	8 200,00 €	8 200,00 €
Total	149 108,00 €	311 700,00 €	460 808,00 €

Madame Anne GOFFAUX

On a aussi des immobilisations corporelles pour 521 170 euros :

- Alors des travaux au cimetière, la pose du columbarium et des caves urnes, et l'aménagement de l'allée pour 5 000 euros.
- Les travaux de déplacement de la cuve de gaz au Tournebride, de nouvelles propositions de 40 000 euros.
- La prévision des travaux sur les bâtiments pour 40 000 euros.
- Des travaux au cimetière pour la pose des columbariums et caves urnes pour 20 000 euros, qui était un report 2024.
- La provision pour travaux sur bâtiments communaux pour 45 000 euros en nouvelles propositions.
- Le remplacement de l'alarme incendie du restaurant municipal pour 3 500 euros en nouvelles propositions.
- Les travaux d'éclairage intérieur du restaurant municipal pour 40 000 euros en nouvelles propositions.
- Le remplacement de l'alarme incendie de l'école Gutenberg pour 2 000 euros, un report 2024.

Madame Anne GOFFAUX

- Le remplacement du revêtement de sol de l'école Gutenberg pour différentes classes et la cuisine pour 35 000 euros en nouvelles propositions.
- La fourniture de plaques de rue pour 1 000 euros en nouvelles propositions.
- Les travaux de modernisation de l'éclairage public, le marché de satellite pour 68 000 euros en nouvelles propositions.
- Les travaux d'aménagement du quartier des fleurs, transfert de la maîtrise de l'ouvrage à la MEL pour 33 000 euros en nouvelles propositions.
- L'acquisition de matériel technique pour 1 500 euros de report 2024, et 14 500 euros en nouvelles propositions, soit un total de 16 000 euros.
- On a aussi de la vidéo de protection, une nouvelle proposition de 20 000 euros.
- Des travaux de restauration du mobilier et d'un vitrage de l'église pour 38 720 euros.
- Des travaux de restauration du grand orgue et de l'orgue du récit de l'église Saint-Chrysole pour 53 000 euros de nouvelles propositions.
- L'acquisition de matériel informatique pour le service périscolaire pour l'école Gutenberg et la mairie pour 9 500 euros nouvelles propositions et 450 euros de report, donc un total de 9 950 euros.
- L'acquisition de mobilier pour l'école Gutenberg et la salle du Tournebride, des manches de boue, des chaises de terrasse, des cendriers extérieurs, un banc circulaire pour l'école Gutenberg et de la provision pour du mobilier supplémentaire pour 18 000 euros de nouvelles propositions.
- L'acquisition de mobilier urbain, notamment des attaches vélo et provision pour matériel d'hiver pour 11 000 euros de nouvelles propositions. Je voulais souligner que les attaches vélo, c'est à la fois un travail en commission avec Benoît BOUREL, mais c'est aussi un projet du conseil municipal des jeunes sur la mobilité douce.
- La pose de rideau d'occultation de la salle de sport, donc l'opération 114, pour 50 000 euros de nouvelles propositions.
- L'acquisition de mobilier pour la nouvelle garderie périscolaire pour 20 000 euros de nouvelles propositions.

Donc un total pour le budget primitif 2025 de 521 170 euros.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Report 2024	Nouvelle proposition	BP 2025
Travaux cimetière pose columbarium + cavurnes(aménagement allée)	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Travaux déplacement cuve gaz propane salle du Tournebride	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Prévision travaux sur bâtiments	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Travaux cimetière pose columbarium + cavurnes	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Provision pour travaux sur bâtiments communaux	0,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
Remplacement alarme incendie restaurant municipal	0,00 €	3 500,00 €	3 500,00 €
Travaux éclairage intérieur restaurant municipal	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
Remplacement alarme incendie école Gutenberg	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €
Remplacement revêtement de sol école Gutenberg Classe verte, classe MS/GS, classe TPS/PS, cuisine	0,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
Fourniture plaques de rue	0,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Travaux modernisation éclairage publics (marché Satelec)	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €
Travaux aménagement quartier des fleurs (transfert maîtrise ouvrage à la MEL)	0,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
Acquisition matériel techniques	1 500,00 €	14 500,00 €	16 000,00 €

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Report 2024	Nouvelle proposition	BP 2025
Vidéoprotection	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Travaux restauration mobilier et vitraux église Saint-Chrysole	38 720,00 €	0,00 €	38 720,00 €
Travaux restauration grand orgue et orgue du récit église Saint-Chrysole	0,00 €	53 000,00 €	53 000,00 €
Acquisition matériel informatique service périscolaire, école Gutenberg et mairie	450,00 €	9 500,00 €	9 950,00 €
Acquisition de mobilier pour école Gutenberg et salle du Tournebride (mange-debout, chaises terrasse, cendriers totem, banc circulaire et provision pour mobilier supplémentaire)	0,00 €	18 000,00 €	18 000,00 €
Acquisition mobilier urbain (attache-vélos) et provision pour matériel divers	0,00 €	11 000,00 €	11 000,00 €
Pose de rideaux d'occultation salle de sport (op. 114)	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
Acquisition mobilier pour nouvelle garderie périscolaire	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
Total	62 670,00 €	458 500,00 €	521 170,00 €

Madame Anne GOFFAUX

Les immobilisations en cours pour 3 482 048 euros.

- Il s'agit de l'opération 114 des travaux de la salle de sport et de la chaufferie pour 1 842 748 euros de report, et nouvelles propositions de 143 300 euros, pour un total de budget primitif 2025 de 1 986 048 euros.
- L'aménagement d'un dojo, l'opération 120, pour 420 000 euros de nouvelles propositions.
- La réhabilitation de la salle de tennis, des vestiaires et la création d'un espace de stockage, c'est l'opération 121, pour 681 000 euros de nouvelles propositions.
- L'aménagement d'une garderie périscolaire pour 395 000 euros de nouvelles propositions.

IMMOBILISATIONS EN COURS	Report 2024	Nouvelle proposition	BP 2025
Travaux salle de sport/chaufferie (opération 114)	1 842 748,00 €	143 300,00 €	1 986 048,00 €
Aménagement d'un dojo (op.120)	0,00 €	420 000,00 €	420 000,00 €
Réhabilitation salle tennis, vestiaires, & création espace stockage (op.121)	0,00 €	681 000,00 €	681 000,00 €
Aménagement d'une garderie périscolaire	0,00 €	395 000,00 €	395 000,00 €
Total	1 842 748,00 €	1 639 300,00 €	3 482 048,00 €

Madame Anne GOFFAUX

Donc, pour un total dans le budget primitif 2025 de 3 482 048 euros.

Notre total de dépenses d'équipements prévues pour 2025, 4 502 026 euros.

On a aussi le remboursement du capital des emprunts pour 124 269 euros. Et des opérations d'ordre de transfert entre sections qui est à 0. Les 19 162 euros concernent les écritures de cession de l'ancienne tondeuse en 2024. Opérations patrimoniales, ce sont des écritures d'intégration des frais d'études qui ont été suivies de réalisation, donc ce sont les frais qui nous permettront de récupérer du FCTVA, pour 124 157 euros en budget primitif 2025.

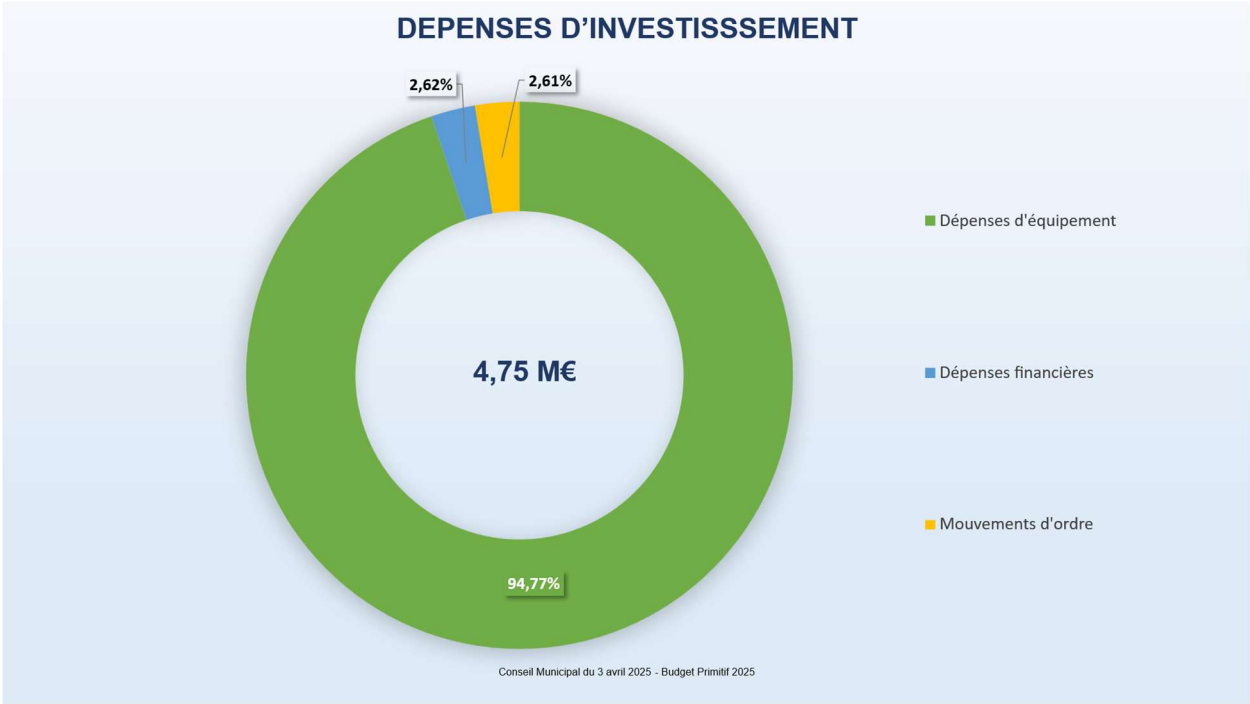
Donc, un total des dépenses d'investissement de l'exercice : 4 750 452 euros.

DEPENSES INVESTISSEMENT	BP 2025	Prévu 2024	%	Réalisé 2024	%
Immobilisations incorporelles	460 808,00 €	399 858,00 €	15,24 %	127 841,70 €	260,45 %
Subventions d'équipement versées au GFP de rattachement	38 000,00 €	0,00 €		0,00 €	
Immobilisations corporelles	521 170,00 €	619 340,00 €	- 15,85 %	318 240,00 €	63,76 %
Immobilisations en cours	3 482 048,00 €	3 296 435,00 €	5,63 %	522 251,27 €	566,73 %
Total des dépenses d'équipement	4 502 026,00 €	4 315 633,00 €	4,32 %	968 332,97 €	364,93 %
Emprunts et dettes assimilées	124 269,00 €	98 791,00 €	25,79 %	98 790,17 €	25,79 %
Total des dépenses financières	124 269,00 €	98 791,00 €	25,79 %	98 790,17 €	25,79 %
Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00 €	19 162,43 €		19 162,43 €	
Total des dépenses d'ordre de transferts entre sections	0,00 €	19 162,43 €		19 162,43 €	
Opérations patrimoniales	124 157,00 €	218 198,00 €	- 43,10 %	218 196,09	- 43,10 %
Total des opérations patrimoniales	124 157,00 €	218 198,00 €	- 43,10 %	218 196,09	- 43,10 %
Total des dépenses d'investissement de l'exercice	4 750 452,00 €	4 651 784,43 €	2,12 %	1 304 481,66 €	264,16 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Budget Primitif 2025

Madame Anne GOFFAUX

Des dépenses d'équipement pour 95 % pratiquement, des dépenses financières pour moins de 3 % et les écritures internes pour moins de 3 %.



Madame Anne GOFFAUX

On passe aux recettes d'investissement. Tout d'abord, nos subventions d'investissement pour 1 164 137 69. Et cette année, on n'a pas de nouvel emprunt. Donc, nos subventions d'investissement :

- Il s'agit de la subvention du département aide aux villages et bourgs pour les travaux d'éclairage public 2024, c'est un report de 14 955 euros.
- Toujours une subvention d'aide aux villages et bourgs du département du Nord pour les travaux de la salle de sport, l'opération 114, c'est un report 2024 pour 195 000 euros.
- La subvention de la MEL pour le contrat de chaleur renouvelable pour les travaux de la salle de sport et de la chaufferie, l'opération 114, pour 120 900 euros, et nouvelle proposition de 2 580 euros, pour un total de 123 480 euros.
- Une subvention de la MEL des fonds de concours transition énergétique et bas carbone pour travaux salle de sport chaufferie pour 111 880 euros de nouvelles propositions.
- Une subvention de la MEL pour les fonds concours sport pour les travaux de la salle de sport et de la chaufferie pour 616 000 euros de nouvelles propositions.
- On a la redevance R2 de la MEL sur les travaux d'éclairage public pour 2 820,69 euros de nouvelles propositions. Ça nous fait donc un total de subventions d'investissement de 1 064 137,69 euros.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	Report 2024	Nouvelle proposition	BP 2025
Subvention ADVB Département du Nord pour travaux éclairage public 2024	14 955,00 €	0,00 €	14 955,00 €
Subvention ADVB Département du Nord pour travaux salle de sport/chaufferie (op.114)	195 000,00 €	0,00 €	195 000,00 €
Subvention MEL contrat de chaleur renouvelable pour travaux salle de sport/chaufferie (op.114)	120 900,00 €	2 580,00 €	123 480,00 €
Subvention MEL fonds concours transition énergétique et bas carbone pour travaux salle de sport/chaufferie (op.114)	0,00 €	111 882,00 €	111 882,00 €
Subvention MEL fonds concours sport pour travaux salle de sport/chaufferie (op.114)	0,00 €	616 000,00 €	616 00,00 €
Redevance R2 MEL (travaux éclairage public)	0,00 €	2 820,69 €	2 820,69 €
Total	330 855,00 €	733 282,69 €	1 064 137,69 €

- Dotation fonds divers, réserves, taxe d'aménagement : 161 140 euros.
- L'excédent de fonctionnement capitalisé que l'on a voté tout à l'heure, qui est passé de la section fonctionnement à la section investissement pour 370 000 euros.

Monsieur Thierry BONTE

Si tu me permets Anne. Vous voyez les 161 000 dans les dotations. Ça, c'est la TVA qu'on récupère sur ce qu'on a dépensé l'année dernière. Et quand vous voyez ce qu'on va dépenser cette année, vous imaginez aussi qu'il y aura du FCTVA dans le budget 2026.

Madame Anne GOFFAUX

Alors, les produits des sessions d'immobilisation, rien de prévu cette année. On retrouve toujours un petit bout de tondeuse, qui était le prix de cession de l'ancienne.

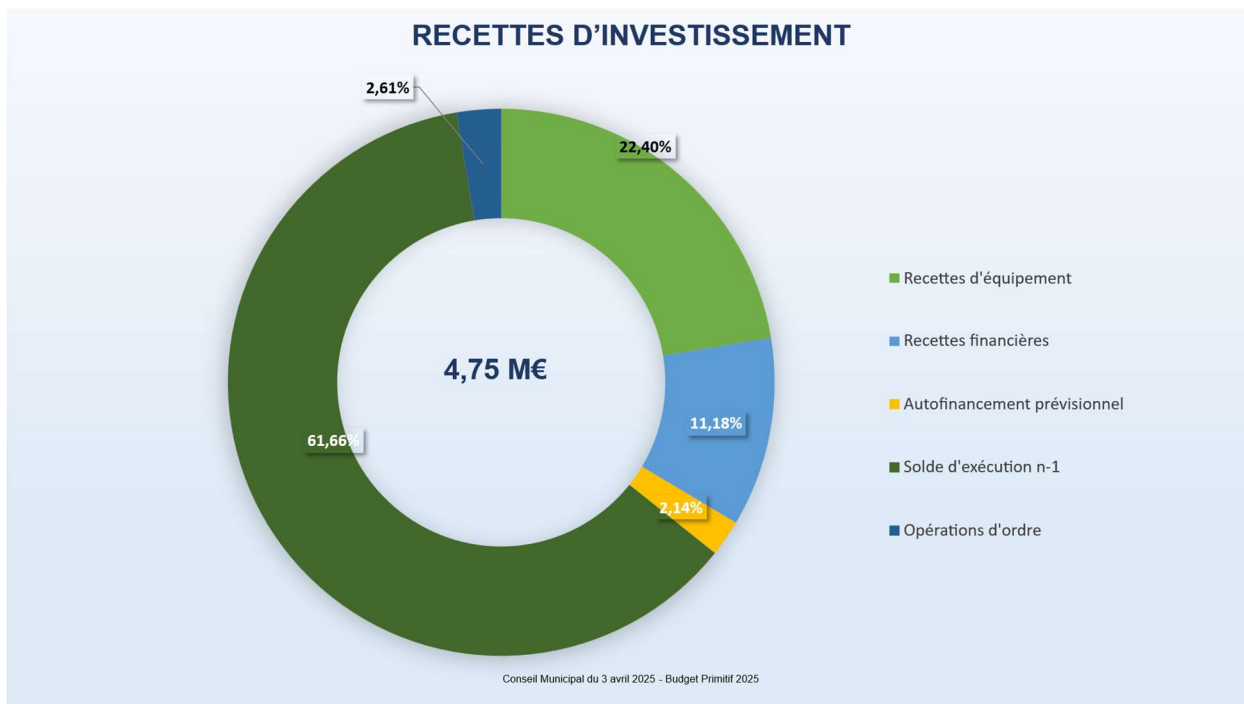
- Le total des recettes financières pour 531 140 euros et le total des recettes réelles d'investissement pour 1 595 277,69 euros. Donc là, on a notre autofinancement, le virement à la section de fonctionnement pour 100 000 euros. C'est notre prévision.
- Les opérations d'ordre de transfert entre sections pour 1 830 euros.
- Les opérations patrimoniales qui sont des écritures d'intégration, comme on l'a déjà vu, des frais d'études et d'insertion de marché public suivi de réalisation. Donc pour 124 157 euros, on a donc un total de recettes d'ordre d'investissement de 225 987 euros et un total des recettes d'investissement de l'exercice de 1 821 264,69 euros.
- Un solde d'exécution positif N-1 de 2 929 187,31 euros, et le total des recettes d'investissement cumulé qui se monte à 4 750 452 euros.

RECETTES INVESTISSEMENT	BP 2025	Prévu 2024	%	Réalisé 2024	%
Subventions d'investissement	1 064 137,69 €	485 435,11 €	119,21 %	154 546,65 €	588,55 %
Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	2 200 000,00 €		2 200 000,00 €	
Total des recettes d'équipement	1 064 137,69 €	2 685 435,11 €	- 60,37 %	2 354 546,65 €	- 54,80 %
Dotations, fonds divers, réserves (FCTVA & Taxe Aménagt)	161 140,00 €	46 700,00 €	245,05 %	51 975,12 €	210,03 %
Excédents de fonctionnements capitalisés	370 000,00 €	400 000,00 €	- 7,50 %	400 000,00 €	- 7,50 %
Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €	- 7 500,00 €			
Total des recettes financières	531 140,00 €	439 200,00 €	20,93 %	451 975,12 €	17,52 %
Total des recettes réelles d'investissement	1 595 277,69 €	3 124 635,11 €	- 48,95 %	2 806 521,77 €	- 43,16 %
Virement de la section de fonctionnement	100 000,00 €	100 000,00 €			
Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 830,00 €	28 492,43 €	- 93,58 %	28 492,22 €	- 93,58 %
Opérations patrimoniales	124 157,00 €	218 198,00 €	- 43,10 %	218 196,09 €	- 43,10 %
Total des recettes d'ordre d'investissement	225 987,00 €	346 690,43 €	- 34,82 %	246 688,31 €	- 8,39 %
Total des recettes d'investissement de l'exercice	1 821 264,69 €	3 471 325,54 €	- 47,53 %	3 053 210,08 €	- 40,35 %
Solde d'exécution positif n-1	2 929 187,31 €	1 180 458,89 €	4,91 %	1 180 458,89 €	4,91 %
Total des recettes d'investissement cumulées	4 750 452,00 €	4 651 784,43 €	2,12 %	4 233 668,97 €	12,20 %

Conseil Municipal du 3 avril 2025 - Budget Primitif 2025

Madame Anne GOFFAUX

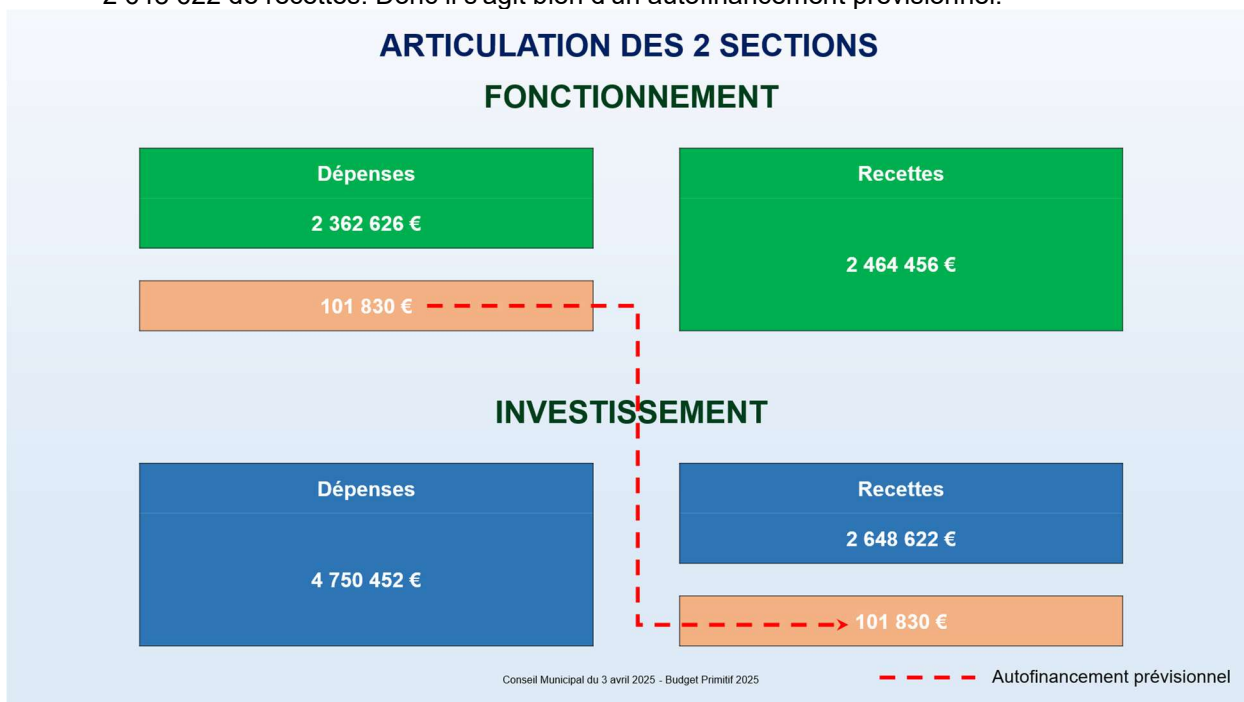
- Nos recettes d'investissement sont principalement le solde d'exécution N-1 pour 62 %, et des recettes d'équipement pour 22 %. On a notre petit bout d'autofinancement prévisionnel.



Madame Anne GOFFAUX

Et des opérations d'ordre, des recettes financières. Alors, je reprends l'articulation des deux sections, fonctionnement et investissement en recettes.

- Nous avons 2 464 456 euros, 2 362 626 de dépenses et 101 830 euros d'autofinancement que l'on va basculer à la section investissement, pour laquelle on a 4 758 452 euros de dépenses et 2 648 622 de recettes. Donc il s'agit bien d'un autofinancement prévisionnel.



Madame Anne GOFFAUX

- Encore une fois, l'état de la dette au 1er janvier 2025, 2 414 129 euros. Une dette par habitant de 884 euros, une capacité désendettement de 6,27 ans. Donc, on a notre premier emprunt de 2017 avec une dette initiale de 500 000 euros et une échéance octobre 2032 pour les financements de travaux de la mairie.
- L'emprunt contracté en octobre 2023, dont le remboursement a débuté en mai 2024. La dette initiale est 2 200 000 euros. La dernière échéance est en février 2049 pour le financement des travaux de la salle de sport, de la chaufferie, des bâtiments communaux.

ETAT DE LA DETTE

Dettes au 1^{er} janvier 2025 : 2 414 129,94 €

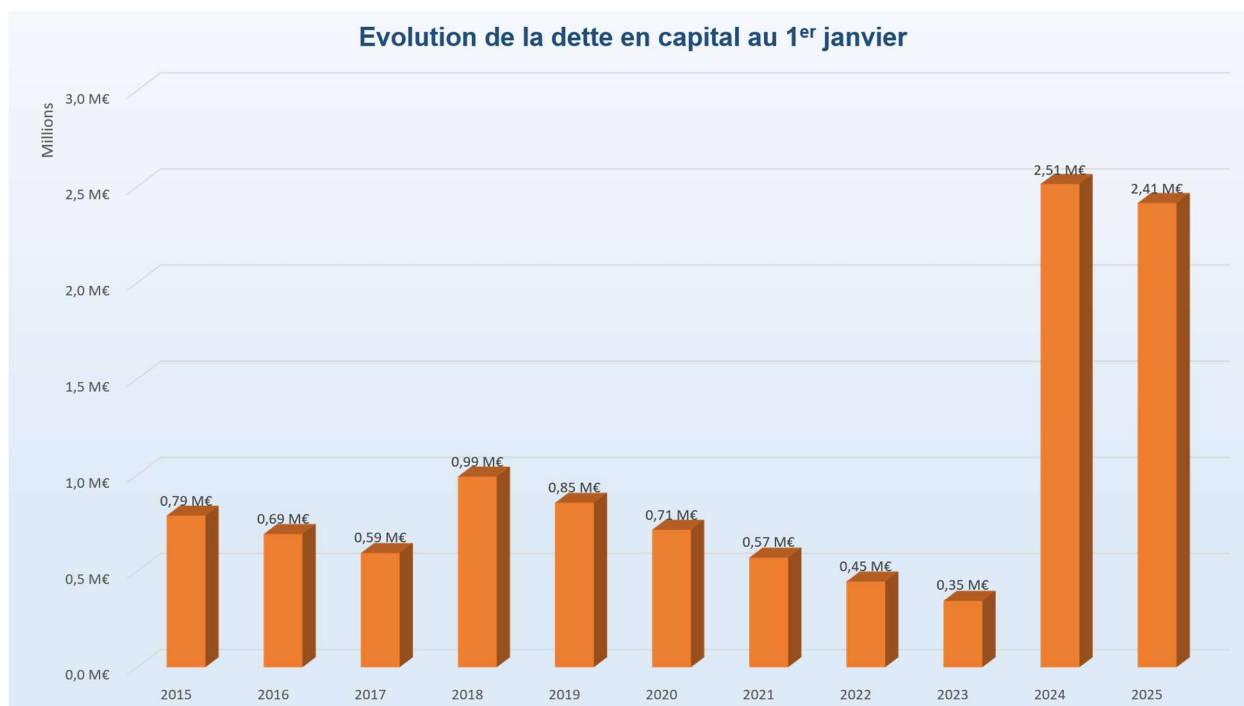
Dettes/habitant : 884 € - Capacité de désendettement : 6,27 ans

2 emprunts

- 1 emprunt contracté le 25/09/2017 – Dette initiale : 500 000,00 € - Dernière échéance en octobre 2032 – Crédit Agricole
Financement des travaux de la mairie
- 1 emprunt contracté le 13/10/2023 dont le remboursement a débuté le 1^{er} mai 2024
Dette initiale : 2 200 000,00 € - Dernière échéance en février 2049
La Banque Postale
Financement des travaux de la salle de sport/chaufferie bâtiments communaux

Madame Anne GOFFAUX

L'évolution de la dette en capital de 2015 à 2025. Avec une année en plus.



Madame Anne GOFFAUX

Et ce qu'il faut retenir, le budget est construit selon les principes suivants :

- La perspective de maîtrise des dépenses de fonctionnement afin de parer au contexte actuel aux contraintes importantes qui pèsent sur les budgets des collectivités, dans leur contribution au redressement des finances publiques ;
- La conciliation d'un niveau d'investissement permettant la réalisation de projets structurants avec un endettement maîtrisé ;
- Un programme d'investissement réaliste ;
- La stabilité de la fiscalité directe locale ;
- Les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et non bâtie n'augmentent pas ;
- L'application d'un dégrèvement sur la taxe foncière non bâtie en complément de celui accordé par l'État, pour encourager l'installation des jeunes agriculteurs et leur engagement dans la vie communale ;
- Et le maintien du soutien au tissu associatif local.

J'en ai terminé avec la présentation du budget primitif.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Anne. Bon, écoutez, tout est un petit peu résumé là. Ce qu'il faut retenir, mais ça, ce n'est pas une nouveauté puisqu'on le fait depuis quelques années et on l'a surtout accéléré l'année dernière, c'est qu'en fait, on ne met jamais en danger la commune.

Monsieur Thierry BONTE

La commune financièrement n'est jamais en danger. Non seulement elle est bien gérée, mais en plus de ça, elle n'est pas en danger. Ça veut dire que s'il y avait quelque chose de non prévu, je n'arrive même pas à imaginer ce que ça pourrait être, ça pourrait simplement retarder nos projets d'investissement. C'est comme ça jusqu'à maintenant. Il n'y a aucun retard. Il y a simplement ce qu'on fait avec cette contrainte que j'ai évoquée tout à l'heure. C'est qu'on ne peut pas tout faire en même temps.

D'abord, on ne pourrait pas tout faire en même temps au niveau financier. Là, vous voyez en fait qu'on peut véritablement envisager très sereinement la nouvelle garderie, quasi très sereinement le dojo et on est en train de construire la capacité qu'on a à réaliser le tennis.

Ensuite, là, je vous parle à l'instant T. Il ne faut pas oublier les services techniques qui arrivent derrière. Parce que les services techniques, il faut véritablement faire quelque chose. Mais c'est vraiment important que vous ayez conscience de cette transformation qu'on impose au niveau de la commune, parce que tout ce que je suis en train de vous dire là, ça veut dire qu'en 20 ans, on aura refait la mairie, l'église, la salle de sport, le dojo, la garderie, le tennis, les services techniques. Il restera toujours quelque chose à faire, je vous rassure, pour les équipes suivantes. Mais c'est ça qu'il faut retenir.

Est-ce que vous avez des questions ? Non ? Pas de questions ? Vous avez vu qu'il y a des éléments, tout est prévu. Alors, je vous parlais de l'église à l'instant, on espère qu'on fera cette année les vitraux. Mais le monsieur qui doit intervenir sur les vitraux est assez demandé. C'est un très bon artisan, mais il est très demandé.

Madame Anne GOFFAUX

Thierry, pour le budget primitif, on a aussi une synthèse budgétaire et financière. Alors pareil, avec des chiffres, du blabla et de la couleur.

Monsieur Thierry BONTE

Du verbatim en fait. Je reviens sur quelque chose. Vous avez vu tout ce qu'on a récupéré et tout ce qui est acté au niveau des subventions et des fonds de concours. La seule chose qu'on n'a pas réussi à décrocher, c'est l'État. Mais on va redéposer pour la salle de sport un dossier pour avoir une aide de l'État. Mais quand vous cumulez les différents fonds de concours et les subventions bonifiées au niveau de ce qu'on a demandé, au niveau de la salle des sports, on arrive à 1,2 million.

Donc, il faut aussi remercier le département pour l'aide qu'il apporte régulièrement au projet de Verlinghem. Il faut aussi célébrer la politique de fonds de concours au niveau de la MEL à fonds sport à 616 000 euros.

D'abord, bravo pour ceux, je me retourne notamment encore vers Monsieur GOSSELIN, qui ont conçu le dossier. Voilà donc moi, j'ai fait en sorte de suivre le dossier de façon présente et discrète. Mais voilà, il faut célébrer ça parce que vous voyez les fonds de concours. Vous savez que l'année prochaine, il y a des élections dans toutes les communes. Il y aura un nouveau conseil métropolitain.

Je ne sais pas si le futur conseil métropolitain continuera à ce niveau-là. Je l'espère. Voilà, on verra véritablement ce qui est décidé. Et c'est aussi célébrer au niveau de la MEL le fait que les grandes communes existent, mais les petites aussi existent. Ce qui n'était pas toujours le cas il y a 20 ans.

Voilà donc ça, c'est quelque chose de tout à fait positif. Ensuite, on n'était sûr de rien. On a donc le fonds de concours bas carbone, on a le fonds de concours sport, on a le fonds de concours réseau de chaleur urbain, on a l'aide du département aux villages et bourgs. On rajoute là-dessus une bonification, notamment de transition énergétique.

Voilà, donc on a bien bossé tous au niveau des dossiers. Il y a eu des résultats. Même si vous vous êtes aperçu qu'il y avait le fonds sport, on a attendu un petit peu plus, mais on a eu la confirmation finalement, il n'y a pas très longtemps, il y a trois semaines, un mois.

Donc, si nous permet et c'est une autre délibération, ce qui nous permet de l'acter. Et je pense que vous me donnerez quittus pour que je puisse la signer. Est ce qu'il y a des questions ?

On remercie Anne pour ses multiples présentations, mais elle n'a pas fini. Elle a encore quelques petites choses.

On peut passer au vote du budget. Qui vote pour le budget 2025 qui vous a été présenté ? Voilà, à l'unanimité. Merci beaucoup. Merci Anne pour cette présentation. C'est toujours un exercice que tu fais admirablement bien.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 13 : APUREMENT DU COMPTE 275 – DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES.

Monsieur Thierry BONTE

La délibération la plus passionnante de ce jeudi soir, c'est la 13, que tu vas nous exposer et qui concerne des régularisations.

Madame Anne GOFFAUX

Le compte dépôts et cautionnements versés. C'est un peu du ménage de comptables.

Monsieur Thierry BONTE

Je ne sais pas si vous voulez qu'on lise tout.

Madame Anne GOFFAUX

En fait ce sont de vieux comptes, il y a eu des recherches faites. Effectivement, on ne sait pas ce qu'il en est. Donc, pour le montant de 152,45 euros, il s'agit de parts sociales du Crédit Agricole qui étaient à l'époque à 10 francs, et qui datent de 1969.

Donc, on vous demande d'acter la perte des pièces justificatives et d'approuver l'apurement du compte 275 dépôts et cautionnements versés dans les conditions exposées ci-dessus, c'est-à-dire pour 152,45 euros.

Monsieur Thierry BONTE

Pas de question ? On peut passer au vote. Contre ? Les abstentions ? À l'unanimité. Je m'en doutais un peu.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 14 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE RELATIVE A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DU SPORT DU COMPLEXE SPORTIF R. WERQUIN.

Monsieur Thierry BONTE

La délibération 14. Alors on en a parlé à l'instant, elle concerne justement une attribution d'une subvention d'investissement par la MEL pour les énergies renouvelables et c'est Benoît qui va nous en parler.

Monsieur Benoît BOUREL

Donc, la question 14, c'est l'autorisation, on en parlait, donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'attribution de subvention d'investissement avec la MEL relative à la production d'énergies renouvelables dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de sport.

Donc, la MEL, on l'a dit, elle s'engageait, à travers le fonds de concours transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, à soutenir les projets des communes qui participent à tout cela, participant au Plan Climat, Air, Énergies Territoriales, le PCAET, de la MEL. La ville de Verlinghem a sollicité ce fonds de concours pour bénéficier d'un accompagnement financier dans le cadre du projet d'innovation de la salle de sport et notamment l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière biomasse.

Donc le dossier a été analysé, et l'éligibilité de notre projet à ce fonds de concours a été confirmée. Ça a fait l'objet d'une délibération du bureau de la MEL qui a décidé d'attribuer cette subvention à la commune de Verlinghem pour un montant maximal de 111 882,31 euros.

Monsieur Benoît BOUREL

Il vous est demandé d'accepter la subvention accordée par la MEL au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone d'un montant prévisionnel maximal de 111 882,31 euros, d'approuver les termes de la convention d'attribution entre la MEL et la commune, relative à la production d'énergies renouvelables dans le cadre de la rénovation globale d'équipement sportif, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de cette subvention avec la MEL.

Monsieur Thierry BONTE

Merci, Benoît. Alors, montant maximum parce qu'il y a toujours un calcul par rapport à ce qui est du montant qui figure dans le dossier.

Évidemment, si on ne dépense pas à cette hauteur-là, forcément, la participation baisserait. Mais je pense qu'on se rapproche de la vérité. Est-ce que vous avez des questions ? On entérine simplement ce qu'on a évoqué dans ce qu'on a décidé au niveau du budget. Pas de questions ? Non, on peut passer au vote. Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 15 : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AVEC LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE AU TITRE DU PLAN DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RENOVATION DE LA SALLE DU SPORT DU COMPLEXE SPORTIF R. WERQUIN.

Monsieur Thierry BONTE

La 15 concerne l'attribution de subvention d'investissement, mais au titre des fonds de concours équipements sportifs, et c'est Philippe qui nous présente ça.

Monsieur Philippe BUISINE

Je n'ai pas suivi.

Monsieur Thierry BONTE

Au moins c'est franc. C'est la question numéro 15. C'est autorisation donnée à moi pour signer une convention d'attribution de subvention d'investissement avec la Métropole Européenne de Lille.

Monsieur Philippe BUISINE

Je n'ai pas le bon truc. En 15, j'avais Gaëlle, donc je n'ai pas la bonne version. Mais je donne mon accord, bien sûr.

Alors, rapporteur, c'est moi même. Nous l'avons vu en commission finances, nous l'avons vu en commission transition énergétique, écologique et citoyenne, et nous l'avons vu en commission patrimoine, travaux et cadre de vie.

La Métropole Européenne de Lille a adopté lors du conseil de communauté du 20 novembre 2000 une nouvelle compétence relative aux équipements et réseaux d'équipements sportifs. Cela s'est traduit depuis 2006 par une intervention d'ampleur sur le réseau des piscines, tant en fonctionnement qu'en investissement, qui s'est révélée décisive pour la modernisation de piscines de la métropole. Nous on fait une salle de sport, je le rappelle.

Dans le même esprit, le conseil de la métropole a décidé par délibération numéro 15C 06 50 du 19 juin 2015, d'orienter son intervention en direction des équipements sportifs des communes de la métropole qui participent à l'identité et au vivre ensemble métropolitain. Là, nous retrouvons notre salle de sport.

Cette intervention vise tant les équipements structurants qui accueillent les rencontres des clubs de haut niveau que ceux de proximité, favorisant la pratique du sport pour tous. Elle conforte le maillage des équipements sportifs en participant à la remise à niveau et à l'amélioration du parc des installations existantes, et à son extension à travers l'agrandissement ou la création.

Monsieur Philippe BUISINE

Par délibération cadre numéro 15C 06 50 du 19 juin 2015 relative au soutien à l'investissement dans les équipements sportifs, la métropole européenne de Lille a décidé de mettre en place un plan de soutien aux communes pour leur investissement dans la création et la rénovation d'équipements qui participent à la dynamique sportive du territoire. Les modalités de mise en œuvre de cette politique ont été définies par la délibération numéro 15C 13 97 du 18 décembre 2015, qui fixe le cadre de l'intervention des métropoles européennes de Lille, la délibération numéro 20C 03 17 du 18 décembre 2020, et la numéro 22C 01 11 du 29 avril 2022, complètent les précédentes dispositions que vous avez suivies.

La ville de Verlinghem a sollicité ce fonds de concours pour bénéficier d'un accompagnement financier individuel dans le cadre du projet de rénovation de la salle de sport, avec l'installation notamment de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière biomasse.

Par délibération des 29 novembre 2024 et 28 février 2025, les bureaux de la métropole ont monté une participation financière de 617 101,33 euros maximum, dont 33 385,70 euros de bonification au titre du fonds de concours Transition énergétique et bas carbone au bénéfice de la commune, ce que tout à l'heure, monsieur le maire a dit, puisque nous avons eu plus d'un million de subventions.

Par conséquent, il sera demandé au conseil municipal d'accepter la subvention accordée par la Métropole Européenne de Lille au titre des fonds de concours d'équipements sportifs d'un montant prévisionnel maximum de 617 101,33 euros, dont 33 385,70 euros de bonification au titre du fonds de concours Transition énergétique et bas carbone, d'approuver les termes de la convention d'attribution entre la Métropole Européenne de Lille et la commune relative à la production d'énergies renouvelables dans le cadre de la rénovation globale d'équipements sportifs et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention avec la métropole européenne de Lille. Merci.

Monsieur Thierry BONTE

Merci Philippe. C'est très complet. C'est la même délibération, et je te redonnerai la parole, je te le dis tout de suite, au niveau du PLU. Des questions ? On passe au vote. Contre ? Les abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 16 : ADOPTION DES TARIFS D'INSCRIPTION AUX ACCUEILS DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT POUR LES ADOLESCENTS POUR JUILLET/AOUT 2025.

Madame Gaëlle COMBRIS

Alors les centres de loisirs. En fait, il s'agit surtout d'adopter des tarifs d'inscription pour les accueils de loisirs sans hébergement, mais pour les adolescents pour juillet et août 2025. Il est proposé au conseil municipal d'organiser des accueils de loisirs sans hébergement destinés aux adolescents depuis maintenant plus de 3 ans et en juillet et en août 2025, la nouvelle, c'est qu'on vous propose de fixer des tarifs pour 3 sessions d'une semaine chacune spécifiquement destinées aux ados âgés de 11 à 15 ans.

Ces sessions seront à dominante sportive ou culturelle, ces accueils fonctionneront du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h avec possibilité de restauration le midi et d'un accueil le matin de 8h à 9h, et de 17h à 18h.

Donc, les dates de fonctionnement, on vous propose une semaine du 7 au 11 juillet, 4 jours du 15 au 18 juillet et puis une semaine au mois d'août, comme d'habitude, vers la fin du mois d'août, du 18 au 22 août.

Le nombre d'inscriptions est toujours fixé à 16 places. Le règlement des familles sera exigé à l'inscription. L'organisme prestataire titulaire du marché relatif à l'organisation et la gestion des accueils de loisirs procédera à l'encaissement des participations des familles. Les inscriptions se feront obligatoirement à la semaine pour chaque session ainsi que pour la restauration. Les inscriptions à l'accueil du matin et du soir avant 9h et après 17h pourront se faire pour le matin uniquement, pour le soir uniquement, pour le soir et le matin, au jour demandé par la famille, mais avec inscription préalable obligatoire. Et aucune inscription ne sera prise le jour même.

Voilà, il est proposé de fixer les tarifs d'inscription sur la base des inscriptions aux accueils de loisirs traditionnels pour une participation complémentaire par semaine par la participation à ces sessions.

Madame Gaëlle COMBRIS

Le tableau suivant vous explique comment ça marche, c'est-à-dire qu'en fait, il y a le tarif habituel des accueils de loisirs et on rajoute à ça la participation au stage ados, comme vous pouvez voir, qui est de 116 euros pour les Verlinghemois et Lompretois pour une semaine de cinq jours.

Je ne vais pas vous faire tous les tarifs, mais c'est 116 euros pour tout le monde, et à cela s'ajoute donc le tarif habituel en fonction du quotient familial des familles. Pour les extérieurs, c'est un peu plus cher, puisqu'on vous propose donc de voter un prix à 137,25 euros la semaine du stage ados, qui s'ajoute encore une fois à leur tarif habituel des centres de loisirs.

Comme vous pouvez voir, comme chaque année, il y a des tarifs dégressifs en fonction du nombre d'enfants que chaque famille a. Voilà, et les deux autres tableaux, il s'agit de voter les tarifs pour la semaine de quatre jours, puisqu'entre le 15 et le 18 juillet, il n'y a que quatre jours. Voilà, donc le stage est un petit peu moins cher forcément, ça fait 92,91 euros le stage pour les Verlinghemois et les Lompretois pour la semaine de quatre jours et pour les extérieurs, ça fait une semaine à 109 euros.

À cela s'ajoutent toujours les tarifs des accueils de loisirs normaux. Voilà juste en dessous, vous avez le tarif des repas, accueil du matin avant 9 heures et soir après 17 heures. Donc, les repas de la semaine sur cinq jours, c'est 23,23 euros. Les repas sur quatre jours, c'est 19 euros. L'accueil du matin, ça fait 2,11 euros et l'accueil du soir 2,11 euros.

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces dispositions, tarifs et puis les dates et le nombre de semaines.

Monsieur Thierry BONTE

Merci Gaëlle. Bon, c'est une semaine supplémentaire, ça a du succès et ça vient conforter ce qui avait été initié par Gaëlle et sa commission sur le fait de proposer quelque chose de spécifique au niveau des adolescents. C'est un succès. D'ailleurs, je pense que les familles sont dans les starting-blocks pour s'inscrire. Donc c'est véritablement quelque chose de positif et qu'on conforte cette année par cette délibération.

Madame Gaëlle COMBRIS

Je voulais peut-être préciser, si des gens nous écoutent, qu'on va faire attention à ce qu'il y ait deux animateurs et un petit peu de sous-groupes à l'intérieur des stages ados, puisque maintenant, il y a les petits frères et petites sœurs qui arrivent, et les grands frères et sœurs qui ont un peu envie d'être entre eux. Donc, on essaiera d'être attentif à ça et on fera un petit groupe des 11/12 ans on va dire, et puis un autre groupe de 13/14 ans.

Monsieur Thierry BONTE

Bon, sachez aussi s'il y a des gens qui nous écoutent que ça représente quand même un effort financier pour la commune, qu'on fait bien volontiers. Mais c'est un effort avec une prestation qui est de qualité. Quelques fois, je regrette de ne pas encore être un adolescent, mais ça fait longtemps que c'est passé. Est-ce que vous avez des questions ? On peut passer au vote. Qui vote pour cette délibération concernant les stages ados ? Merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 17 : CESSION D'EMPRISES FONCIERES A LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.

Monsieur Thierry BONTE

Benoît, la deuxième plus intéressante délibération, non je plaisante, parce que là, ce sont véritablement des sessions d'emprises foncières pour l'aménagement du bois de Verlinghem, mais notamment son entrée. En proximité, en fait, de la salle du Tournebride et sur la plaine du Tournebride. Je te laisse la parole.

Monsieur Benoît BOUREL

Oui, ça, c'est tout de même important puisque ça permet à la MEL de faire les travaux d'accès au bois de Verlinghem, donc, sur des terrains qui auparavant étaient communaux et qui sont cédés à titre gratuit à la MEL. Il y a plusieurs, plusieurs parcelles, je vais vous les citer, mais elles sont dans la note :

- La parcelle A1246 pour environ 380 m².
- La parcelle A1247 pour 140 m².
- La parcelle A1248 pour 89 m².
- La parcelle A1249 pour 356 m².
- La parcelle A1254 pour 1 720 m².
- Et la parcelle A1460 pour 2 286 m².

Vous avez le total, ça fait 4 971 m². Voilà. Donc, il est demandé au Conseil municipal d'approuver la cession à titre gratuit à la MEL des parcelles que je viens de citer, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document relatif à ces cessions.

Monsieur Thierry BONTE

Des questions ? On passe aux votes ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité, merci beaucoup.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 18 : FRELONS ASIATIQUES – DISPOSITIF D'AIDE FINANCIERE A LA DESTRUCTION DES NIDS.

Monsieur Thierry BONTE

Et qui dit bois, dit biodiversité. Qui dit biodiversité, dit insectes, dit insectes à protéger. Et donc, il y a quelque chose à faire au niveau des nids de frelons asiatiques, et c'est la question numéro 18, Benoît.

Monsieur Benoît BOUREL

Oui, effectivement. Ça fait, vous le savez, plusieurs années maintenant que le frelon asiatique s'est installé dans toute la France. Y compris dans le nord de la France et à Verlinghem. Donc, c'est un insecte, c'est une espèce qui est considérée comme espèce invasive et qui se nourrit d'autres insectes et notamment d'abeilles domestiques, donc qui cause des dégâts pour les ruches et auprès de la profession apicole. En tout cas, a un impact sur la profession apicole.

Il y a plusieurs manières de lutter contre le frelon asiatique. D'ailleurs, au sein de la commune, on a acheté il y a maintenant deux ou trois ans, je crois, des pièges à reines, ce sont les femelles qui hivernent et qui vont fonder les nouvelles colonies, et qui sont piégées au printemps pour les empêcher de créer ces nouvelles colonies. Donc, ces nids qu'on observe en forme de ballon de rugby dans les arbres.

Ce sont plusieurs dizaines de frelons, de fondatrices, qui sont piégées par la commune chaque printemps. Et l'autre manière, une fois que le nid est installé, c'est de détruire le nid. Pour ça, il faut faire appel à des entreprises spécialisées.

Et donc, la commune a décidé ou propose, en tout cas, de prendre à sa charge les destructions des nids sur, d'une part, les terrains communs des lotissements et, d'autre part, prendrait à sa charge 50 % du coût de destruction sur les terrains privés des particuliers. Le dispositif d'aide proposé en ce qui concerne les espaces communs des lotissements, c'est la prise en charge totale des frais de destruction des nids de frelons asiatiques. Et pour les terrains privés des particuliers qui habitent la commune, c'est une participation à hauteur de 50 % du coût TTC de destruction d'un nid de frelons asiatique.

Donc, le coût qui est supporté par le bénéficiaire. Participation plafonnée à 70 euros, quel que soit le prestataire engagé. Le coût de la destruction d'un nid de frelons, ça va de 90 à 150 euros à peu près, voire un peu plus en fonction de la difficulté d'accès.

Les modalités de mise en œuvre de l'aide financière sont, d'une part, pour le bénéficiaire de présenter la facture qui atteste la destruction d'un nid de frelons asiatiques. Une facture qui doit être établie par un professionnel qui devra justifier de son agrément pour l'application de produits antiparasitaires à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits. Ça, c'est le premier justificatif.

Monsieur Benoit BOUREL

Le second, c'est le justificatif de domicile, donc les justificatifs classiques et puis la remise d'un relevé d'identité bancaire. Voilà pour cette mesure. Il est donc demandé au conseil municipal d'approuver la mise en place du dispositif d'aide financière pour détruire les nids de frelons à hauteur de 50 % du coût TTC plafonné à 70 euros, d'adopter les modalités pratiques et les critères d'éligibilité précités, d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs techniques financiers qui se rapportent à la mise en œuvre de cette proposition et d'autoriser le versement de ces aides à l'aide des crédits inscrits au budget 2025 et suivants.

Monsieur Thierry BONTE

Bon, vous avez vu, c'est une nouveauté, mais je pense que c'est utile parce que ça en appelle à la responsabilité des personnes, parce qu'on pourrait avoir un nid de frelons asiatiques chez soi et ne rien faire du tout.

Donc là, ça incite véritablement les personnes qui vont le constater – ou si on le constate, on peut aussi interpellé. Nous, si on constate qu'il y a un nid de frelons asiatiques et donc non seulement interpellé, mais aussi aider au niveau de sa destruction. En sachant, un petit rappel, que quand vous voyez en plein hiver un magnifique nid de frelons asiatiques dans un arbre, il est vide, donc ça ne sert plus à rien de le détruire, à un moment donné, il tombera tout seul et il ne sera pas réinvesti, donc c'est une sorte de vestige. Le problème, c'est qu'on les voit en hiver. On ne les voit pas forcément en été.

Est-ce que vous avez des questions ? On peut passer au vote ? Y a-t-il des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Eh bien, on va voir ce que ça donne et nous continuons à lutter contre le frelon asiatique.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 19 : ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DU SYNDICAT MIXTE NORD-PAS-DE-CLAIS NUMERIQUE (LE FIBRE NUMERIQUE 59-62).

Monsieur Thierry BONTE

Anne, jete redonne la parole pour l'adhésion à la centrale d'achat du syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique.

Madame Anne GOFFAUX

Alors, qui s'appelle aussi la fibre numérique 59-62, développe une offre de service à destination des collectivités du Nord-Pas-de-Calais, ainsi que leurs établissements publics dans le cadre de ses compétences en matière numérique.

Ses services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le syndicat mixte a déployé et que les PCI ont contribué à la financer, car il permet de développer le développement d'infrastructures de qualité sécurisée et pérenne. Donc, le syndicat mixte est constitué en centrale d'achat en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures, dans les domaines du service numérique essentiels pour les collectivités, dans les prestations de vidéoprotection et dans les services de télécommunication et communications électroniques. Le recours au marché de la centrale d'achat n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achat.

Donc, considérons l'intérêt que pourrait représenter le recours à ce marché. Il vous est demandé d'adhérer à la centrale d'achat du syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achat pourra offrir en matière de service numérique, de télécommunication et communications électroniques et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achat du syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achat qui vous a été envoyée en annexe.

Monsieur Thierry BONTE

De façon très concrète, là, ça nous a permis ou ça nous permettra d'acheter des clés de signature électronique à un coût moindre. Voilà ensuite, vous avez vu, il n'y a aucune obligation d'acheter, donc on garde notre entière liberté par rapport à ça. Vous avez des questions ? On passe au vote.

Monsieur Thierry BONTE

Contre ? Les abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup. C'est toujours toi pour la délibération numéro 20.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 20 : AUTORISATION DE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE.

Monsieur Thierry BONTE

C'est toujours toi Anne pour la question n° 20.

Madame Anne GOFFAUX

Il vous est demandé de décider la création à compter du 1^{er} mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique. C'est à temps complet. Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de six mois allant du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus.

Cet agent exercera les fonctions d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments et espaces publics communaux au sein des services techniques. Le maire a procédé au recrutement. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 367 1^{er} échelon du grade de recrutement.

Monsieur Thierry BONTE

Merci à nos agents techniques qui ont beaucoup de boulot. Cette délibération, notamment pendant la période estivale – c'est la période où il peut y avoir beaucoup de travaux au niveau des espaces verts, notamment – va permettre de bien faire le boulot.

On parlait du quartier des fleurs tout à l'heure, le quartier des fleurs, ça va être forcément un travail supplémentaire, même si on va être aidé par un pépiniériste, justement pour initier la plantation. Ensuite, quand ça sera planté, il va falloir entretenir. C'est un exemple parmi tant d'autres. Ensuite, on ne sait pas s'il y aura beaucoup d'eau ou pas beaucoup d'eau. S'il y a beaucoup d'eau, ça pousse beaucoup, s'il y a moins d'eau, ça pousse moins. Mais ça, on ne peut pas le prévoir. Donc, c'est ce que nous vous proposons ce soir par cette délibération.

Des questions ? Donc, c'est un emploi non permanent, bien entendu. Quelque chose qu'on inscrit dans le temps.

On passe au vote. Contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup, à l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 21 : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT.

Monsieur Thierry BONTE

C'est intitulé création d'un emploi permanent, mais c'est plutôt une mise à jour de poste d'un emploi qui existe déjà. Tu peux nous préciser ça ?

Madame Anne GOFFAUX

Alors, il appartient au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaire au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du comité technique compétent.

Madame Anne GOFFAUX

Donc, considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent, à ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux au grade d'adjoint administratif principal de première classe, relevant de la catégorie hiérarchique C.

Il vous est demandé de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent administratif polyvalent. Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, au vu de l'application de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, sa durée pourra être prolongée dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée fixée au deuxième alinéa de l'article L.332-14 du Code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public.
- Gestion de l'état civil.
- Préparation, organisation des élections locales et nationales.
- Gestion du cimetière.
- Gestion de la règle, de la régie, de recettes des services périscolaires.
- Suivi des demandes de logements.
- Gestion des locations de salles.
- Gestion de l'urbanisme.
- Administration générale et toute tâche administrative en lien avec les autres agents administratifs polyvalents de la mairie.

Autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitre et articles prévus à cet effet.

Monsieur Thierry BONTE

On a un agent qui va partir, qui va quitter la commune, donc c'était l'occasion de remettre à niveau, de repréciser le poste qui avait une définition qui était assez lointaine. Est-ce que vous avez des questions ?

On passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? Merci beaucoup. Remarquez ce conseil toujours un peu chargé, celui du printemps. Ce soir, il est particulièrement important et je vais redonner la parole à Philippe pour la question numéro 22.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 22 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE PROJET DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU3) DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE.

Monsieur Thierry BONTE

Donc c'est un sujet que nous avons évoqué en commission transition énergétique écologique et citoyenne et dans la commission patrimoine travaux cadre de vie, tu peux aller vite.

Monsieur Philippe BUISINE

Alors. Dans le cadre du plan local d'urbanisme de la MEL, il y a eu plusieurs versions. Une version a été validée par les 95 communes le 28 juin 2024, et il y a eu une demande de révision qui a été faite. Cette demande de révision a donc fait l'objet d'une enquête publique et nous avons eu à reprendre le sujet. Donc je vais directement sur le fait que nous avons été consultés pour voir si les changements qui avaient été évoqués nous interpellaient ou pas. On en a discuté en commission. Nous avons eu une petite discussion autour d'une rubrique avec Éric Forestier, et suite à la relecture de cette rubrique, Éric et moi-même avons vu que globalement, ça ne change rien pour Verlinghem.

Dans le cadre de la procédure de modification en application de l'article L153-40 du code d'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL à l'issue de la consultation. Les communes et autres personnes publiques associées. Le projet de modification sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet. Donc il y aura à nouveau une enquête publique sur les modifications apportées.

Monsieur Philippe BUISINE

Par conséquent, il sera demandé au conseil municipal d'émettre un avis sur le projet de modification du plan local d'urbanisme PLU3 de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera apporté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

Monsieur Thierry BONTE

Donc on n'a pas grand-chose à voter puisque globalement, on est en train de dire qu'une enquête publique va être donnée sur ce que nous avons lu. Et puis, surtout, on n'a rien demandé, on n'a pas fait de demande supplémentaire, et il n'y a rien qui nous concerne directement. Donc, en fait, c'est cette délibération est là pour enterrer une étape du PLU, qui est un long chemin, mais qui arrive à son terme.

Est-ce que vous avez des questions ? On passe au vote. Des votes contre ? Des abstentions ? À l'unanimité. Merci beaucoup. Et la dernière question, c'est Elsa qui va nous la présenter.

Adoptée à l'unanimité.

QUESTION N° 23 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS).

Madame Elsa BLANQUART

Oui, donc le plan communal de sauvegarde est un document qui a pour objectif d'organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

Certaines communes sont dans l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde. Ce sont des communes qui sont situées dans des zones sismiques, avec des risques cycloniques, ou des communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers. Et Verlinghem doit réaliser un plan communal de sauvegarde, car son territoire est situé dans une zone à risque d'inondation.

Et donc, le plan communal de sauvegarde préparé comprend l'identification des risques sur la commune, le recensement des enjeux humains et économiques, le recensement des moyens, l'organisation de la réponse communale, les fiches actions, les fiches réflexes. Et donc, par conséquent, il sera demandé au conseil municipal d'approuver le plan communal de sauvegarde annexé à la présente délibération.

Monsieur Thierry BONTE

Alors, vous avez été destinataires de ce plan communal de sauvegarde. Il avait été élaboré par Jean-Claude DEROUSSEAU, mais je pense que c'était à la fin des années 2010, il y a très longtemps, donc il fallait le remettre à jour.

Vous savez que les plans communaux de sauvegarde commencent à revenir, sont revenus sur le devant de la scène parce qu'en fait, les risques, notamment climatiques, existent. Ils existent de plus en plus et ils sont de plus en plus violents. Et donc, c'est quelque chose qui est important. Mais il n'y a pas que le climat, il y a aussi la sécurité toute simple.

Tout le travail qu'ont effectué Monsieur GOSSELIN et Christophe, c'est d'essayer d'être le plus exhaustif possible et de voir aussi quels moyens on peut mettre dans le cas où des personnes, par exemple, devraient être logées provisoirement dans un gymnase.

Donc, il faut savoir aussi qu'il y a un travail qui est fait au niveau du plan de sauvegarde métropolitain, il va être une agrégation de tous les plans de sauvegarde communaux. Donc ça, c'est en cours et il y a un travail aussi au niveau de la MEL.

Alors ça, c'est quelque chose qui est en réflexion. Mais de dire finalement, est-ce que toutes les communes achètent des lits picots ou est-ce qu'on peut mutualiser ? Vous voyez ce que c'est ? Et ça, ça peut servir, notamment quand moi, j'ai une maison qui est complètement inondée, il n'y a plus de lits, la personne ne peut pas dormir dans sa maison.

Alors il y a des choses qui sont statistiquement probables au niveau de Verlinghem. Le risque d'inondation, mais il peut y avoir des risques importants.

J'attire votre attention sur quelque chose qui est intégré alors qu'il est porté par la présidence de la base, mais vous savez que la base est réunie quelques fois des milliers de personnes. Il faut prévoir aussi s'il arrive un mouvement de foule. Ce qui n'est pas très réjouissant dans un plan de communal de sauvegarde, c'est que vous ne parlez que de catastrophes qui peuvent vous arriver, mais ce qui est important pour nous élus, c'est justement d'envisager ça.

Monsieur Thierry BONTE

Alors c'était Benoît qui en parlait, peut-être qu'on vous mettra à contribution sur un exercice. On ne vous dira pas quand, parce que sinon, ça ne sert à rien. Mais c'est de voir en fait comment on peut s'organiser assez vite.

Bien entendu, Monsieur GOSSELIN sera sollicité, il est ravi. Je plaisante, mais c'est un sujet qui est extrêmement important. C'est un sujet de protection des populations. Et on a beaucoup de retard dans la culture de risque, en France. C'est partout en France.

Je pense que de réécrire les plans communaux de sauvegarde, ça permet de réenvisager ces risques. Pas pour dire qu'il va nous arriver plein de choses, mais quelquefois, sur des choses qui sont extrêmement simples, d'être le plus efficace possible. Ça passe aussi mais ça, c'était dans notre programme, mais bon, on va peut-être manquer de temps pour le faire sur ce mandat. C'est, par exemple, de repenser, par exemple, des formations de secouristes. Et c'est tout simple. On peut tous, en tant que citoyens, être utiles à un moment donné pour des choses simples. Et quelquefois, des choses un peu plus élaborées.

Est-ce que vous avez des questions sur ce plan communal de sauvegarde ? Et je remercie Monsieur GOSSELIN, parce que cela lui a demandé beaucoup de travail.

Donc, merci beaucoup de nous avoir aidés à avoir ce plan communal de sauvegarde. On peut passer au vote. Qui est pour le plan communal de sauvegarde dont vous avez été destinataires ? À l'unanimité.

Adoptée à l'unanimité.

Merci beaucoup. Nous avons terminé. 23 délibérations. C'est qu'il y en avait des très importantes. Je n'ai pas eu de questions diverses.

Je vous rappelle quelques petites choses. Demain, il y a des noces d'or à 17h30, de Monsieur et Madame Aubert. Donc, vous êtes bien entendu les bienvenus pour les accompagner. C'est très joyeux, les noces d'or.

Il y a aussi quelque chose qui est porté par Bruno et Damien, une conférence nutrition au Tournebride. Salle d'honneur de la mairie, le 24 avril. Donc, ça, c'était quelque chose qu'on avait évoqué tôt dans le mandat, mais bon, c'est important qu'elle existe. Et merci, Bruno, d'avoir pris cette initiative.

Il y a bien entendu le 1^{er} mai, le vide-grenier.

Alors, je ne suis pas exhaustif. Il y a un spectacle, je ne vais pas tout dire. Il y a beaucoup de choses. Il y a un spectacle à la base de loisirs. Et puis, si vous avez envie d'emmener vos enfants à la chasse aux œufs, et de cacher les œufs, vous pouvez aller le lundi de Pâques à la base de loisirs.

Il y aura le marché de printemps le 16 mai. Un grand marché. Un marché thématique comme Elsa sait nous les organiser. Et il y aura la fête des Mères le 24 mai.

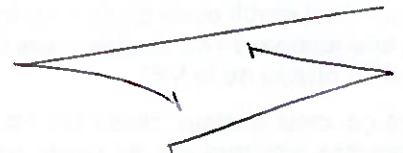
Voilà, je n'ai pas été exhaustif. Il y a plein de choses qui vont se passer. On a commencé le printemps, il fait beau. Je vous remercie beaucoup. Je vous souhaite une bonne soirée. À bientôt.

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 50.

Le Secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Le Maire,
Thierry BONTE.



Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-DEL_2025_01-BF



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-01 - Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable à la commune de Verlinghem,

Vu la demande en date du 22 mars 2024 formulée par Monsieur le Maire auprès du Service de Gestion Comptable d'Armentières pour mettre en œuvre le Compte Financier Unique dès l'exercice 2024,

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024,

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la Commune de Verlinghem annexé à la présente délibération,

Considérant que le Compte Financier Unique se substitue au compte administratif et au compte de gestion,

Considérant que le Compte Financier Unique met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que le Compte Financier Unique est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Benoît BOUREL a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Financier Unique,

Considérant que Monsieur Thierry BONTE, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Benoît BOUREL pour le vote du Compte Financier Unique,

Après s'être fait présenter le Budget Primitif et les Décisions Modificatives de l'exercice 2024, le Conseil Municipal, délibérant sur le Compte Financier Unique du budget principal de l'exercice 2024 dressé par Monsieur le Maire :

1. Adopte à l'unanimité le Compte Financier Unique 2024, lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	3 053 210,08 €	2 278 511,97 €	5 331 722,05 €
Dépenses	1 304 481,66 €	1 903 021,35 €	3 207 503,01 €
Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	+ 1 748 728,42 €	+ 375 490,62 €	+ 2 124 219,04 €
Résultats antérieurs reportés (+/-)	+ 1 180 458,89 €	+ 309 493,10 €	+ 1 489 951,99 €
Solde d'investissement et résultat de clôture de fonctionnement	+ 2 929 187,31 €	+ 684 983,72 €	+ 3 614 171,03 €
Restes à réaliser en recettes	330 855,00 €		330 855,00 €
Restes à réaliser en dépenses	2 054 526,00 €		2 054 526,00 €
Solde des restes à réaliser (+/-)	-1 723 671,00 €		-1 723 671,00 €
Résultat cumulé - Excédent (+) / Déficit (-)	+ 1 205 516,31 €	+ 684 983,72 €	+ 1 890 500,03 €

2. Constate les identités de valeurs avec les indications de la Cheffe du Service de Gestion Comptable d'Armentières relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
3. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN




Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15/04/2025
et de la publication le 16/04/2025... Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
 ARRONDISSEMENT DE LILLE
 COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-02 - Objet : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Après avoir examiné le Compte Financier Unique, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, l'Assemblée, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 375 490,62 €
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u>	+ 309 493,10 €
Ligne 002 du Compte Administratif précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	
C. Résultat à affecter = A + B (hors Restes à Réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 684 983,72 €
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	+ 2 929 187,31 €
<u>E. Solde des Restes à Réaliser d'investissement</u> (précédé de + ou -) Dépenses - 2 054 526,00 € Recettes + 330 855,00 €	+ 1 205 516,31 €
F. Besoin de financement = D. + E.	0,00 €

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-DEL_2025__02-DE

S²LO

AFFECTATION = C. = G. + H.	684 983,72 €
1) G. Affectation en réserves R 1068 en Investissement au minimum couverture du besoin de financement F.	370 000,00 €
2) H. Report en fonctionnement R 002	314 983,72 €
DEFICIT REPORTE D 002	

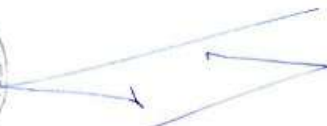
Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le **16 AVR 2025** Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-03 - Objet : Fiscalité – Fixation des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Madame GOFFAUX rappelle à l'Assemblée les taux d'imposition des taxes locales pour l'année 2024 :

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	34,58 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	36,39 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH)	25,37 %

Depuis 2021, la commune ne perçoit plus la Taxe d'Habitation sur les Résidences Principales (THRP).

Garanties de ressources de la commune : cette perte de ressources est compensée par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

La garantie d'équilibre des ressources communales est assurée :

- par le transfert de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) ;
- par la mise en œuvre d'un coefficient correcteur d'équilibrage.

La situation de sur ou sous-compensation est corrigée depuis 2021 par le calcul d'un coefficient correcteur qui garantit à la commune une compensation à hauteur du produit de taxe d'habitation perdu.

La perte de THRP est calculée en faisant le produit des bases fiscales 2020 par le taux de 2017.

Le coefficient correcteur a été calculé en 2021 et est figé pour les années suivantes.

Le transfert de la part départementale de la TFPB se traduit par un « rebasage » du taux communal de TFPB. Le taux départemental est venu s'additionner au taux communal 2020.

Le taux communal de la TFPB majoré de l'ex-taux départemental est devenu le nouveau taux communal de référence à compter de 2021.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2024 et de les reconduire sur 2025 dans les conditions suivantes :**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_03-DE

S²LO

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties (TFB)	34,58 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB)	36,39 %
Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (TH)	25,37 %

- Ces taux s'appliqueront sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, qui connaît chaque année une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le **15 AVR. 2025**
et de la publication le **16 AVR. 2025** Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-04 - Objet : Fiscalité – Dégrèvement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée les dispositions de l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts permettant au Conseil Municipal d'accorder un dégrèvement de 50 %, pour une durée qui ne peut pas excéder 5 ans, de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties afférente aux parcelles exploitées par de jeunes agriculteurs qui bénéficient des aides à l'installation mentionnées à l'article D.343-3 du Code Rural et de la Pêche Maritime.

Il rappelle que ce dégrèvement de 50 % est à la charge de la collectivité qui l'accorde et qu'il complète le dégrèvement de droit de 50 % pris en charge par l'Etat.

Vu l'article 1647-00 bis du Code Général des Impôts,

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide d'accorder le dégrèvement de 50 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs ;
- Décide que ce dégrèvement est accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur ;
- Charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR 2025
et de la publication le 16 AVR 2025 Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :
M. Thierry BONTE, Maire.
M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.
Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.
Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :
M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-05 - Objet : Fixation des fournitures scolaires, des livres de prix, du budget Bibliothèque Centre de Documentation (BCD), du budget langues étrangères et du budget petit matériel de l'école Gutenberg au titre de l'année 2025.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Madame COMBRIS expose à l'Assemblée qu'il convient de définir le montant de la prise en charge des fournitures scolaires, des livres de prix, de la Bibliothèque Centre de Documentation (BCD), du budget langues étrangères et du petit matériel de l'école Gutenberg pour l'année 2025.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,
Après en avoir délibéré,
L'Assemblée, à l'unanimité,

- Décide de fixer pour l'année 2025 :

Fournitures scolaires (imputation 6067)	47,58 € par élève (+ 2,5 % par rapport à 2024) soit un montant de 5 852,00 € (123 élèves)
Livres de prix (imputation 6065)	8,03 € par élève (+2,5 % par rapport à 2024) soit un montant de 988,00 € (123 élèves)
Budget BCD (imputation 6065)	430,00 € (+ 2,5 % par rapport à 2024)
Budget langue étrangère (imputation 6067)	108,00 € (+ 2,5 % par rapport à 2024)
Budget petit matériel (imputation 60632)	323,00 € (+ 2,5 % par rapport à 2024)

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_05-DE

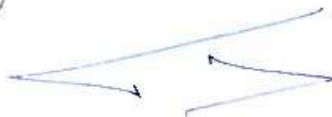
S²LO

- Les crédits nécessaires à ces dépenses seront inscrits aux articles 6065, 6067 et 60632 du Budget Primitif 2025.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025 Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-06 - Objet : Subvention de fonctionnement 2025 à l'OGEC Sainte-Marie / convention contrat d'association.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Après avoir rappelé le contrat d'association n°1 565 signé entre l'État et l'école privée Sainte-Marie, avec effet au 1^{er} septembre 2007 pour une durée de neuf ans, renouvelable par tacite reconduction ainsi que la convention y afférente entre le chef d'établissement de l'école Sainte-Marie, le Président de l'OGEC et la Commune en date du 1^{er} octobre 2007,

Madame Gaëlle COMBRIS indique que la participation est basée sur le coût d'un élève de l'école publique Gutenberg (compte administratif 2024) : 882,30 € x 146 élèves verlinghemmois, soit 128 816,00 €.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- décide d'octroyer à l'OGEC Sainte-Marie une subvention d'un montant de 128 816,00 € pour l'année 2025.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025
Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-07 - Objet : Reconduction pour l'année 2025 de la participation financière de fonctionnement de l'école Sainte-Marie par élève domicilié dans les communes avec lesquelles la Commune a conclu des accords de réciprocité.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Par convention depuis le 1^{er} octobre 2007, la Commune participe annuellement aux frais de fonctionnement de l'école Sainte-Marie moyennant un montant de 335,00 € par élève domicilié dans les communes avec lesquelles un accord de réciprocité a été conclu, soit les communes de Lambersart, Pérenchies, Marquette-lez-Lille, Saint-André, Wambrechies.

Madame COMBRIS rappelle la Délibération du Conseil Municipal n° 2024-23 du 20 juin 2024 fixant le montant des accords de réciprocité avec les communes de Lambersart, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André, Wambrechies et Lompret.

Il est proposé de reconduire la convention pour l'année 2025 et de fixer le montant de la participation financière de la commune comme suit :

- 335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 17 085,00 € pour 51 élèves.

Sur proposition de la Commission Enfance, Jeunesse et Lien Intergénérationnel et de la Commission de Finances,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **décide de reconduire la convention susvisée avec l'OGEC Sainte-Marie pour l'année 2025 ;**
- **fixe le montant par élève à :**
 - **335,00 € annuel par élève (pour les élèves domiciliés dans les communes de Lompret, Marquette-Lez-Lille, Pérenchies, Saint-André et Wambrechies), soit 17 085,00 € pour 51 élèves.**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_07-DE

S²LO

- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents, convention et actes relatifs à cette affaire,
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le **15 AVR 2025**
et de la publication le **16 AVR 2025** Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Dominique QUINART – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-08 - Objet : Subventions allouées aux associations de droit privé pour l'année 2025.

Rapporteur : M. Damien DELAIRE.

Monsieur DELAIRE rappelle à l'Assemblée que l'attribution des subventions aux associations donne lieu à une délibération distincte du vote du budget.

Sur proposition de la :

Commission Animation, sport et culture,

Commission Enfance, jeunesse et lien intergénérationnel,

Commission de Finances,

Il est proposé l'attribution des subventions pour l'exercice 2025 aux associations de droit privé dans les conditions suivantes :

Associations	Montant
Jogging des Fraises	1 000,00 €
Verlinghem Foot	2 400,00 €
Judo Club Verlinghem	1 900,00 €
Tennis Club Verlinghem	1 800,00 €
Verlinghem Loisirs	3 000,00 €
Association Développement Musique Lompret-Verlinghem	4 870,00 €
Les Arts Gusses	800,00 €
Ver-Moto-Ghem	180,00 €
Association des Familles de Verlinghem	1 400,00 €
Chorale Paroissiale de Verlinghem	160,00 €
Mémoire & Patrimoine vivant du Val de Deûle	160,00 €
Association Anciens Combattants UNC/AFN	800,00 €
Syndicat Agricole	500,00 €
Don du Sang	200,00 €
Amicale des Anciens Élèves Catholiques	160,00 €
Psychologue scolaire	215,00 €
Coopérative Scolaire - École Gutenberg - Transports Scolaires pour sorties éveil	1 978,00 €

APE (Association des Parents d'Élèves) école Gutenberg	1 111,00 €
OGEC (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) école Sainte-Marie (cf. Délibération n° 2025-06 et n° 2025-07 du 3 avril 2025)	145 901,00 €
OGEC (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) école Sainte Marie - Transports Scolaires pour sorties éveil	3 168,00 €
OGEC (Organisme de Gestion des établissements de l'Enseignement Catholique) école Sainte-Marie-Prise en charges livres de prix accordés aux élèves	1 581,00 €
APEL (Association des Parents d'Élèves de l'enseignement Libre) école Sainte Marie	1 779,00 €
Total ⁽¹⁾	175 043,00 €
Divers à répartir ⁽²⁾	1 400,00 €
Total général ⁽¹⁺²⁾	176 443,00 €

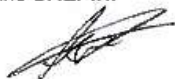
Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- décide l'attribution des subventions aux associations dans les conditions présentées ci-dessus ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR 2025
et de la publication le 16 AVR 2025 Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-09 - Objet : Subvention exceptionnelle allouée à l'association Tennis-Club de Verlinghem.

Rapporteur : M. Damien DELAIRE.

L'Association Tennis-Club de Verlinghem a sollicité une subvention exceptionnelle pour sa participation à l'enseignement du tennis aux élèves de l'école publique Gutenberg.

Il est proposé de donner une suite favorable à cette demande en attribuant une subvention exceptionnelle de 650,00 € au Tennis-Club de Verlinghem.

Sur proposition de la :

- Commission Animation, sport et culture,
- Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Décide le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 650,00 € à l'association Tennis-Club de Verlinghem.**
- **Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.**

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoit BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-10 - Objet : Subvention allouée au CCAS de Verlinghem pour l'année 2025.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Madame GOFFAUX rappelle à l'Assemblée que le CCAS de Verlinghem gère les dispositifs liés à l'action sociale en général. Il convient d'apporter une subvention d'équilibre à cet établissement.

Au titre de l'année 2025, il est proposé de verser une subvention de 48 600,00 €.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention de 48 600,00 € au CCAS de Verlinghem au titre de l'année 2025 ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 657363.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.




Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025
Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-11 - Objet : Subvention exceptionnelle allouée au Secours Populaire Français (urgence Mayotte après le passage du cyclone Chido).

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Le cyclone tropical Chido a balayé Mayotte le samedi 14 décembre 2024, causant d'immenses dégâts humains et matériels.

Monsieur le Maire propose de répondre à l'appel à la solidarité et au soutien financier aux victimes lancé par le Secours Populaire Français en octroyant une aide exceptionnelle de 2 700,00 €.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Oui l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- décide l'attribution d'une subvention exceptionnelle au Secours Populaire Français d'un montant de 2 700,00 € ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2025, article 65748.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le ... 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025 Thierry BONTE, Maire.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-12 - Objet : Vote du Budget Primitif 2025.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Sur proposition de la Commission de Finances,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Adopte le Budget Primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	4 750 452,00 €	4 750 452,00 €
FONCTIONNEMENT	2 464 456,00 €	2 464 456,00 €
TOTAL	7 214 908,00 €	7 214 908,00 €

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.




Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025 Thierry BONTE, Maire.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Eric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-13 - Objet : Apurement du compte 275 – Dépôts et cautionnements versés.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Madame le comptable du Trésor Public a informé la collectivité que le compte 275 Dépôts et cautionnement versés présente à l'actif un solde de 152,45 €.

Au vu de l'ancienneté et des recherches effectuées par la commune dans son inventaire qui sont restées vaines, il convient de prévoir la sortie de l'actif par délibération du Conseil Municipal qui n'aura pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

Il s'agira d'apurer le compte 275 par crédit en contrepartie d'un débit au compte 1068. Ce compte sera apuré par opération d'ordre non budgétaire comptabilisée uniquement par le Service de Gestion Comptable d'Armentières.

Il s'agit des dépôts suivants :

137,20 €	90 PARTS SOCIALES CA A 10F	22/04/1969	Actions Crédits Agricoles à 10 francs
6,10 €	4 PARTS SOCIALES CA A 10F	16/02/1961	Actions Crédits Agricoles à 10 francs
9,15 €	6 PARTS SOCIALES CA A 10F	31/12/1971	Actions Crédits Agricoles à 10 francs

Oui l'exposé.

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'acter la perte des pièces justificatives ;**
- **D'approuver l'apurement du compte 275 – « Dépôts et cautionnements versés » dans les conditions exposées ci-dessus.**

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR 2025
et de la publication le 16 AVR 2025 Thierry BONTE, Maire.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-14 - Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'attribution de subvention d'investissement avec la Métropole Européenne de Lille relative à la production d'énergies renouvelables dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin.

Rapporteur : M. Benoît BOUREL.

La Métropole Européenne de Lille s'est engagée, à travers le fonds de concours Transition énergétique et bas carbone du patrimoine communal, à soutenir les projets communaux visant à améliorer durablement la performance énergétique de leur patrimoine conformément aux ambitions du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

La ville de Verlinghem a sollicité ce fonds de concours pour bénéficier d'un accompagnement financier individuel dans le cadre du projet de rénovation de la salle de sport avec l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière biomasse.

Après analyse technique du projet, l'éligibilité du projet de la ville à ce fonds de concours a été confirmée.

Par délibération 24-B-0374 du 29 novembre 2024, le Bureau de la Métropole Européenne de Lille a décidé d'attribuer un fonds de concours aux communes de Comines, Frelinghien, Hallennes-lez-Haubourdin, Lambersart, Marquillies, Seclin, Verlinghem, Villeneuve d'Ascq et Wambrechies d'un montant maximal de 439 219,63 €.

Le fonds de concours attribué par la MEL à la commune de Verlinghem est d'un montant maximal de 111 882,31 €.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée d'accepter cette subvention, d'approuver les termes de la convention d'attribution et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Sur proposition de la Commission de Finances, de la Commission Transition énergétique, écologique et citoyenne, de la Commission Patrimoine, travaux, cadre de vie,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter la subvention accordée par la Métropole Européenne de Lille, au titre du fonds de concours Transition énergétique et bas carbone, d'un montant prévisionnel maximal de 111 882,31 €.**
- **D'approuver les termes de la convention d'attribution entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune relative à la production d'énergies renouvelables dans le cadre d'une rénovation globale d'équipement sportifs ;**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_14-DE

S²LO

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention avec la Métropole Européenne de Lille.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025
Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-15 - Objet : Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer une convention d'attribution d'une subvention d'investissement avec la Métropole Européenne de Lille au titre du plan de soutien à l'investissement des équipements sportifs dans le cadre des travaux de rénovation de la salle de sport du complexe sportif R. Werquin.

Rapporteur : M. Philippe BUISINE.

Par délibération n° 15 C 0650 du 19 juin 2015, La Métropole Européenne de Lille avait décidé de mettre en place un plan de soutien aux communes pour leurs investissements dans la création ou rénovation d'équipements qui participent à la dynamique des équipements sportifs du territoire. Pour ce faire, il avait été décidé la mobilisation de l'outil juridique du fonds de concours en investissement.

Par délibérations n° 20 C 0310 du 18 décembre 2020, n° 22 C 0111 du 22 avril 2022 et n° 24 C 0032 du 9 février 2024, la MEL a approuvé une convention commune et un règlement concernant chaque fonds thématique de soutien à l'investissement, en particulier pour les équipements sportifs.

La ville de Verlinghem a sollicité ce fonds de concours pour bénéficier d'un accompagnement financier individuel dans le cadre du projet de rénovation de la salle de sport avec l'installation de panneaux photovoltaïques et d'une chaudière biomasse.

Après analyse technique du projet, l'éligibilité du projet de la ville à ce fonds de concours a été confirmée. Les Bureaux de la Métropole du 29 novembre 2024 et du 28 février 2025 ont voté une participation financière de 617 101,33 €, dont 33 385,70 € au titre du fonds de concours transition énergétique et bas carbone.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée d'accepter cette subvention, d'approuver les termes de la convention d'attribution et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Sur proposition de la Commission de Finances, de la Commission Transition énergétique, écologique et citoyenne, de la Commission Patrimoine, travaux, cadre de vie,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter la subvention d'investissement accordée par la Métropole Européenne de Lille, au titre du fonds de concours des équipements sportifs d'un montant prévisionnel maximal de 617 101,33 €, dont 33 385,70 € au titre du fonds de concours Transition énergétique et bas carbone.**
- **D'approuver les termes de la convention d'attribution entre la Métropole Européenne de Lille et la Commune relative au plan de soutien à l'investissement des équipements sportifs ;**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_15-DE

S²LO

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution de la subvention avec la Métropole Européenne de Lille.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15. AVR. 2025
et de la publication le 16. AVR. 2025
Thierry BONTE, Maire.



ALSH ADOLESCENTS			
Verlinghemmois et Lomprétois/semaine 4 jours			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	17,95 €	16,89 €	15,84 €
	92,91 €	92,91 €	92,91 €
Total	110,85 €	109,80 €	108,74 €
601 à 820	24,28 €	21,12 €	20,06 €
	92,91 €	92,91 €	92,91 €
Total	117,19 €	114,02 €	112,97 €
821 à 1 150	32,73 €	29,56 €	27,45 €
	92,91 €	92,91 €	92,91 €
Total	125,63 €	122,47 €	120,36 €
1 151 à 1 405	41,17 €	38,01 €	35,90 €
	92,91 €	92,91 €	92,91 €
Total	134,08 €	130,91 €	128,80 €
1 406 et plus	52,79 €	47,51 €	45,40 €
	92,91 €	92,91 €	92,91 €
Total	145,69 €	140,41 €	138,30 €

Extérieurs aux deux communes /semaine 4 jours			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	53,84 €	48,56 €	46,45 €
	109,80 €	109,80 €	109,80 €
Total	163,64 €	158,36 €	156,25 €
601 à 820	60,18 €	53,84 €	50,68 €
	109,80 €	109,80 €	109,80 €
Total	169,98 €	163,64 €	160,47 €
821 à 1 150	66,51 €	59,12 €	54,90 €
	109,80 €	109,80 €	109,80 €
Total	176,31 €	168,92 €	164,70 €
1 151 à 1 405	71,79 €	64,40 €	61,23 €
	109,80 €	109,80 €	109,80 €
Total	181,59 €	174,20 €	171,03 €
1 406 et plus	77,07 €	69,68 €	66,51 €
	109,80 €	109,80 €	109,80 €
Total	186,87 €	179,48 €	176,31 €

Repas – Accueil matin avant 9 heures et soir après 17 heures	
Repas - semaine 5 jours	23,23 €
Repas - semaine 4 jours	19,00 €
Accueil Matin	2,11 €
Accueil Soir	2,11 €

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Enfance, jeunesse et lien intergénérationnel,

Ouï l'exposé,

ALSH ADOLESCENTS			
Verlinghemmois et Lomprétois/semaine 5 jours			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	22,17 €	20,06 €	19,00 €
	+ 116,13 €	+ 116,13 €	+ 116,13 €
Total	138,30 €	136,19 €	135,14 €
601 à 820	29,56 €	26,39 €	25,34 €
	+ 116,13 €	+ 116,13 €	+ 116,13 €
Total	145,69 €	142,53 €	141,47 €
821 à 1 150	41,17 €	36,96 €	33,78 €
	+ 116,13 €	+ 116,13 €	+ 116,13 €
Total	157,31 €	153,08 €	149,92 €
1 151 à 1 405	51,73 €	46,45 €	44,34 €
	+ 116,13 €	+ 116,13 €	+ 116,13 €
Total	167,86 €	162,59 €	160,47 €
1 406 et plus	66,51 €	60,18 €	55,95 €
	+ 116,13 €	+ 116,13 €	+ 116,13 €
Total	182,64 €	176,31 €	172,09 €

Extérieurs aux deux communes/semaine 5 jours			
Quotient familial	1 enfant	2 enfants	à partir de 3 enfants
0 à 600	68,62 €	61,23 €	57,01 €
	137,25 €	137,25 €	137,25 €
Total	205,87 €	198,48 €	194,26 €
601 à 820	74,96 €	67,57 €	63,35 €
	137,25 €	137,25 €	137,25 €
Total	212,21 €	204,82 €	200,59 €
821 à 1 150	82,35 €	73,90 €	69,68 €
	137,25 €	137,25 €	137,25 €
Total	219,60 €	211,15 €	206,93 €
1 151 à 1 405	88,68 €	79,18 €	74,96 €
	137,25 €	137,25 €	137,25 €
Total	225,93 €	216,43 €	212,21 €
1 406 et plus	95,02 €	86,57 €	81,29 €
	137,25 €	137,25 €	137,25 €
Total	232,27 €	223,82 €	218,54 €

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-16 - Objet : Adoption des tarifs d'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour adolescents pour juillet/août 2025.

Rapporteur : Mme Gaëlle COMBRIS.

Il est proposé au Conseil Municipal d'organiser des Accueils de Loisirs Sans Hébergement destinés aux adolescents en juillet et en août 2025. Il s'agit de trois sessions d'une semaine chacune, spécifiquement destinées aux adolescents âgés de 11 à 15 ans. Ces deux sessions seront à dominante sportive et/ou culturelle. Ces accueils fonctionneront du lundi au vendredi de 9 heures à 12 heures et de 13 heures 30 à 17 heures avec possibilité de restauration le midi et d'un accueil le matin de 8 heures à 9 heures et de 17 heures à 18 heures.

Les dates de fonctionnement seront les suivantes :

- Du 7 au 11 juillet 2025 ;
- Du 15 au 18 juillet 2025 ;
- Du 18 au 22 août 2025.

Le nombre d'inscription est fixé à 16 adolescents maximum par session.

- le règlement des familles sera exigé à l'inscription ;
- l'organisme prestataire, titulaire du marché relatif à l'organisation et la gestion des accueils de loisirs, procédera à l'encaissement des participations des familles ;
- les inscriptions se feront obligatoirement à la semaine pour chaque session ainsi que pour la restauration ;
- les inscriptions à l'accueil du matin et du soir avant 9 heures et après 17 heures pourront se faire :
 - pour le matin uniquement ;
 - pour le soir uniquement ;
 - pour le soir et le matin ;
 - aux jours demandés par la famille mais avec inscription préalable obligatoire. Aucune inscription ne sera prise le jour même.

Il est proposé de fixer les tarifs d'inscription sur la base des inscriptions aux accueils de loisirs traditionnels plus une participation complémentaire par semaine pour la participation à ces sessions :

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_16-DE

S²LO

Après en avoir délibéré,
L'Assemblée, à l'unanimité.

Approuve les dates d'organisation, les conditions d'inscription et les tarifs d'inscription aux Accueils de Loisirs Sans Hébergement pour adolescents dans les conditions exposées ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025 Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-17 - Objet : Cession d'emprises foncières à la Métropole Européenne de Lille.

Rapporteur : M. Benoît BOUREL.

Monsieur BOUREL rappelle à l'Assemblée que la Métropole Européenne de Lille, propriétaire du bois de Verlinghem, a engagé des études et des travaux en vue de son ouverture au public.

Ce projet nécessiterait de céder à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille une emprise foncière sur les parcelles A1246, A1247, A1248, A1249, A1254, A1460 dans les conditions suivantes :

- Parcelle A1246 : environ 380 m² – Parcelle A1247 : environ 140 m² – Parcelle A1248 : environ 89 m² – Parcelle A1249 : environ 356 m² – Parcelle A1254 : environ 1 720 m² – Parcelle A1460 : environ 2 286 m²

Il s'agit de parcelles contigües de forme diverse en zone naturelle à la lisière du bois de Verlinghem.

Sur proposition de la Commission de Finances et de la Commission Patrimoine, cadre de vie, travaux,

Vu l'avis du Domaine en date du 17 janvier 2025 annexé à la présente délibération,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- Approuve la cession à titre gratuit à la Métropole Européenne de Lille des emprises foncières sur les parcelles :
- Parcelle A1246 : environ 380 m² – Parcelle A1247 : environ 140 m² – Parcelle A1248 : environ 89 m² – Parcelle A1249 : environ 356 m² – Parcelle A1254 : environ 1 720 m² – Parcelle A1460 : environ 2 286 m² ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous actes et documents relatifs à ces cessions.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.

Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le 15 AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025 Thierry BONTE, Maire.

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-18 - Objet : Frelons asiatiques – Dispositif d'aide financière à la destruction de nids.

Rapporteur : M. Benoît BOUREL.

Monsieur BOUREL expose à l'Assemblée que la présence du frelon asiatique et son développement rapide sur le territoire de la commune sont avérés. Le coût de la destruction d'un nid de frelons asiatiques peut être onéreux et constitue un frein à l'éradication de l'espèce par les particuliers.

En complément des actions de piégeage déjà entreprise par la commune sur ses terrains, il est proposé la mise en place d'un dispositif d'aide financière au bénéfice des particuliers habitant la commune, afin de participer à la lutte collective contre le frelon asiatique, de protéger la santé publique des habitants et concourir ainsi au maintien de la biodiversité.

Outre la destruction des nids sur les terrains communaux, la Commune prendrait donc à sa charge les destructions de nids sur les terrains communs des lotissements et prendrait également à sa charge 50% du coût de destruction sur les terrains privés des particuliers.

Descriptif du dispositif d'aide financière proposé :

Pour les espaces communs des lotissements :

Prise en charge totale des frais de destruction des nids de frelons asiatiques sur les espaces communs des lotissements.

Pour les terrains privés des particuliers habitant la commune :

Participation à hauteur de 50% du coût Toutes Taxes Comprises de destruction d'un nid de frelon asiatique supporté par le bénéficiaire, plafonnée à 70,00 €, quel que soit le prestataire engagé.

Modalités de mise en œuvre de l'aide financière :

- Présentation de la facture attestant la destruction d'un nid de frelon asiatique, établie par un professionnel qui devra justifier d'un agrément pour l'application de produits antiparasitaire à usage agricole et d'une assurance de responsabilité civile professionnelle pour l'utilisation de ces produits.
- Présentation d'un justificatif de domicile (avis d'imposition de la taxe foncière, quittance de loyer, facture d'électricité, facture de gaz, facture d'eau, facture d'abonnement à la téléphonie fixe/internet, quittance ou facture d'assurance). Les factures de téléphonie mobile ne seront pas acceptées.
- Remise du Relevé d'identité bancaire.

Sur proposition de la Commission Transition énergétique, écologique et citoyenne et de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver la mise en place du dispositif d'aide financière pour la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 50% du coût TTC, plafonné à 70,00 € selon les modalités précitées ;**
- **D'adopter les modalités pratiques et les critères d'éligibilité précités ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents administratifs, techniques et financiers se rapportant à la mise en œuvre de la présente délibération,**
- **D'autoriser le versement de ces aides à l'aide des crédits inscrits aux budgets 2025 et suivants.**

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le **15 AVR 2025**
et de la publication le **16 AVR. 2025** Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-19 - Objet : Adhésion à la Centrale d'Achats du Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59/62).

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Le Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique (La Fibre Numérique 59 62) développe une offre de services à destination des collectivités du Nord et du Pas-de-Calais, ainsi que de leurs établissements publics, dans le cadre de ses compétences en matière de Numérique.

Ces services privilégient le recours au réseau public de fibre optique que le Syndicat mixte a déployé et que les EPCI ont contribué à financer, car il permet le développement d'infrastructures de qualité, sécurisées et pérennes.

Pour ce faire le Syndicat mixte s'est constitué en centrale d'achats en janvier 2022, qui pourra intervenir en tant que grossiste ou intermédiaire, et qui prévoit d'offrir des services, prestations et fournitures dans les domaines suivants :

- Services numériques essentiels pour les collectivités (« Mairie Connectée »),
- Prestations de vidéoprotection,
- Services de télécommunications et communications électroniques.

En ce qui concerne plus précisément les services numériques essentiels « Mairie connectée », ceux-ci ne se limitent pas à la simple fourniture de services. Ils prévoient en outre l'intervention du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord par la signature d'une convention tripartite. Ce dernier accompagnera les bénéficiaires dans la mise en œuvre de ces services afin de garantir leur bonne appropriation et la meilleure adaptation aux besoins de la collectivité.

L'adhésion à la centrale d'achats permettra de bénéficier de ces services, prestations et fournitures sans avoir à lancer de consultation, en profitant des marchés qu'elle aura passés.

L'acheteur qui a recours à une centrale d'achats est réputé avoir respecté ses obligations de publicité et de mise en concurrence pour les opérations de passation et d'exécution qu'il lui a confiées.

Eu égard au périmètre de la centrale d'achats, qui couvre les Départements du Nord et du Pas-de-Calais, l'économie d'échelle liée à la mutualisation des besoins permettra de bénéficier des meilleurs tarifs.

Le recours aux marchés de la centrale d'achats n'implique aucune exclusivité de commande auprès des fournisseurs de cette dernière. L'adhérent n'a aucune obligation de recourir aux marchés qui n'ont pas été spécifiquement conclus pour lui et à sa demande par la centrale d'achats.

Vu les articles L 2113-2 et suivants du code de la commande publique ;

Vu la convention d'adhésion à la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 ;

Considérant l'intérêt que pourrait représenter le recours aux marchés passés par la centrale d'achats de La Fibre Numérique 59 62 en matière de services numériques, pour l'économie des ressources de la commune en matière de passation des marchés publics, pour le bénéfice de l'expertise apportée par le Syndicat mixte Nord – Pas-de-Calais Numérique et pour l'amélioration des tarifs que permet la mutualisation des achats,

Sur proposition de la Commission de Finances,

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

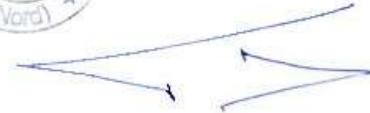
L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer à la centrale d'achats du Syndicat Mixte Nord-Pas de-Calais Numérique au titre des prestations, services et fournitures que ladite centrale d'achats pourra offrir en matière de services numériques, de télécommunications et communications électroniques ;**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'adhésion de la commune à la centrale d'achats du Syndicat mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique, et notamment la convention d'adhésion à la centrale d'achats ci-annexée.**

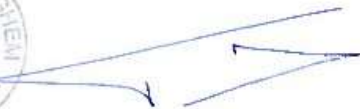
Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire,
Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le15. AVR. 2025
et de la publication le 16 AVR. 2025 Thierry BONTE, Maire.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-20 - Objet : Autorisation de recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que les besoins de service nécessitent le recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein des services techniques.

En conséquence, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à recruter un agent contractuel, dans les conditions fixées par l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, dans le grade d'Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois allant du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus. Cet agent assurerait des fonctions d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments communaux et des espaces publics à temps complet.

La rémunération de cet agent serait calculée par référence à l'indice brut 367 (1^{er} échelon du grade de recrutement).

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Décide la création à compter du 1^{er} mai 2025 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet ;**
- **Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois allant du 1^{er} mai 2025 au 31 octobre 2025 inclus ;**
- **Cet agent exercera les fonctions d'agent polyvalent de maintenance des bâtiments et espaces publics communaux au sein des services techniques ;**

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le

ID : 059-215906116-20250403-2025_20-DE

S²LO

- Autorise Monsieur le Maire à procéder au recrutement.
- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'Indice Brut 367 (1^{er} échelon du grade de recrutement) ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

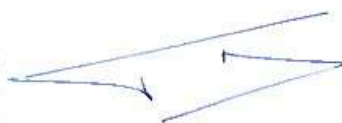
Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le **15 AVR. 2025**
et de la publication le
Le Maire, Thierry BONTE. **16 AVR. 2025**



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée,

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-21 - Objet : Création d'un emploi permanent.

Rapporteur : Mme Anne GOFFAUX.

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal (*ou autre assemblée*) de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique compétent.

La délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève,
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heures (... / 35^{èmes}).

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, les collectivités peuvent recruter, en application de l'article L.332-14 du code précité, un agent contractuel de droit public pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le contrat est alors conclu pour une durée déterminée d'une durée d'un an. Il pourra être prolongé, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'aura pu aboutir au terme de la première année.

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Vu le tableau des effectifs des emplois permanents,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent,

Il est proposé à l'Assemblée la création d'un emploi permanent d'agent administratif polyvalent permanent à temps complet. A ce titre, cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades de :

- Adjoint Administratif,
- Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe,
- Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe,

relevant de la catégorie hiérarchique C.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil physique et téléphonique du public,
- Gestion de l'état-civil,
- Préparation, organisation des élections locales et nationales,
- Gestion du cimetière,
- Gestion de la régie de recettes des services périscolaires,
- Suivi des demandes de logement,
- Gestion des locations de salles,
- Gestion de l'urbanisme,
- Administration générale et toutes tâches administratives en lien avec les autres agents administratifs polyvalents de la mairie.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emplois concerné.

Le poste pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité, décide :

- De créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet d'agent administratif polyvalent ;
- Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux aux grades de :
 - Adjoint Administratif,
 - Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} Classe,
 - Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} Classe,
 relevant de la catégorie hiérarchique C.
- Cet emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L.332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.
- L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :
 - Accueil physique et téléphonique du public,
 - Gestion de l'état-civil,
 - Préparation, organisation des élections locales et nationales,
 - Gestion du cimetière,
 - Gestion de la régie de recettes des services périscolaires,
 - Suivi des demandes de logement,
 - Gestion des locations de salles,
 - Gestion de l'urbanisme,
 - Administration générale et toutes tâches administratives en lien avec les autres agents administratifs polyvalents de la mairie.
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au recrutement.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

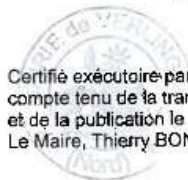
Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le ... 15. AVR. 2025
et de la publication le ... 16. AVR. 2025
Le Maire, Thierry BONTE.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-22 - Objet : Avis du Conseil Municipal sur les projets de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille.

Rapporteur : M. Philippe BUISINE.

I. Présentation du projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL

Au terme d'une procédure de révision générale des Plans Locaux d'Urbanisme engagée en décembre 2020, le Conseil métropolitain a approuvé son nouveau Plan Local d'Urbanisme, dit PLU3, le 28 juin 2024. Cette révision a permis de porter le PLU à l'échelle du nouveau périmètre à 95 communes de la MEL.

Au cours de la procédure, les conseils municipaux, les partenaires publics associés, et les métropolitains ont pu émettre des avis et contributions sur le projet de nouveau PLU. L'enquête publique a abouti à la production d'un rapport et de conclusions remis le 02 janvier 2024 par la Commission d'Enquête, cette dernière émettant un avis favorable au projet, assorti de réserves et de recommandations.

Si la majeure partie des propositions retenues ont pu être traduites au PLU3 approuvé, d'autres impliquent la mise en œuvre d'une procédure de modification du document, permettant ainsi d'opérer les ajustements nécessaires.

Par ailleurs, compte tenu de la longueur de la procédure, certains projets aujourd'hui définis n'ont pu être traduits à temps dans ces nouveaux documents d'urbanisme.

Il apparaît également opportun de poursuivre la déclinaison des orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables au travers la mobilisation des outils réglementaires du PLU sur le territoire (zonage, outils de protection, emplacement réservé, etc.). Cette approche prospective doit notamment pouvoir contribuer à la préservation des qualités environnementales et paysagères de notre territoire, à optimiser l'utilisation des fonciers en renouvellement urbain et alors poursuivre la trajectoire de sobriété foncière du territoire.

Par délibération du 28 février 2025, le Conseil de la Métropole Européenne de Lille a tiré le bilan de la concertation menée sur les propositions de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) et décide d'engager une enquête publique portant sur l'ensemble des modifications retenues.

La commune de Verlinghem n'est pas concernée par des évolutions du PLU localisées directement sur son territoire. Elle est concernée par des évolutions transversales, notamment de règlement, qui impactent l'ensemble du territoire de la MEL.

Le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la MEL est consultable au siège de la MEL ainsi que par voie dématérialisée à l'adresse suivante :
https://diffuweb.lillemetropole.fr/PLU3/PLU3.1/projet_modification_PLU3.html

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure de modification

En application de l'article L. 153-40 du code de l'urbanisme, le projet de modification doit désormais être notifié aux communes intéressées de la MEL.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet de modification sera soumis à une enquête publique prévue au cours des mois de juin et juillet 2025.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur le projet de modification Plan Local d'Urbanisme (PLU3) de la Métropole Européenne de Lille. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN.



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le ...15 AVR. 2025
et de la publication le ...16 AVR. 2025
Le Maire, Thierry BONTE.



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

Extrait du registre aux délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi trois avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Verlinghem s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Thierry BONTE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le vingt-sept mars deux mil vingt-cinq, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Membres présents :

M. Thierry BONTE, Maire.

M. Benoît BOUREL – Mme Anne GOFFAUX – M. Damien DELAIRE – Mme Gaëlle COMBRIS – M. Philippe BUISINE, Adjoints au Maire.

Mme Elsa BLANQUART, Conseillère Municipale Déléguée.

Mme Dominique QUINART – M. Bruno POLLEZ – Mme Nathalie MASSON – Mme Capucine MAYEUR – M. Grégoire HAMY – M. Éric FORESTIER – M. Antoine CREPIN – Mme Christiane MEURILLON – Mme Virginie HUGBART-DELANNOY, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

M. Christophe GAQUIERE, Conseiller municipal délégué (pouvoir à Mme Anne GOFFAUX) – M. Bernard DECLERCK, (pouvoir à M. Philippe BUISINE) – Mme Annick GOUSSEN, (pouvoir à M. Eric FORESTIER), Conseillers Municipaux.

Secrétaire de Séance : M. Antoine CREPIN.

N° 2025-23 - Objet : Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Rapporteur : M. Benoît BOUREL.

Élaboré sous la responsabilité du maire, le plan communal de sauvegarde, est un document visant à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence.

La loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers et les sapeurs-pompiers professionnels, dite "loi MATRAS", conforte le dispositif des plans communaux de sauvegarde (PCS) et plans intercommunaux de sauvegarde (PICS).

Le PCS ou le PICS est un document d'organisation globale de gestion des événements selon leur nature, leur ampleur et leur évolution. Au niveau communal, ce plan organise, sous l'autorité du maire, la préparation et la réponse au profit de la population lors des situations de crises.

Le plan communal de sauvegarde est obligatoire pour chaque commune :

- dotée d'un plan de prévention des risques naturels ou miniers prévisibles prescrit ou approuvé ;
- comprise dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ;
- comprise dans un des territoires à risque important d'inondation prévus à l'article L. 566-5 du code de l'environnement ;
- reconnue, par voie réglementaire, comme exposée au risque volcanique ;
- située dans les territoires régis par l'article 73 de la Constitution ou les territoires de Saint-Martin et Saint-Barthélemy et exposée au risque cyclonique ;
- concernée par une zone de sismicité définie par voie réglementaire ;
- sur laquelle une forêt est classée au titre de l'article L. 132-1 du code forestier ou est réputée particulièrement exposée.

La réalisation d'un plan communal de sauvegarde est fortement conseillée pour toutes les autres communes.

La commune de Verlinghem est soumise à l'obligation de réaliser un plan communal de sauvegarde au motif que son territoire est exposé à un risque d'inondation important.

Le plan communal de sauvegarde est élaboré à l'initiative du maire qui informe le conseil municipal et le président de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'engagement des travaux d'élaboration du plan.

Le plan communal de sauvegarde préparé comprend :

- L'identification des risques sur la commune ;
- Le recensement des enjeux humains et économiques ;
- Le recensement des moyens ;

- L'organisation de la réponse communale ;
- Les fiches actions ;
- Les fiches réflexes.

Chaque conseiller municipal a été destinataire du plan, celui-ci a par ailleurs été présenté en Commission Vie économique, agricole et civique.

Où l'exposé,

Après en avoir délibéré,

L'Assemblée, à l'unanimité,

- **Approuve le Plan Communal de Sauvegarde annexé à la présente délibération ;**
- **Le plan communal de sauvegarde définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus ;**
- **Le plan communal de sauvegarde est mis en œuvre pour faire face à un événement affectant directement la commune ou dans le cadre d'une opération de secours de grande ampleur ;**
- **Le plan communal de sauvegarde fera l'objet de mises à jour nécessaires à sa bonne application ;**
- **Monsieur le Maire mettra en œuvre le plan communal de sauvegarde de sa propre initiative ou sur demande de Monsieur le Préfet du Nord.**

Le secrétaire de séance,
Antoine CREPIN,



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme.
Le Maire, Thierry BONTE.



Certifié exécutoire par le Maire
compte tenu de la transmission en Préfecture le ...1-5-**AVR. 2025**
et de la publication le1-6-**AVR. 2025**
Le Maire, Thierry BONTE.

